

Thème 3 Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle

Sommaire des ressources

Comment la France s'est-elle démocratisée au cours du XIXe siècle ?

4^e

3 sous-thèmes
13 heures

Sous-thème 1 # Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870

Sous-thème 2 # La Troisième République

Sous-thème 3 # Conditions féminines dans une société en mutation

[Chronologies](#)

[Repères chronologiques](#)

[Activités](#)

[Vocabulaire](#)

[Repères historiques importants](#)

[Cours](#)

[Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870](#)

[La IIIe République](#)

[Conditions féminines dans une société en mutation](#)

Des luttes pour...

la lutte pour la démocratie est un facteur permanent tout au long du XIXe siècle
lutte pour la démocratie et lutte pour la République sont liées

la revendication féminine de l'égalité avec les hommes est une lutte déjà présente avant 1914

... la République mais...

Le suffrage universel a permis aux républicains de s'installer durablement au pouvoir

la vie politique qui n'est souvent ni apaisée, ni consensuelle

... les femmes restent exclues de la vie politique

les femmes s'intègrent dans la société mais n'obtiennent pas de droits politiques

La politisation des Français construit la démocratie



Les activités

Activités

Relier les 4 révolutions en France (XVIIIe et XIXe siècles) et la révolution russe de 1917, caractériser en images ces révolutions

Activité en classe : avant d'aborder 1848 et 1871, présenter dans une démarche d'histoire globale les 4 révolutions françaises, les caractériser et montrer les connexions révolutionnaires y compris avec celle de 1917.

Consignes : le travail est mené avec la classe, par étapes, avec correction intermédiaire réalisée par les élèves au tableau. Temps d'activité en classe : 1h – 1 semaine maison.

Les Trois glorieuses, 1830 ? La seconde révolution française

Activité : comprendre les connexions de la révolution de 1830 avec celle de 1789, Trois sujets proposés exposé restitution à l'oral (co-évaluation) :

- Tableau de Léon Coigniet Les drapeaux
- Tableau d'Eugène Delacroix La liberté guidant le peuple
- La colonne de la Bastille

Consignes : Répondre à des questions à partir d'un corpus de documents et présenter sous la forme d'un exposé devant la classe. Temps d'activité en classe : 2h en classe et 1 semaine pour terminer à la maison.

La Révolution de février 1848 : une révolution libérale, démocratique et sociale

Consignes : cette peinture témoigne d'un des événements majeurs de la Révolution de février 1848.

1^{er} temps : reproduisez dans votre cahier sur deux pages (format paysage) le tableau de la page 3.

2nd temps : à l'aide des informations pages 4 à 10 complétez-le. CONSEIL : pensez à résumer et copiez ce que vous comprenez et ce qui vous semble important.

3^e et dernier temps : certaines parties de la peinture ont été numérotées (voir page 11). Si dans votre cahier certains passages de votre tableau s'y rapportent écrivez le numéro.

Temps d'activité en classe : 1h – 1 semaine maison.

1871, La Commune de Paris : 4^e révolution avant l'installation définitive de la République en France.

Consignes : à l'aide des documents, de vos connaissances et de vos recherches, répondez aux questions en lien avec la planche de BD proposée (format A3 – paysage). Temps d'activité en classe : 1h (1 semaine maison pour terminer).

Compétences travaillées

- | | |
|---|---|
| ☐ Repères temps | ☐ Pratiquer différents langages en histoire et en géographie |
| ☐ Se repérer dans l'espace | ☐ S'informer dans le monde du numérique |
| ☐ Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués | ☐ Coopérer et mutualiser |
| ☐ Analyser et comprendre un document | |



Les 4 Révolutions et la III^e République 1789-1875

Niveau : 4^e

Programme : Thèmes 1, 2 et 3

Activité : l'essentiel des révolutions en 6 fiches pour comprendre comment la République est mise en place définitivement en 1875. Réalisation de sketchnoting et recherches.

Consignes données aux élèves : travail en groupe de quatre. Chaque groupe travaille sur une révolution qui doit être présentée à l'oral sous la forme d'une carte mentale avec dessins (sketchnote). La fiche n°6 sur la III^e République doit être lue, comprise et vous devez retrouver le nom des personnages historiques.

Temps d'activité en classe : 4h + 3h à la maison + 3h restitution en classe (oral élèves et synthèse enseignant)

Compétences :

Se repérer dans le temps : construire des repères historiques - Coopérer et mutualiser - **Pratiquer différents langages en Histoire-Géographie** - **Raisonner justifier une démarche et les choix**
Code couleur pour lire les mises et comprendre les différences des révolutionnaires et des contre-révolutionnaires.

Légende

contre la révolution
- en - révolutionnaire

+ en + révolutionnaire



Contre-révolutionnaires



Monarchie absolue



Libéraux et monarchistes alliés



Libéraux



Radicaux pour la démocratie et sociaux



Événements violents,
changement brutal

1789-1793

1794-1799

1793-1794

UN NOUVEAU RÉGIME

- L'ordre monarchique traditionnel est renversé (« Ancien Régime »)
- La souveraineté est transmise du ROI à la NATION
- Les pouvoirs sont divisés
- Libertés fondamentales données, c'est la révolution des droits de l'homme : liberté de pensée, de circuler, de croire.
- Libertés économiques : liberté de commercer, de s'installer, de circuler.
- Abolition des 3 ordres et des privilèges : c'est l'égalité civile de tous devant la loi, l'impôt et l'emploi.

LA RÉVOLUTION LIBÉRALE

- ✓ La NATION est souveraine, pas le PEUPLE
- ✓ Système censitaire de vote
- ✓ Projet social limité, assistance plutôt que redistribution
- ✓ Maintien de l'esclavage

LA TERREUR

Ce gouvernement qui doit faire face aux multiples troubles que connaît alors la France : révolte des contre-révolutionnaires, guerre extérieure menée par les puissances monarchistes d'Europe. La Terreur prend des mesures d'exception pour résoudre la crise multiple à laquelle le pays est alors confronté.

LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE (RADICALE)

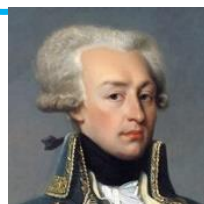
- ✓ Suffrage universel masculin
- ✓ Constitution intégrant des formes de démocratie directe
- ✓ Proclamation des droits sociaux (pour les chômeurs, les malades, les personnes fragiles)
- ✓ Suppression de l'esclavage
- ✓ Maximum des prix, pour aider les plus pauvres à manger (politique sociale)
- ✓ Pour la République, le PEUPLE est souverain



Sieyès



Bailly



La Fayette



Mirabeau



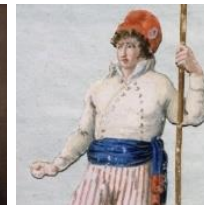
Danton



Robespierre



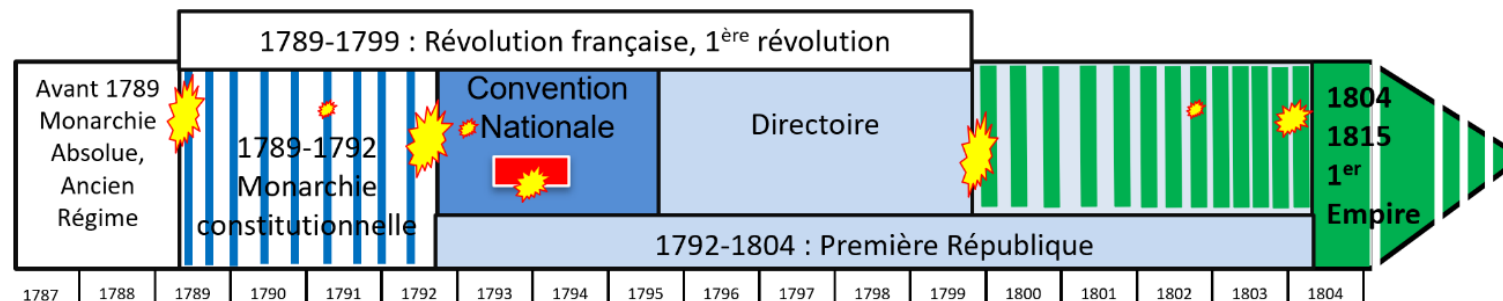
St Just



Sans Culotte



De Gouge



Le vocabulaire

Assemblée nationale : ensemble des députés représentant la nation.

Convention (Ia) : Assemblée élue au suffrage universel masculin en septembre 1792 afin de rédiger une nouvelle constitution suite à la journée du 10 août 1792. Elle abolit la monarchie, elle jugea et condamna Louis XVI, elle mit en place la Terreur.

États généraux : assemblée des représentants des trois ordres convoquée par le roi pour régler ses difficultés financières. Elle n'a pas été convoquée depuis 1614. Lors du vote, chaque ordre dispose d'une voix.

Girondins : députés républicains modérés.

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel le pouvoir du roi est défini et limité par la Constitution.

Montagnards : députés républicains siégeant à gauche, sur les gradins les plus hauts de la Convention. Ils sont sensibles aux attentes du peuple et s'appuient sur les Sans-culottes.

Nation : ensemble de personnes habitant une même région, ayant conscience d'une origine et de traditions communes et unies sous un même gouvernement ou aspirant à l'être.

République : régime politique où le pouvoir est exercé par des représentants désignés par le peuple. Les citoyens y participent en votant et peuvent se présenter aux élections.

Sans-culottes : nom donné aux révolutionnaires issus du peuple parisien, qui ne portent pas la culotte comme les aristocrates ou les bourgeois, mais le pantalon.

Souveraineté nationale : le pouvoir est détenu par la nation, composée de l'ensemble des citoyens.

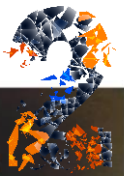
Suffrage censitaire : droit de vote réservé aux citoyens qui paient un certain montant d'impôt.

Suffrage universel masculin : droit de vote pour tous les citoyens hommes majeurs. Les femmes sont exclues du droit de vote.

Terreur : politique adoptée par le Comité de salut public pour sauver la révolution et l'accélérer. Les révolutionnaires démocrates et sociaux sont au pouvoir.

2^{ème} RÉVOLUTION la révolution des Trois Glorieuses ou révolution de Juillet 27-28-29 juillet 1830

L'essentiel des connaissances



27-28-29 juillet
1830

UNE RÉVOLUTION QUI ÉCHOUE EN PARTIE

La Révolution française de 1830, dite aussi révolution de Juillet ou encore des Trois Glorieuses, est une révolution qui s'est déroulée à Paris du 27 au 29 juillet 1830.

Les Parisiens se sont soulevés contre la politique d'abord libérale puis de plus en plus réactionnaire du gouvernement du roi Charles X. Le roi prend des ordonnances pour mettre fin à la liberté de la presse et modifier le système électoral en ne réservant le droit de vote qu'aux plus riches, propriétaires terriens qui sont surtout ses partisans. Il dissout également l'assemblée nouvellement élue dont la majorité des députés sont des opposants à la monarchie. Ces mesures le rendent très impopulaire.

Les journalistes et le peuple mécontents de la politique de Charles X déclenchent une insurrection en appelant le peuple à se soulever.

Les Parisiens se soulèvent et élèvent des barricades durant les trois journées de juillet. La bourgeoisie s'allie au peuple pour livrer combat dans les rues de la capitale. Les troupes royales sont assaillies également du haut des immeubles par les habitants insurgés.

Cette Révolution n'aboutit cependant pas à la mise en place d'une république comme le souhaitaient les insurgés du peuple, mais à une monarchie constitutionnelle : la Monarchie de Juillet. Louis-Philippe, le duc d'Orléans, s'installe sur le trône sous le titre de Roi des Français.



Louis XVIII, roi de France
Monarchie constitutionnelle
1815-1824
Drapeau blanc
Suffrage censitaire



Charles X, roi de France,
Monarchie constitutionnelle
mais souhaite un retour à
l'Ancien régime
1824-1830
Drapeau blanc
Suffrage censitaire



Louis-Philippe Ier,
roi des Français,
1830-1848
Drapeau tricolore
Suffrage censitaire

Le vocabulaire

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel le pouvoir du roi est défini et limité par la Constitution.

Nation : ensemble de personnes habitant une même région, ayant conscience d'une origine et de traditions communes et unies sous un même gouvernement ou aspirant à l'être.

Régime autoritaire : un régime politique non démocratique et marqué par le pouvoir personnel.



Thiers



La Fayette



Février

1848

Juin 1848

UN PAYS EN CRISE

Terrain révolutionnaire favorable : crise de subsistance, crise boursière, crise industrielle depuis 1846, contestation du pouvoir (monarchie conservatrice autoritaire), sentiment antifiscal.

La 3^e révolution se déroule à Paris du 22 au 25 février 1848. les Parisiens se révoltent et renversent Louis Philippe I^{er}

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848, II^{ème} République

- ✓ Une révolution antimonarchique, démocratique et sociale
- ✓ Instauration du suffrage universel masculin
- ✓ Abolition de l'esclavage dans les colonies

FIN DES RÉFORMES JUIN 1848

La révolution sociale est limitée, pas de retour à 1793

2 concepts républicains opposés : république libérale et conservatrice opposée à la république sociale.

Les républicains modérés et libéraux l'emportent.

La République cesse rapidement ses réformes. En juin 1848, une révolte ouvrière est durement écrasée par l'armée : 5 000 morts.

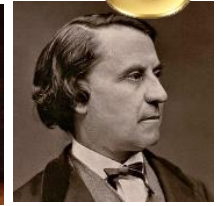
En décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte est élu Président de la République au suffrage universel masculin.

1851 FIN DE LA REPUBLIQUE

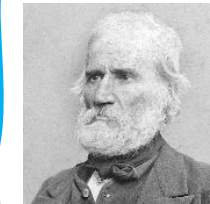
Pour conserver le pouvoir, Louis Napoléon Bonaparte organise un coup d'État en décembre 1851. C'est la fin de la deuxième République. Début du 2nd empire en France.



Lamartine



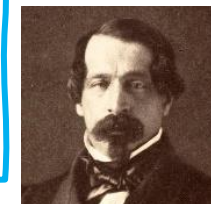
Blanc



Blanqui



Thiers



Louis Napoléon Bonaparte - Napoléon III



Le vocabulaire

République : régime politique où le pouvoir est exercé par des représentants désignés par le peuple. Les citoyens y participent en votant et peuvent se présenter aux élections.

Souveraineté nationale : le pouvoir est détenu par la nation, composée de l'ensemble des citoyens.

Bonapartiste : un partisan du régime impérial, autoritaire, mais favorable au suffrage universel masculin.

Campagne des banquets : des réunions organisées dans toute la France entre 1847 et 1848 pour demander un élargissement du corps électoral.

Corps électoral : l'ensemble des citoyens inscrit sur les listes électorales.

Corps législatifs : l'assemblée législative chargée de voter les lois.

Démocratie radicale : le courant républicain et démocratique opposé à l'Empire.

Monarchie constitutionnelle : régime politique dans lequel le pouvoir du roi est défini et limité par la Constitution.

Nation : ensemble de personnes habitant une même région, ayant conscience d'une origine et de traditions communes et unies sous un même gouvernement ou aspirant à l'être.

Notable : une personne qui a une situation sociale importante.

Plébiscite : le vote par lequel les citoyens répondent oui ou non à une question posée sur le régime politique ou sur son dirigeant.

Régime autoritaire : un régime politique non démocratique et marqué par le pouvoir personnel.

Suffrage censitaire : droit de vote réservé aux citoyens qui paient un certain montant d'impôt.

Suffrage universel masculin : droit de vote pour tous les citoyens hommes majeurs. Les femmes sont exclues du droit de vote.

4^{ème} RÉVOLUTION la III^{ème} république et la Commune 1870-1871 - L'essentiel des connaissances

4

Une révolution issue d'une défaite militaire

2 septembre 1870 défaite de Napoléon III à Sedan face aux Prussiens

Révolution du 4 septembre, en quelques heures sans effusion de sang : République et poursuite de la guerre

8 février 1871 élection d'une nouvelle Assemblée pour signer la paix avec Bismarck : 1/3 de nobles, exécutif confié à Thiers

Perte de l'Alsace et de la Moselle, importantes indemnités, défilé des troupes prussiennes sur les Champs-Élysées le 1^{er} mars

Un conflit entre la population parisienne et l'Assemblée

Sentiment patriotique blessé

Situation sociale tendue

Sentiment républicain divergent : l'Assemblée quitte Paris pour Versailles le 10 mars 1871

La garde nationale (les fédérés) conserve une partie de ses canons. Thiers ordonne le retrait des troupes

Des mesures sociales d'urgence

Suppression temporaire des dettes des commerçants, des loyers, réquisition des logements vides (pour victimes des bombardements prussiens), distribution de repas gratuits, salaire de la garde nationale rétabli

Une politique sociale

Abolition du travail de nuit, interdiction des retenues sur salaire, réquisition des ateliers abandonnés par les patrons

Une république démocratique et sociale

Séparation de l'Église et de l'État, nationalisation des biens de l'Église, école gratuite, laïque et obligatoire pour les garçons et les filles, service militaire universel et obligatoire, justice gratuite avec des juges élus, contrôle des élus sur les mandats révocables, citoyenneté aux étrangers, drapeau rouge et calendrier révolutionnaire rétabli (an 79)

Auteurs Fourrier & Lavie 2023

Versaillais

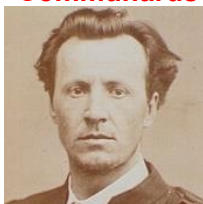


Thiers

Communards



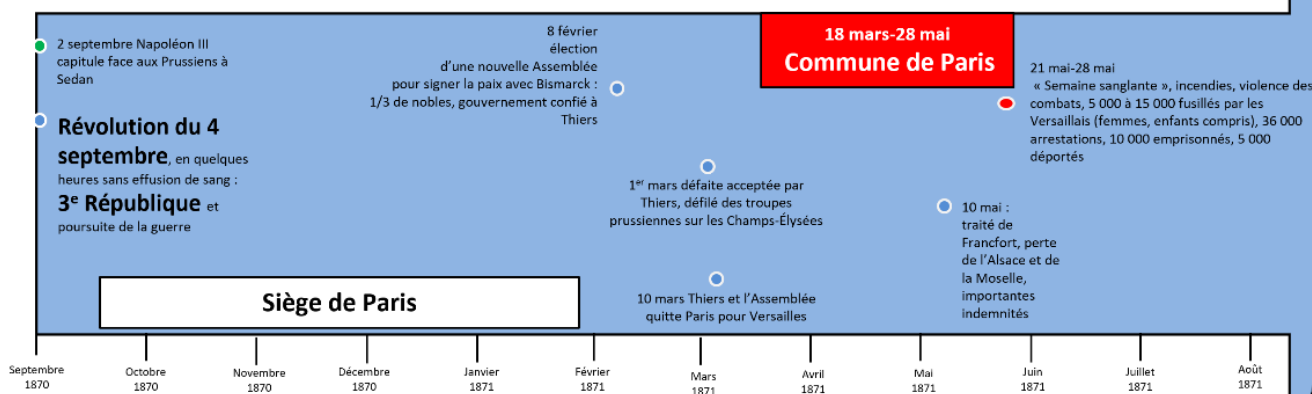
Louise Michel



Protot



Valès



Le vocabulaire

Commune de Paris (la) : révolte du peuple parisien en 1871.

Communards : les Parisiens qui résistent aux Prussiens puis aux Versaillais.

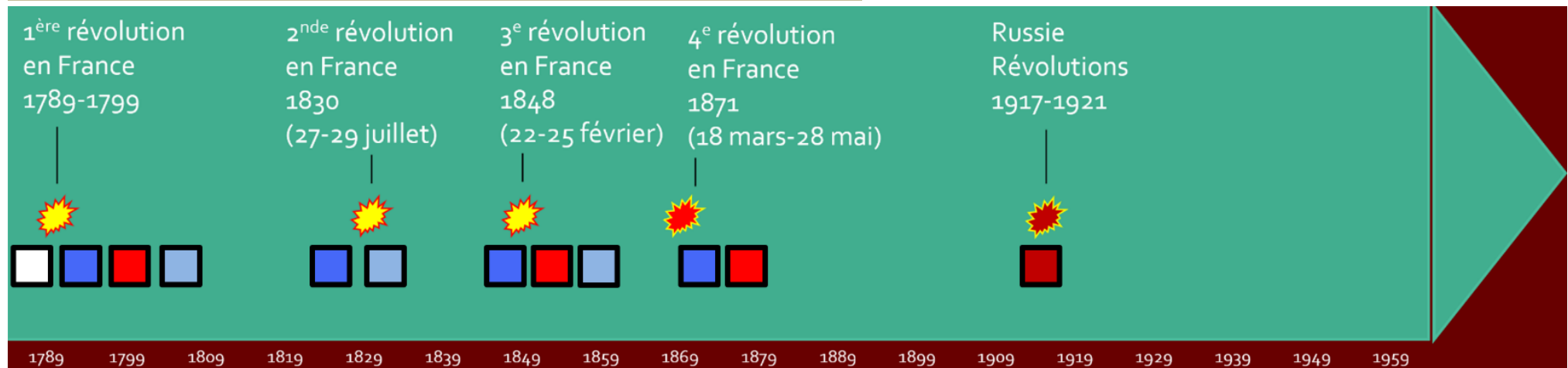
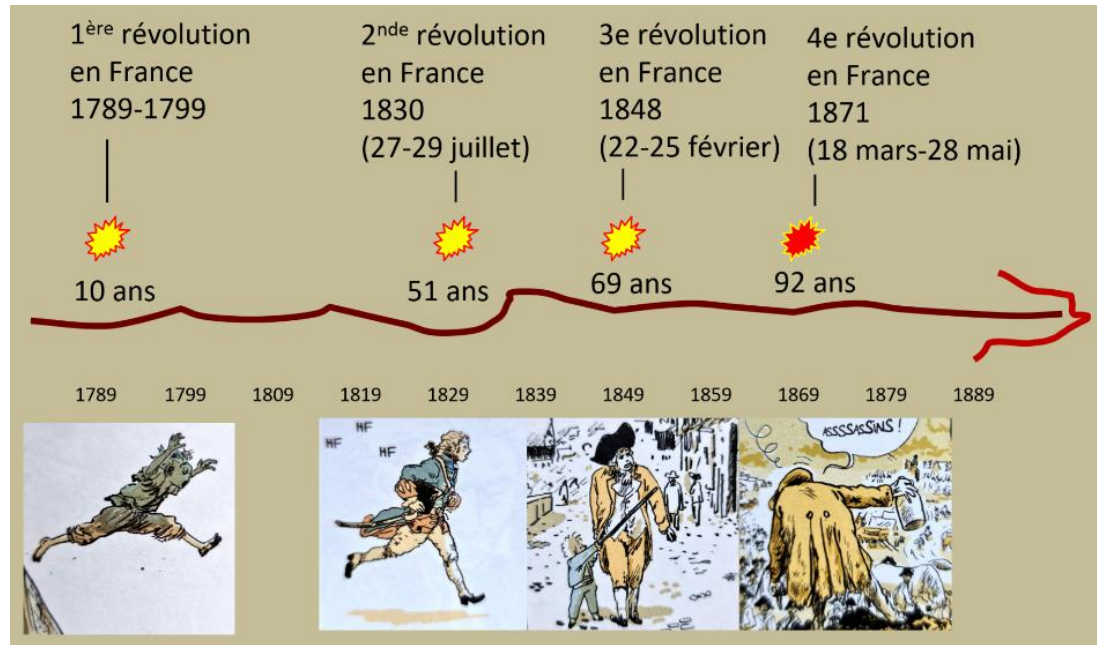
Garde nationale (les fédérés) : citoyens parisiens volontaires armés qui résistent aux Prussiens puis aux Versaillais.

Guerre civile : guerre entre des habitants d'un même pays.

Versaillais (les) : nom donné au gouvernement et à ses troupes contre la Commune de Paris en 1871.

LES 4 RÉVOLUTIONS entre 1789 et 1871 - L'essentiel des connaissances

5



1870



1875

LA III^e RÉPUBLIQUE S'IMPOSE DIFFICILEMENT MAIS DURABLEMENT

L'adoption de la constitution de la III^e République est difficile. Dans l'Assemblée nationale constituante les monarchistes continuent de s'opposer aux républicains.

Il faut près de cinq ans entre la proclamation de la République (le 4 septembre 1870), la guerre contre la Prusse, la Commune de Paris et l'adoption définitive de la III^e République en 1875.

Le 30 janvier 1875, le député Wallon parvient à faire voter, à une voix près, un amendement dans lequel figure le mot République.

La Constitution de la III^e République est ensuite composée uniquement de trois lois constitutionnelles :

- la loi du 24 février 1875 relative à l'organisation du Sénat
- la loi du 25 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics
- la loi du 16 juillet 1875 relative aux relations entre les pouvoirs publics.

Les républicains ne deviennent majoritaires à l'Assemblée qu'en 1877 et au Sénat en 1879. Le président Mac-Mahon démissionne : la République s'impose durablement.

Le vocabulaire

Amendement : modification d'un texte de loi.

Libéral (un) : personne qui défend les libertés définies en 1789.

Lois constitutionnelles : lois ayant valeur de Constitution car expliquant le fonctionnement du régime.

Majorité parlementaire : majorité relative obtenue par un groupe politique.

Monarchistes : partisans d'un régime où le chef de l'Etat est un roi (les Royalistes) ou un empereur (les Bonapartistes).

Monarchistes orléanistes et légitimistes : les premiers veulent une monarchie libérale, semblable au régime de 1830. Les seconds défendent une monarchie fondée sur l'ordre moral et une influence forte de l'Eglise.

Réactionnaire (un) : au XIX^e siècle, personne ou politicien hostile à l'héritage de la Révolution française.

Républicains modérés et radicaux : aussi qualifiés d'opportunistes, les premiers défendent une République plus mesurée tandis que les radicaux défendent l'héritage de 1789 dans son intégralité.



Je teste ma compréhension avec une vidéo de classe de Première sur la chaîne L'Antisèche



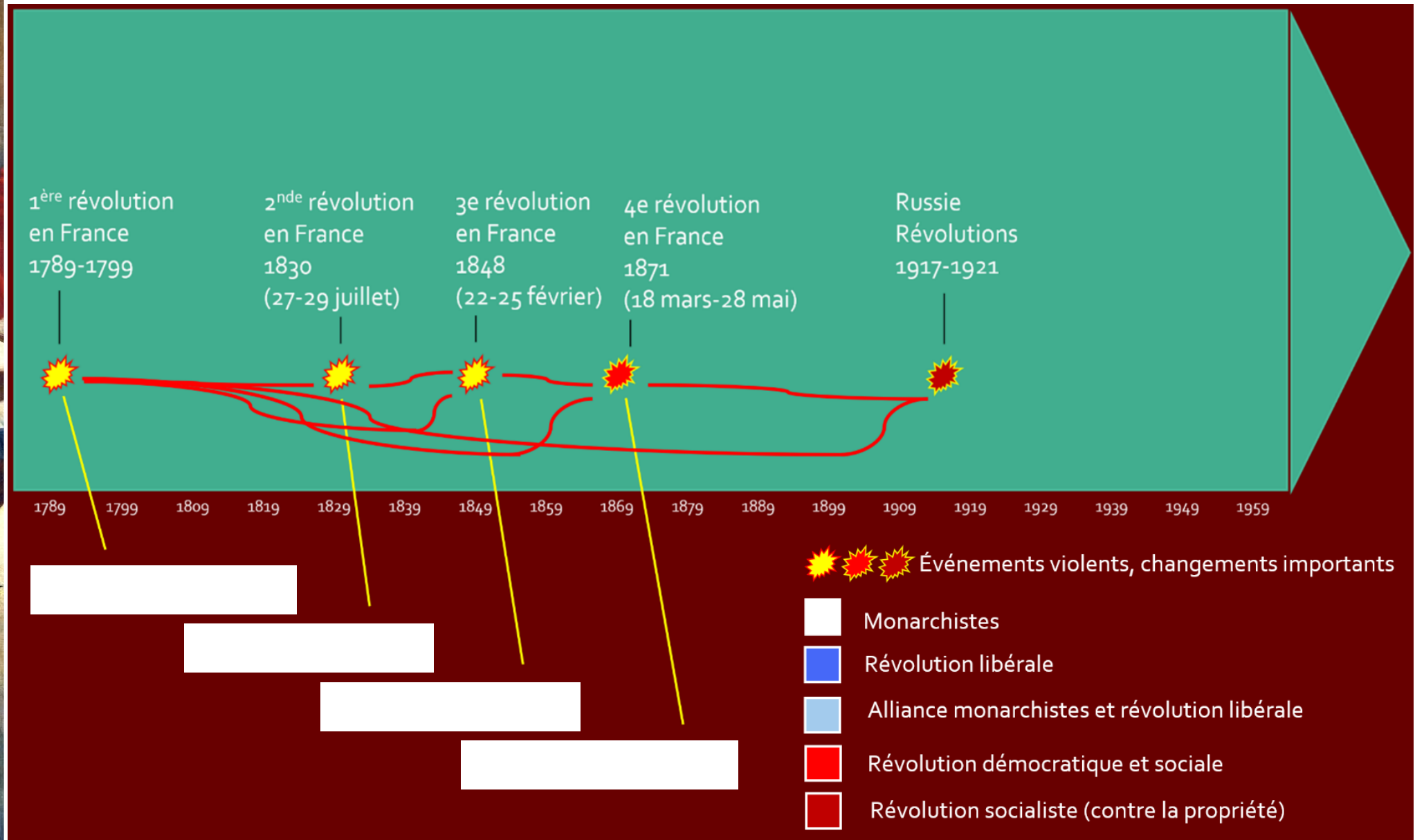
Activité

**Relier les 4 révolutions en France (XVIIIe et XIXe siècles)
et la révolution russe de 1917,
caractériser en images ces révolutions**



Questions

1. Dans les cadres, donnez le nom des 4 révolutions françaises.
2. Après avoir lu la légende, placez sous chaque révolution la couleur ou les couleurs des révolutionnaires.



Lénine - peuple parisien - bolcheviks - les paysans - Danton - Lamartine - sans-culottes - Auguste Blanqui
- Robespierre - François Vincent Raspail - Marat - Gustave Courbet - Mirabeau - Sieyès - Champion de
Cicé - Eugène Protot

	1 ^{ère} révolution en France 1789-1799	2 ^{nde} révolution en France 1830 (27-29 juillet)	3e révolution en France 1848 (22-25 février)	4e révolution en France 1871 (18 mars-28 mai)		Russie Révolutions 1917-1921
Les acteurs révolutionnaires						

Questions

4. Voici 3 tableaux et une photographie représentant les 4 révolutions françaises. Indiquez pour chaque document à quelle révolution il fait référence.



Questions

5. Retrouvez pour les tableaux, leur date de réalisation, leur auteur, leurs dimensions, leur lieu de conservation, leur technique picturale.



Nom du peintre

Date de réalisation

Dimensions du tableau

Technique picturale

Lieu de conservation



Nom du peintre

Date de réalisation

Dimensions du tableau

Technique picturale

Lieu de conservation



Nom du peintre

Date de réalisation

Dimensions du tableau

Technique picturale

Lieu de conservation

Questions

6. Retrouvez le nom de ces acteurs révolutionnaires.

Lénine - peuple parisien - bolcheviks - les paysans - Danton - Lamartine - sans-culottes - Auguste Blanqui
 - Robespierre - François Vincent Raspail - Marat - Gustave Courbet - Mirabeau - Sieyès - Champion de
 Cicé - Eugène Protot

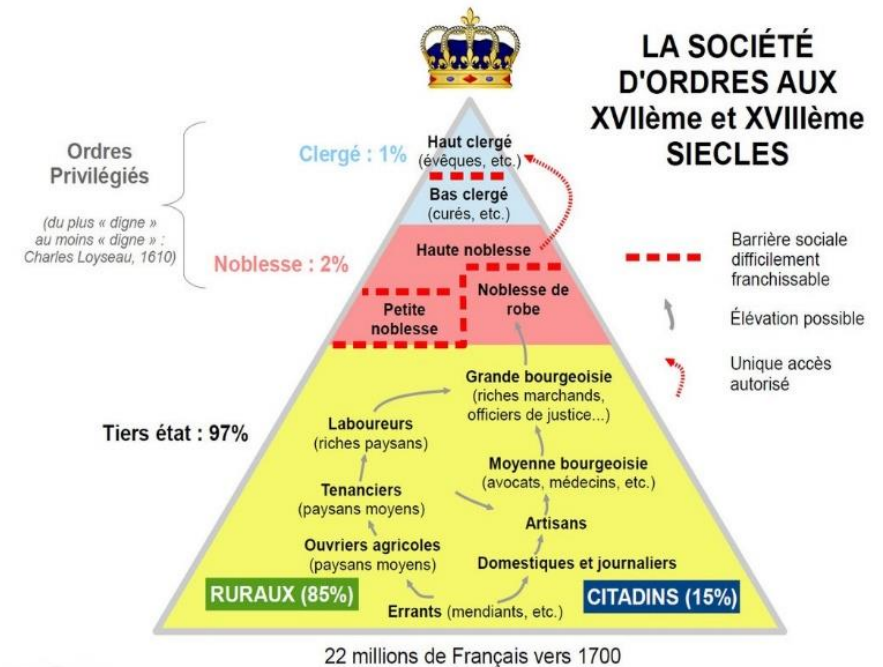


La Contre-Révolution entre 1789 et 1830

Qui sont les contre-révolutionnaires avant la Révolution ?

Doc-1 Les contre-révolutionnaires se trouvent dans toutes les catégories sociales de la population du royaume de France. Parmi eux, de nombreux membres de la noblesse très fortement attachés à leurs privilèges de grands propriétaires terriens et de l'exemption de l'impôt. Des familles de magistrats des parlements, (anciens membres du Tiers état) de tout le royaume qui ont acquis la noblesse (de robe¹) et ses privilèges en servant l'État (justice et enregistrement des décisions royales) et qui ne veulent surtout pas les perdre. De nombreux membres du clergé, ordre qui bénéficie de l'exemption de l'impôt, ne dépend pas des tribunaux royaux et qui perçoit les revenus des terres et des biens qu'il possède.

1- On différencie la noblesse de robe (acquise en travaillant au service de l'État sur plusieurs générations) de la noblesse d'épée (acquise au Moyen-âge par la bravoure sur les champs de bataille).



Doc-2 La société d'Ancien Régime

QUESTIONS

- 1. Doc-2** - Rappelez comment est organisée la société sous l'Ancien Régime. Quel adjectif qualificatif correspond à cette organisation ?
- 2. Doc-1** A quelles catégories sociales appartiennent les contre-révolutionnaires ? Que défendent-ils ? Leur cause est-elle la même que celle des paysans ? Pourquoi ?
- 3. Docs-1 et 2** Quelle catégorie de la population a une position particulière ?



La Contre-Révolution entre 1789 et 1830

Qui sont les contre-révolutionnaires avant la Révolution ?

Doc 1- L'absolutisme contesté sous Louis XV (1726-1774)

Dans les premières années du règne de Louis XV, l'économie est prospère et les finances équilibrées. Mais après 1740, Louis XV mène deux guerres qui aggravent le déficit du budget. Une réforme des impôts réduisant les avantages des privilégiés est absolument nécessaire ; elle rencontre l'opposition du clergé, des nobles et des parlements qui, en prétendant défendre le droit, veulent contrôler la monarchie. Louis XV tente pourtant d'imposer les réformes : il supprime les parlements et crée un nouvel impôt payé par tous les sujets. Mais la mort du roi en 1774 remet tout en cause.

Doc 2- Le règne de Louis XVI (1774-1792) : l'impasse financière

Louis XVI rappelle les parlements dans un souci d'apaisement. Il nomme Turgot contrôleur général des finances¹. Celui-ci cherche à résoudre la crise financière et à enrichir le royaume. Il prend des mesures pour libérer le commerce du grain, supprime les corporations et, en février 1776, remplace la corvée royale² par une taxe payable par tous les propriétaires des domaines seigneuriaux. Ces réformes unissent contre lui les privilégiés. Louis XVI renvoie Turgot et fait appel à Necker. Les difficultés financières s'aggravent avec la guerre d'Amérique. Les dépenses sont payées avec des emprunts qui augmentent le déficit du budget.

1- *Ministre de l'économie*

2. *La corvée consistait à construire et à entretenir les chemins, les ponts, les seigneuries gratuitement et obligatoirement par les sujets du roi appartenant au Tiers état et principalement les paysans*

Doc 3- La réplique du Parlement¹ de Paris à la réforme de Turgot

« Il n'est plus de différence entre tous vos sujets : le noble, l'ecclésiastique deviennent contribuables à l'impôt qui doit tenir lieu de corvée. Assujettir les nobles à un impôt pour rachat de la corvée, c'est les rendre corvéables comme les roturiers² (...). Tout système qui tendrait à établir entre les hommes une égalité de devoirs et à détruire les distinctions nécessaires amènerait bientôt le désordre (...) ».

1. *Les parlements sont les cours de justice du roi et servent également à enregistrer les décisions royales (lois).*

2. *Membre du Tiers état*

Remontrance du Parlement de Paris, mars 1776

QUESTIONS

1. Doc 1- Qu'est-ce que Louis XV cherche à mettre en place à la fin de son règne ?
2. Doc 1- Qui s'y oppose fermement ? Pour quelle raison et que veulent conserver ces personnes ?
3. Doc 2- Quelle réforme de Turgot est mise en échec ? Rappelez en quoi la corvée consistait. Que signifie le terme de remontrance ?
4. Doc 3- Quel principe les magistrats du Parlement de Paris refusent de voir appliquer dans le royaume ? Quel argument empruntent-ils pour défendre ce refus ?

Bilan. Quand commencent les résistances aux réformes royales ? Quel événement cela préfigure-t-il ?

Que peut-on déduire du rôle des contre-révolutionnaires dans l'évolution du royaume de France ?

aut clergé
êques, etc.
as clergé
urés, etc.

te nobles
Nob

Granc
(riche
officie

Mc
(ave

Don

(mendiar

Où et qui sont les contre-révolutionnaires pendant la Révolution ?



Doc-1 La République menacée 1793-1795

QUESTIONS

1. Quels sont les deux types de contre-révolutionnaires auxquels doit faire face la République à partir de 1793 ?
2. Nommez les différents ennemis menaçant la France sur ses frontières. Quel régime politique est encore en place dans les différents pays qui attaquent la France ? Comment appelle-t-on une offensive militaire de cette ampleur ?
3. Où se situent les villes de l'insurrection ? Quelle région française s'insurge plus particulièrement contre la Révolution française ?

Doc-2 L'exécution du roi, en janvier 1793, entraîne la réaction des monarchies étrangères et des nobles émigrés. Dans les campagnes, cet événement ajouté aux décisions des révolutionnaires sur la suppression des paroisses, la persécution des prêtres (réfractaires) qui refusent de prêter serment à la Constitution mais aussi les difficultés financières et agricoles déclenchent une vive opposition lorsque la Convention (Assemblée nationale) décrète la levée en masse de 300 000 hommes tirés au sort pour défendre la patrie en danger. C'est le début d'une terrible guerre civile.

La Contre-Révolution entre 1789 et 1830

Où et qui sont les contre-révolutionnaires pendant la Révolution ?

Doc-3 « On estime à environ 150 000 le nombre de personnes qui quittèrent la France pendant les événements révolutionnaires. Cette émigration s'est échelonnée sur plusieurs années, en vagues successives. [...] L'origine sociale de ces émigrés est particulièrement instructive à cet égard : 25 % d'entre eux appartiennent au clergé et 17 % à la noblesse. Par conséquent, la majorité sont, en définitive, membres du tiers état, bourgeois ou paysans redoutant les excès révolutionnaires. La démarche de la plupart des émigrés est avant tout simple et pragmatique : il s'agit pour eux de sauver leur vie et d'échapper à des risques individuels. ».

Dans *La noblesse en émigration ou la tentative d'une reconstruction politique (1789-1815)*, Arnaud Decroix, 2009.

Suite des QUESTIONS

5. Combien de personnes ont émigré de France pendant la Révolution de 1789 ? A quels ordres de la société appartenaient-elles ?
6. D'après le texte, pourquoi quittaient-elles la France ? Contre quelles idées étaient-elles en opposition ? Donnez trois exemples. Où ont-elles trouvé refuge ?
7. Qui sont les personnalités royales qui ont émigré ? Que peut-on déduire de leurs titres ?
8. Comment les royalistes luttent-ils contre la Révolution ? Quelle opération militaire mettent sur pied les émigrés français d'Angleterre ? Comment se termine cette opération ?

Doc- 4 L'activisme de la noblesse émigrée

Dès juillet 1789, des nobles royalistes émigrent dans toute l'Europe. Parmi eux figurent les frères de Louis XVI, le Comte de Provence (futur Louis XVIII) et le Comte d'Artois (futur Charles X).

Certains royalistes émigrent pour combattre la Révolution de l'extérieur, d'autres pour échapper à ses violences. Les royalistes qui n'avaient pas émigré travaillent à susciter des troubles dans les départements et ceux qui sont en pays étranger s'efforcent de désorganiser les armées révolutionnaires participant à des opérations militaires comme l'insurrection de la Vendée et soutenus par la monarchie anglaise tentent même de faire un débarquement à Quiberon en Bretagne en juin 1795, en pleine guerre civile. Opération repoussée par les troupes révolutionnaires en juillet 1795.

La Contre-Révolution entre 1789 et 1830

Où et qui sont les contre-révolutionnaires pendant la Révolution ?



Doc-1 Attaque de la Convention nationale par les royalistes. Journée mémorable du 13 vendémiaire an 4^e de la République française. »Eau-forte de Pierre Gabriel Berthault d'après Abraham Girardet (1795).

Doc-2 Nombres de députés royalistes et affiliés aux royalistes aux élections législatives de 1795

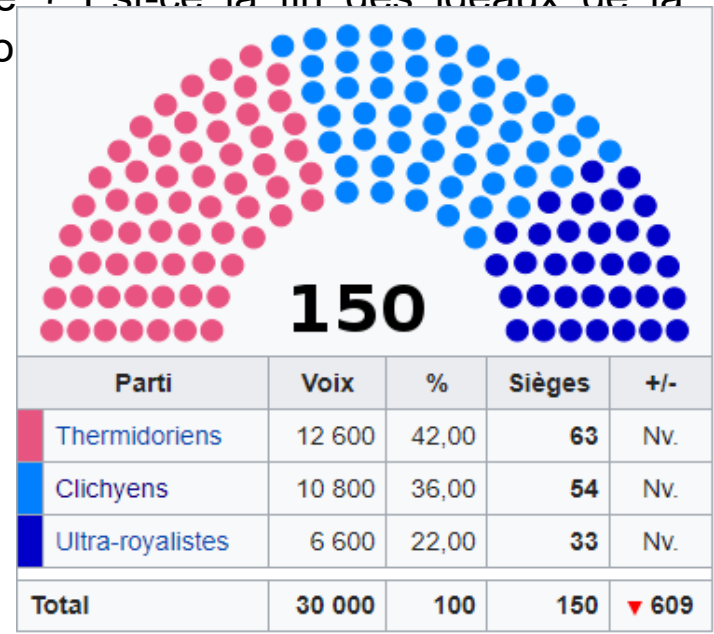
Suite des QUESTIONS

9. *Doc-1* Qui attaque la Convention nationale ? Que cherchent les attaquants à restaurer ?

Qui sont les combattants en face ?

10. *Doc-2* Combien de sièges à l'Assemblée nationale obtiennent les royalistes et leurs alliés en 1795 ? Que peuvent craindre les partisans de la Révolution ?

11. D'après vos connaissances, que va-t-il se passer le 9 novembre 1799 ? Quel régime politique se met alors en place ? Est-ce la fin des idéaux de la Révo



La Contre-Révolution entre 1789 et 1830

LES GUERRES DE VENDÉE 1793-1796 ET LA CHOUANNERIE



Insurrection vendéenne et chouannerie
1793-1796

Questions

1- Quelles sont les deux régions françaises qui vont rejoindre la Contre-révolution ?

Pour quelles raisons ? Quelle est l'événement déclencheur de l'insurrection ? Pourquoi peut-on dire que les contre-révolutionnaires sont attachés aux traditions ?

LES CAUSES

Les campagnes vendéennes ont d'abord bien accueilli les premières mesures prises par l'Assemblée constituante mais sont, en même temps, profondément liées au roi et à la religion ainsi qu'aux traditions. Aussi, lorsque a lieu le vote par l'assemblée de la **Constitution civile du clergé** le 12 juillet 1790, **l'exécution du roi le 21 janvier 1793 et, surtout, la levée en masse de 300 000 hommes (mars 1793)** pour aller combattre les invasions européennes qui veulent mettre un terme à la Révolution et punir les révolutionnaires régicides¹, les Vendéens décident de se soulever. C'est le début d'une guerre civile opposant les « patriotes » révolutionnaires (bleus) aux habitants de la Vendée (blancs) qui rejettent le serment (civil) des prêtres à la Constitution, sont choqués du sort funeste réservé au roi et refuse le tirage au sort de la levée en masse pour aller combattre la Contre-révolution étrangère.

D'abord conduite par des paysans en colère, l'insurrection va être rejointe par des nobles et chefs militaires vendéens pour passer d'une guérilla et des massacres à une guerre civile.

Rapidement, les paysans de la Bretagne (Les Chouans) vont rejoindre l'insurrection contre les révolutionnaires républicains et livrer combat dans les villes de l'Ouest.

La Restauration 1815-1830 ou les contre-révolutionnaires au pouvoir après la Révolution et l'Empire

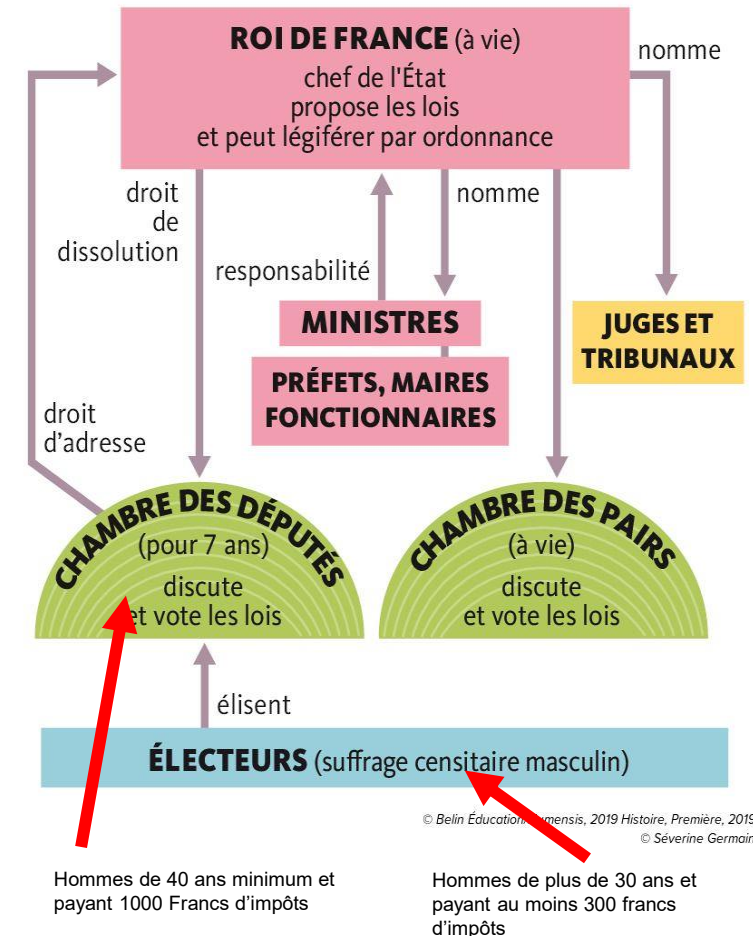
Louis XVIII et la charte¹ de 1814

Questions

1. Doc-1 Qui est le personnage sur le tableau ? Où se trouvait-il pendant la révolution ? Pourquoi ? Que signifie par conséquent le terme de Restauration ?
2. Doc-2 Quels sont les différents types de pouvoir ? Quelle différence y a-t-il avec la monarchie absolue ?
3. Doc-2 Tous les habitants du royaume votent-ils ? Comment appelle-t-on ce type de monarchie ?

Doc-1 Louis XVIII en habit de sacre, huile sur toile de François Gérard, 1815, Château de Versailles.

1. La **Charte** du 4 juin **1814** est la constitution (texte) du royaume de France accordée aux Français par Louis XVIII.



Doc-2 Schéma de l'organisation du royaume sous Louis XVIII

La Contre-Révolution entre 1789 et 1830

La Restauration 1815-1830 ou les contre-révolutionnaires au pouvoir après la Révolution

A partir de 1824, Charles X (1824-1830), qui succède à son frère gouverne de manière plus autoritaire fort de ses appuis ultra royalistes cherchant à revenir à une monarchie absolue. Pour cela, il modifie la charte de 1814 et lui ajoute des ordonnances¹, qui visent à supprimer les libertés.

1- Une ordonnance est un texte de lois émanant du pouvoir exécutif que celui-ci peut faire appliquer sans passer par le vote de l'Assemblée nationale



Charles X, huile sur toile de François Gérard, 1825, Château de Versailles

Ordonnances de Charles X

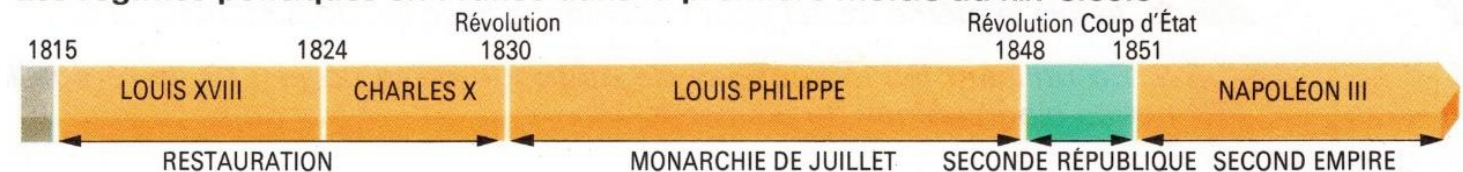
- 1 La liberté de la presse périodique est suspendue
- 2 La chambre des députés est dissoute alors que celle-ci vient d'être élue et ne s'est encore jamais réunie.
- 3 Le cens² est recalculé et réévalué, les députés passent de 458 à 258.

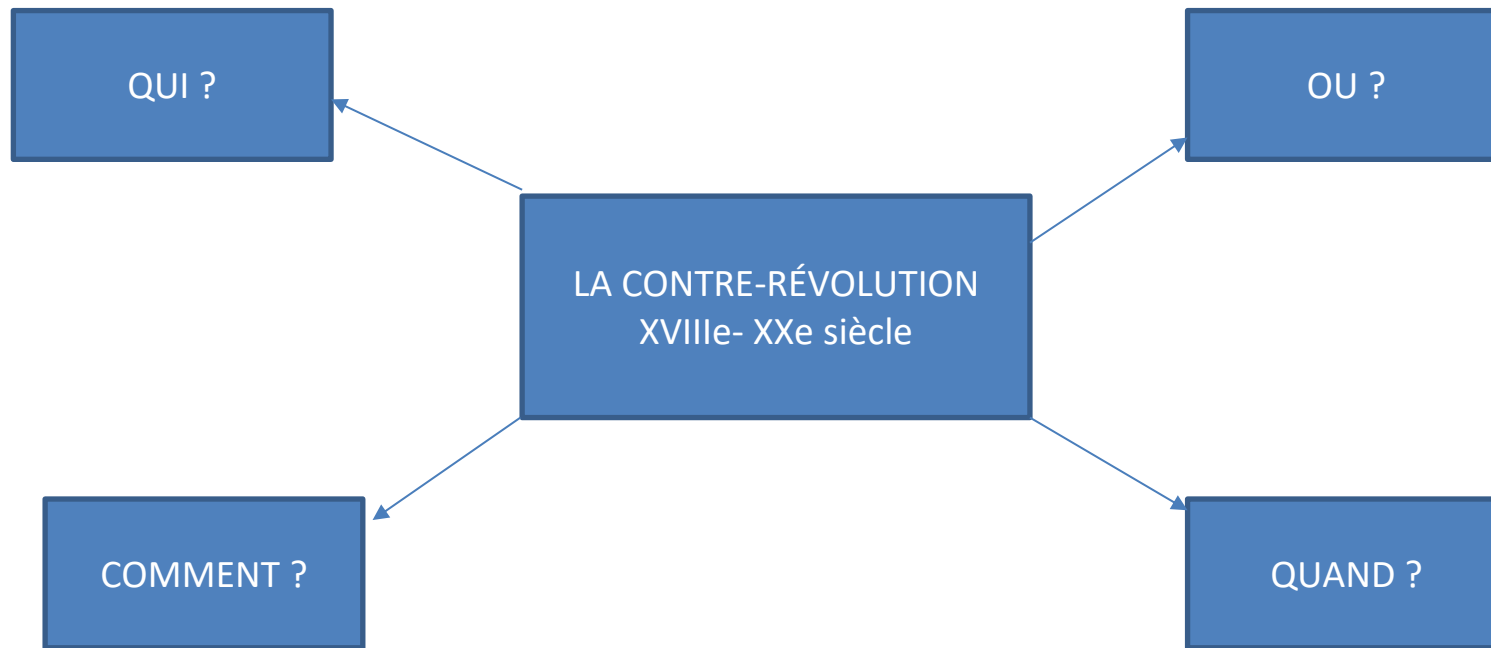
2- Le cens est le seuil d'imposition

Questions

- 1- A quel type de monarchie ce tableau fait-il penser ?
- 2- Quelle liberté est attaquée à travers l'ordonnance sur la presse ?
- 3- Que cherche à faire Charles X en dissolvant la chambre des députés et en relevant le cens ?
- 4- Vers quel type de monarchie cherche-t-il à se diriger ?
- 5- A la lecture de la frise, Charles X va-t-il y parvenir ? Que va-t-il se passer ?

Les régimes politiques en France dans la première moitié du XIX^e siècle







Les Trois glorieuses, 1830
La seconde révolution française

Niveau : 4^e

Programme : Thème 3 Société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle- Sous-thème 1 Voter dans la France de 1815 à 1870

Activité 1 (différenciation) travail en groupe : étudier la révolution de 1830 et comprendre sa connexion avec celle de 1789

1 sujet différenciation, corpus de documents

Activité 2 (différenciation) travail en groupe : comprendre les connexions de la révolution de 1830 avec celle de 1789, trois sujets, restitution à l'oral (co-évaluation) :

- Sujet 1 Tableau de Léon Coignet *Les drapeaux*
- Sujet 2 Tableau d'Eugène Delacroix *La liberté guidant le peuple*
- Sujet 3 *La colonne de la Bastille*

Consignes données aux élèves : Répondre à des questions à partir d'un corpus de documents et présenter sous la forme d'un exposé devant la classe

Temps d'activité en classe : 1h en classe (1 semaine pour terminer à la maison) + 1h de restitution en classe

Compétences

Se repérer dans le temps, construire des repères historiques

Se repérer dans l'espace

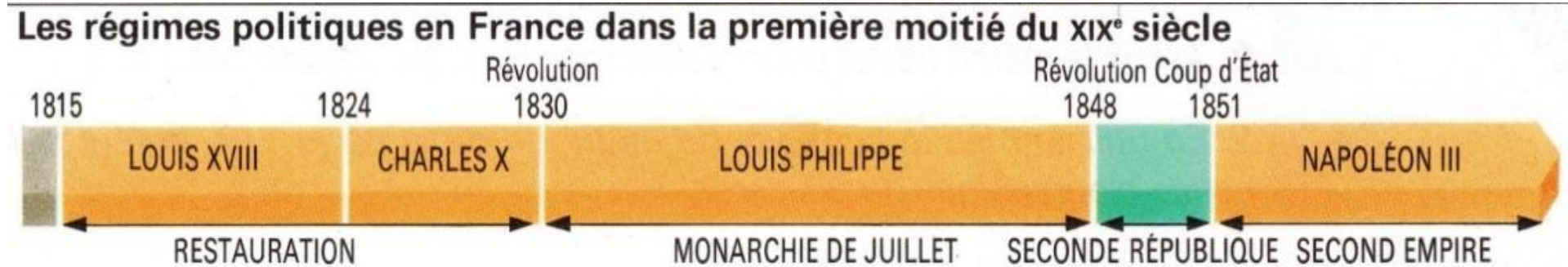
S'informer dans le monde du numérique

Analyser et comprendre un document

Pratiquer différents langages en HG

Coopérer et mutualiser

Les Trois Glorieuses, la 2^e révolution française



Observez la frise chronologique et les diapositives suivantes puis répondez aux questions dans le cahier.

1- Doc 1 : Quel régime politique est en place en 1815 et qui dirige la France? Qu'est-ce que cela signifie ?

2- Docs 2 à 5 : Que se passe-t-il en 1830 ? Où cet événement se déroule-t-il principalement et combien de temps dure-t-il ?

3- Doc 4 : Que construisent les révolutionnaires ? Contre qui, à quoi cela sert-il ?

Docs 5 et 6 : Quel élément les révolutionnaires déploient-ils qui rappelle la 1^{ère} révolution française ?

4- Quel régime politique les révolutionnaires cherchent-ils à mettre en place?

Doc 1 : Y parviennent-ils en 1830 ? Quelle date faudra-t-il attendre et par quel événement cela sera-t-il possible ?

5- Dans un paragraphe de 5 à 10 lignes et en vous servant de vos réponses et des documents, expliquez les événements de 1830.

Doc 2- Saisie des presses du National le 27 juillet 1830, par Victor Adam, lithographie, vers 1830, Collection

BNF, Paris

La publication sans autorisation du journal le National est réprimée par la saisie des presses et par l'arrestation des opposants à la restriction de la liberté de la presse mise en place par le roi. Des échauffourées ont lieu entre la police et les ouvriers typographes



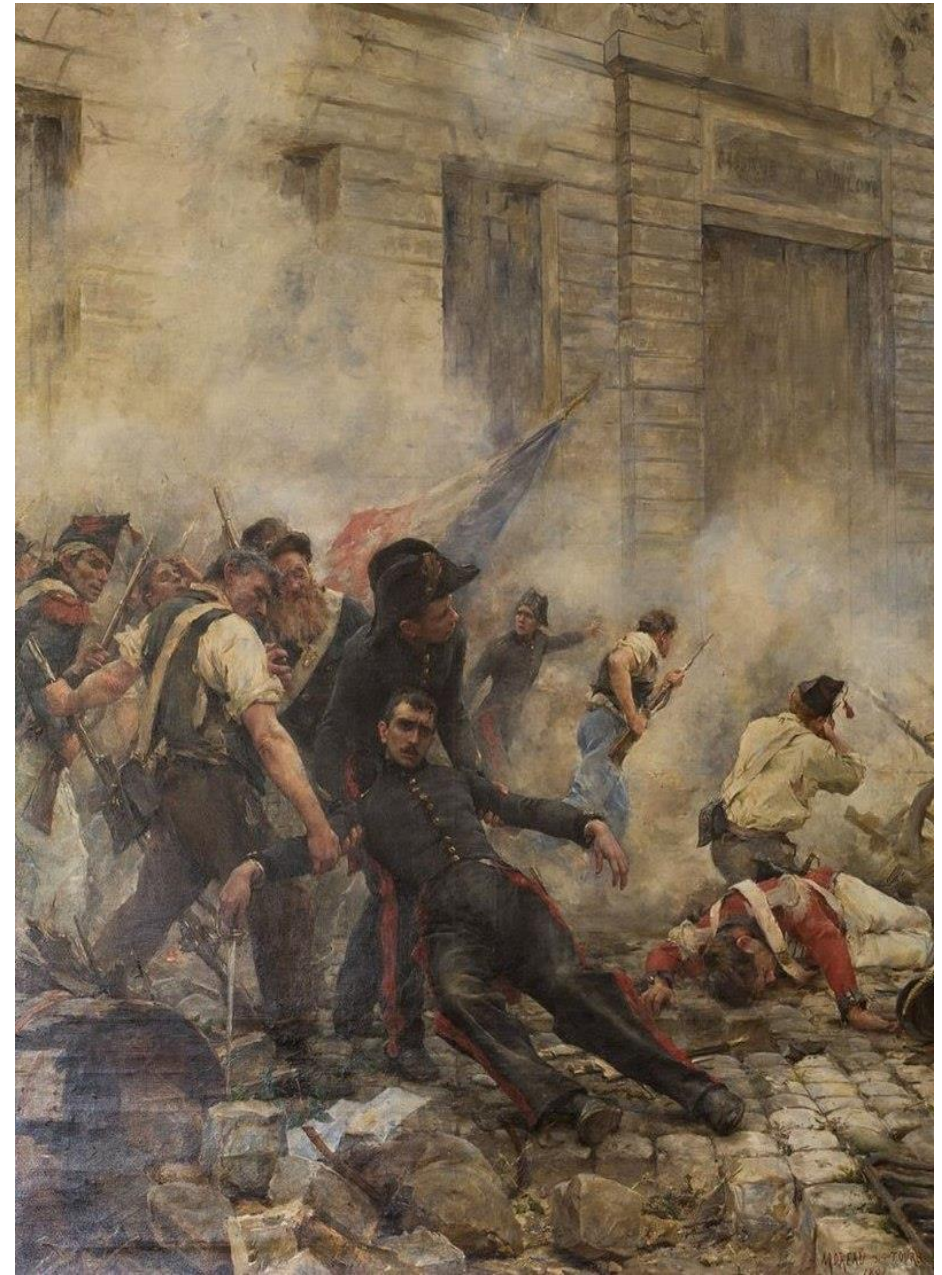
Doc 3 : Combat dans la rue de Saint-Antoine le 28 juillet 1830, Anonyme, Estampe, Musée Carnavalet, Paris

Doc 4 : Construction d'une barricade le 28 juillet 1830 dans les rues de Paris, d'après une gravure d'Achille- Louis Martinet, 1897



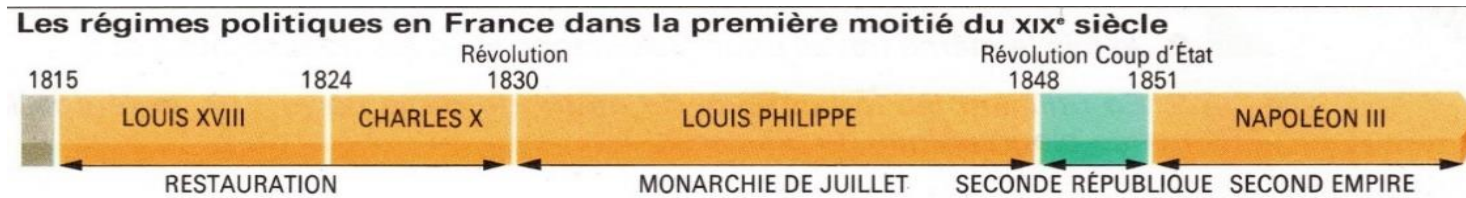


Doc 5 : ***Combat de la rue Rohan, le 29 juillet 1830*** par Hippolyte Lecomte, Huile sur toile, 1831, Musée Carnavalet, Paris



Doc 6 : ***La mort du polytechnicien Vaneau, 29 juillet 1830*** par Georges Moreau de Tours, Huile sur toile, 1891, Mus'X - Musée de l'École polytechnique, Palaiseau

Les Trois Glorieuses, le 2^e révolution française



La Révolution française de 1830, dite aussi **révolution de Juillet** ou encore **Trois Glorieuses**, est une révolution qui s'est déroulée à Paris du 27 au 29 juillet 1830. Les Parisiens se sont soulevés contre la politique d'abord libérale puis de plus en plus réactionnaire du gouvernement du roi Charles X. Le roi prend des ordonnances pour mettre fin à la liberté de la presse et modifier le système électoral en ne réservant le droit de vote qu'aux plus riches, propriétaires terriens qui sont surtout ses partisans. Il dissout également l'assemblée nouvellement élue dont la majorité des députés sont des opposants à la monarchie. Ces mesures le rendent très impopulaire.

Les journalistes et le peuple mécontents de la politique de Charles X déclenchent une insurrection en appelant le peuple à se soulever.

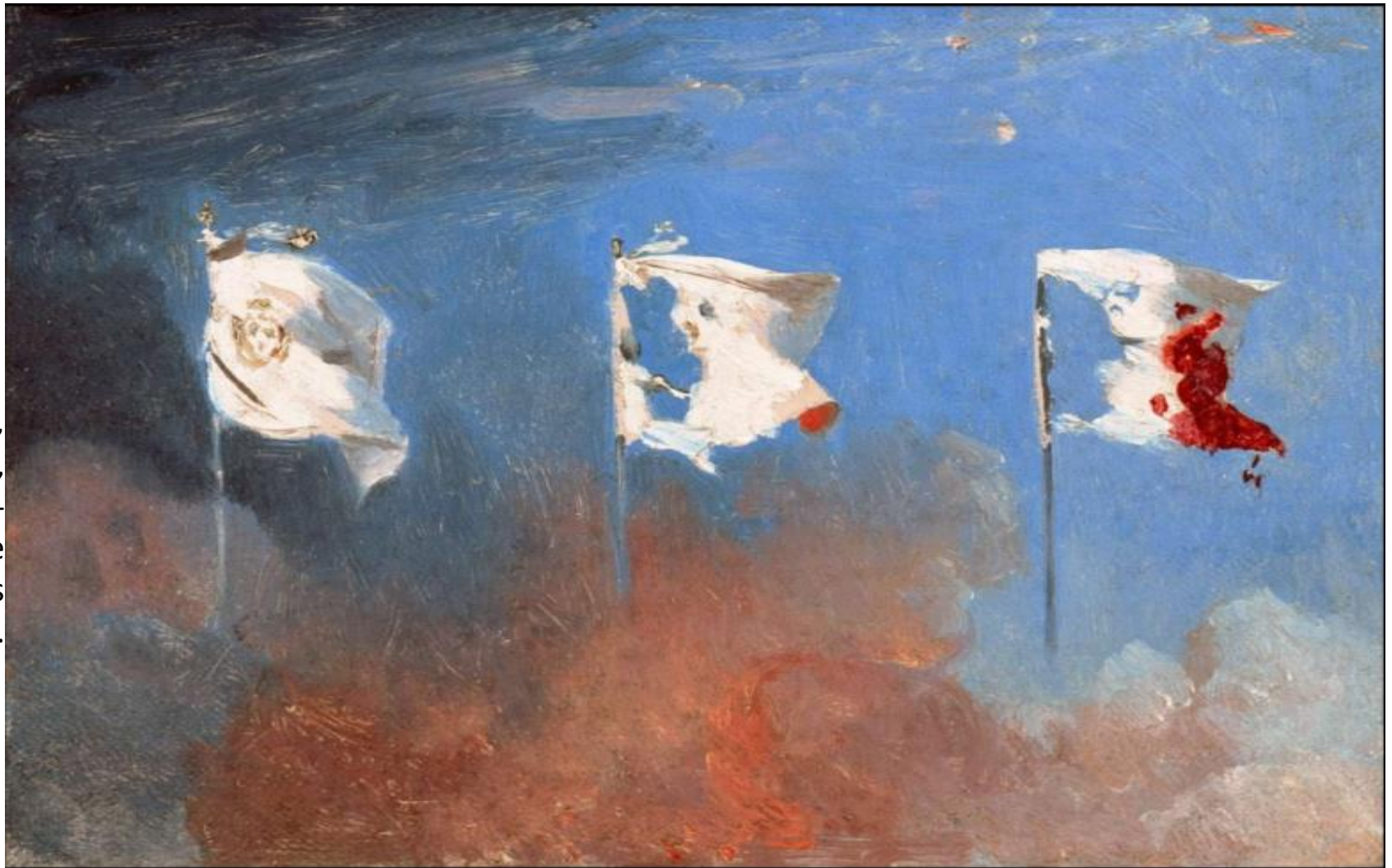
Les Parisiens se soulèvent et élèvent des barricades durant les trois journées de juillet. La bourgeoisie s'allie au peuple pour livrer combat dans les rues de la capitale. Les troupes royales sont assaillies également du haut des immeubles par les habitants insurgés. Les trois journées d'insurrection font plus d'un millier de morts. Cette Révolution n'aboutit cependant pas à la mise en place d'une république comme le souhaitent les insurgés du peuple, mais à une monarchie constitutionnelle : la Monarchie de Juillet. Louis-Philippe, le duc d'Orléans, s'installe sur le trône sous le titre de Roi des Français.

La colonne de Juillet, place de la Bastille, à Paris, commémore ces Trois Glorieuses.

Les peintres Léon Cogniet et Eugène Delacroix ont également mis en avant ces trois journées révolutionnaires dans leurs tableaux.

Sujet n°1
Scène de
Juillet
1830, dit
aussi les
drapeau

Scène de Juillet 1830,
dit aussi les drapeaux,
Léon Cogniet (1794-
1880), huile sur toile
esquisse, Musée des
Beaux Arts d'Orléans.



Le drapeau bleu-blanc-rouge

Le 13 juillet 1789, La Fayette unit le blanc de la monarchie aux couleurs de Paris pour donner une cocarde à la garde nationale qui vient d'être créée. Le 17 juillet, le roi accepte d'arborer les trois couleurs. Elles symbolisent désormais l'unité de la nation. [...] En revenant sur le trône de France en 1815, les Bourbons reprennent le drapeau blanc. Mais en juillet 1830, les révolutionnaires avancent derrière des drapeaux tricolores qu'ils plantent sur les monuments conquis.

Source : <https://histoire-image.org/fr/etudes/scene-juillet-1830-dit-drapeaux> Mathilde Larrère Mars 2016

Sujet n°1
Scène de
Juillet
1830, dit
aussi les
drapeau

Trois Glorieuses, le 2^e révolution française

QUESTIONS

1. Qui règne en 1830 ? Quel événement arrive la même année ? Combien de temps dure-t-il et comment l'appelle-t-on ?
2. Qu'est-ce qui a déclenché l'insurrection du peuple ? Comment se termine-t-elle ?
3. Qui a peint ce tableau ? Quels événements représente-t-il ?
4. A qui correspond le premier drapeau ? Quel emblème figure dessus ?
5. Observez les couleurs du drapeau central et celles du dernier. Quand les 3 couleurs ont-elles été réunies pour la première fois et par qui ? Que symbolisent-elles ?
- 6 . Le drapeau tricolore a-t-il alors été adopté définitivement ? Que s'est-il passé ?
7. Observez les couleurs du tableau et le mouvement. Comment perçoit-on l'idée de révolution ?
8. Pourquoi peut-on « lire » le tableau comme un récit ?

RÉDACTION

A l'aide des documents, de vos réponses et de vos connaissances, expliquez comment la révolution de 1830 reprend les idées de la révolution de 1789 (5 lignes environ).

Sujet n°2
La
Liberté
guidant
le peuple

La Liberté guidant le peuple, Eugène Delacroix (1798-1863), huile sur toile, dimensions hauteur 260 cm, Largeur 325 cm, 1830, Musée du Louvre, Paris



Sujet n°2
La
Liberté
guidant
le peuple

La Liberté guidant le peuple, Eugène Delacroix (1798-1863), huile sur toile esquisse, 1830, Musée du Louvre, Paris



Le tableau représente une scène de barricade effondrée, franchie par les émeutiers du peuple de Paris qui s'est soulevé contre le roi Charles X. À l'arrière-plan, sortant de la fumée qui entoure Notre-Dame, on peut apercevoir les baïonnettes d'un bataillon d'infanterie attaqué par des tirs venant des fenêtres. Sur l'une des deux tours de la cathédrale, flotte le drapeau tricolore, ce qui situe la scène sur la rive droite de la Seine, probablement à proximité de l'hôtel de Ville.

Dans ce tableau Delacroix montre qui a fait la révolution : les ouvriers, les étudiants, dans les faits les républicains et les bonapartistes de l'époque. Il *montre* aussi, en ne les représentant pas comme combattants, que les bourgeois sont absents des combats. Pourtant ce seront eux qui s'installeront au pouvoir après cette révolution. *La liberté guidant le peuple* est une allégorie de la révolution parisienne de juillet 1830. La scène n'est pas précisément localisée. Seules les tours de la cathédrale Notre-Dame indiquent qu'elle se situe à Paris près de la Seine. Delacroix met en valeur les différentes couches sociales qui ont participé aux combats pendant les Trois Glorieuses. Au centre, l'étudiant parisien, avec son chapeau haut-de-forme, son habit noir, un fusil à la main. Les étudiants sont alors issus de la petite bourgeoisie, beaucoup viennent de province. Ils sont pour la plupart d'opinions politiques républicaines, voire bonapartistes. Ils sont très actifs à Paris.

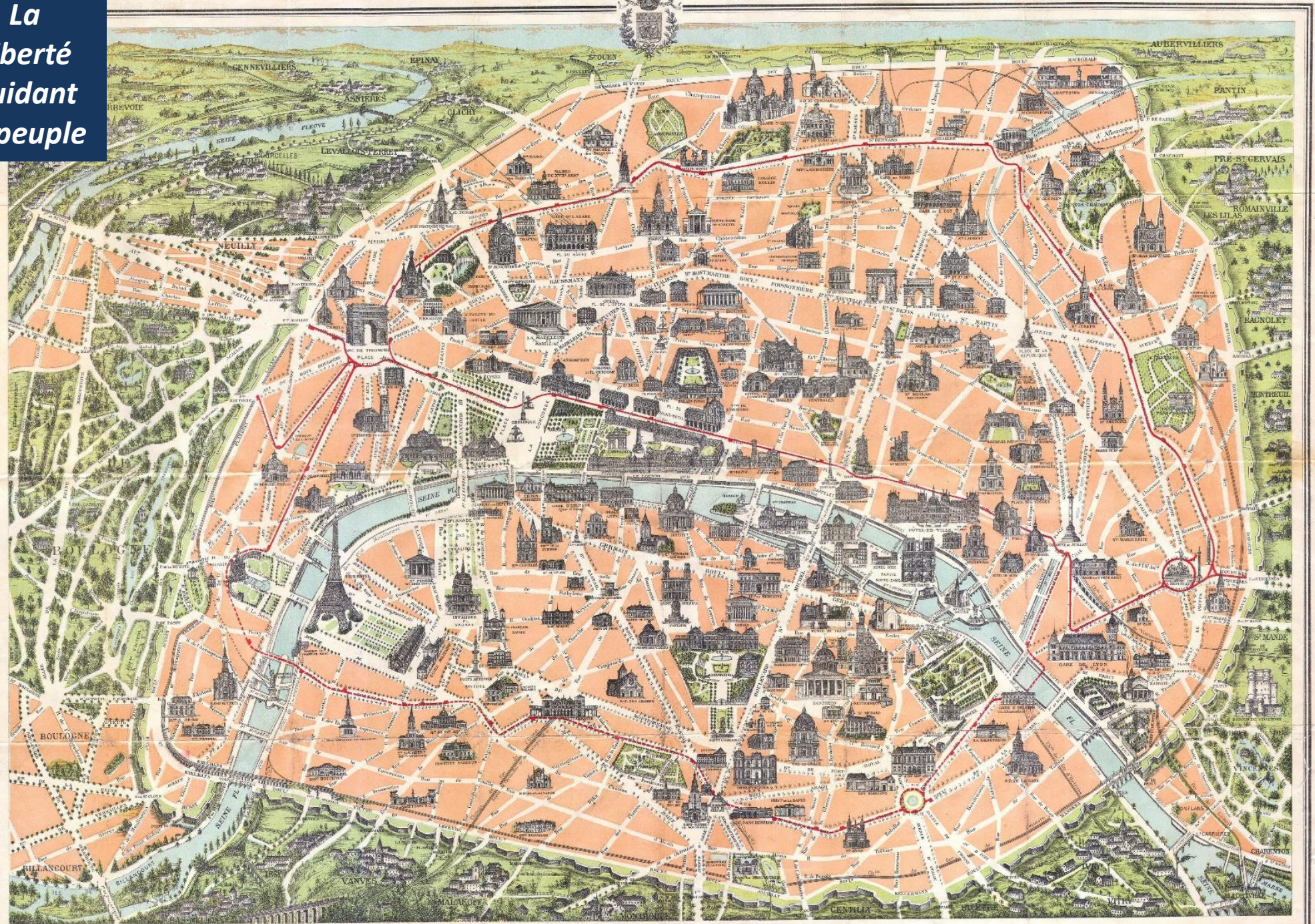
De l'autre côté de la liberté, les pistolets à la main le « titi parisien » c'est-à-dire le gamin de Paris. C'est le symbole des classes populaires parisiennes.

Source : <https://histoire-image.org/fr/etudes/scene-juillet-1830-dit-drapeaux> Mathilde Larrère Mars 2016

Sujet n°2
La
Liberté
guidant
le peuple

NOUVEAU PARIS MONUMENTAL

ITINÉRAIRE PRATIQUE DE L'ÉTRANGER DANS PARIS



Sujet n°2
La
Liberté
guidant
le peuple

Trois Glorieuses, le 2^e révolution française

QUESTIONS

1. Qui règne en 1830 ? Quel événement advient la même année ? Combien de temps dure-t-il et comment l'appelle-t-on ?
2. Qu'est-ce qui a déclenché l'insurrection ? Comment se termine-t-elle ?
3. Qui a peint le tableau ? Quand et quels événements évoque-t-il ? Où se situe la scène ? Repérez les lieux de l'action sur le plan de Paris.
4. Quel symbole représente le personnage central ? Que porte-t-elle sur la tête ? Quel est ce symbole et à quel événement historique fait-il référence ?
5. Qui entoure le personnage ? Que symbolisent-ils ?
6. Que porte le personnage central dans sa main droite ? Quel symbole représente-t-il ? Et dans sa main gauche, quel symbole représente-t-il ?
7. Qui sont les corps au sol ? Quel message d'après vous veut faire passer le peintre ?
8. Quels sont les couleurs employées par le peintre ? Que symbolisent-elles ?
9. A l'aide des documents, de vos réponses et de vos connaissances expliquez que la révolution de 1830 s'inscrit dans la continuité des idéaux de 1789 (5 lignes environ) et présentez-la à vos camarades.

Sujet n°3
***La
colonne
de la
Bastille,
place de
la
Bastille à
Paris***

***La colonne de la
Bastille, place de
la Bastille à
Paris***



Le roi Louis-Philippe (voir frise) veut rendre hommage à ceux qui ont combattu pour la liberté pendant la révolution des trois Glorieuses (2^e révolution française). En décembre 1830, il décide d'ériger* un monument commémoratif* place de la Bastille qui ne sera terminé qu'en 1839 et inauguré en 1840.

*Ériger = faire construire

* Commémoratif = qui rappelle le souvenir d'un événement

Sujet n°3 La colonne de la Bastille

Sujet n°3

La colonne de la Bastille, place de la Bastille à Paris



179 500 kilogrammes de bronze ont été nécessaires pour fabriquer la colonne de Juillet. La partie métallique est constituée d'un piédestal cubique qui soutient un fût de 23 mètres de haut, couronné par un chapiteau formé d'éléments très différents.

Le piédestal* de bronze est décoré d'un relief figurant un lion, et de quatre coqs. Ces figures sont l'œuvre du célèbre sculpteur animalier Barye. Un poème de Victor Hugo, écrit pour la Colonne, complète cet ensemble.

Le fût** de la colonne comprend trois niveaux d'inscriptions : figurent ici les noms des 504 victimes des Trois Glorieuses de Juillet 1830, gravés dans le bronze et dorés à la feuille d'or.

L'intérieur de la colonne est creux : un étroit escalier de 200 marches permet d'accéder au sommet.

Source : centre des monuments nationaux.



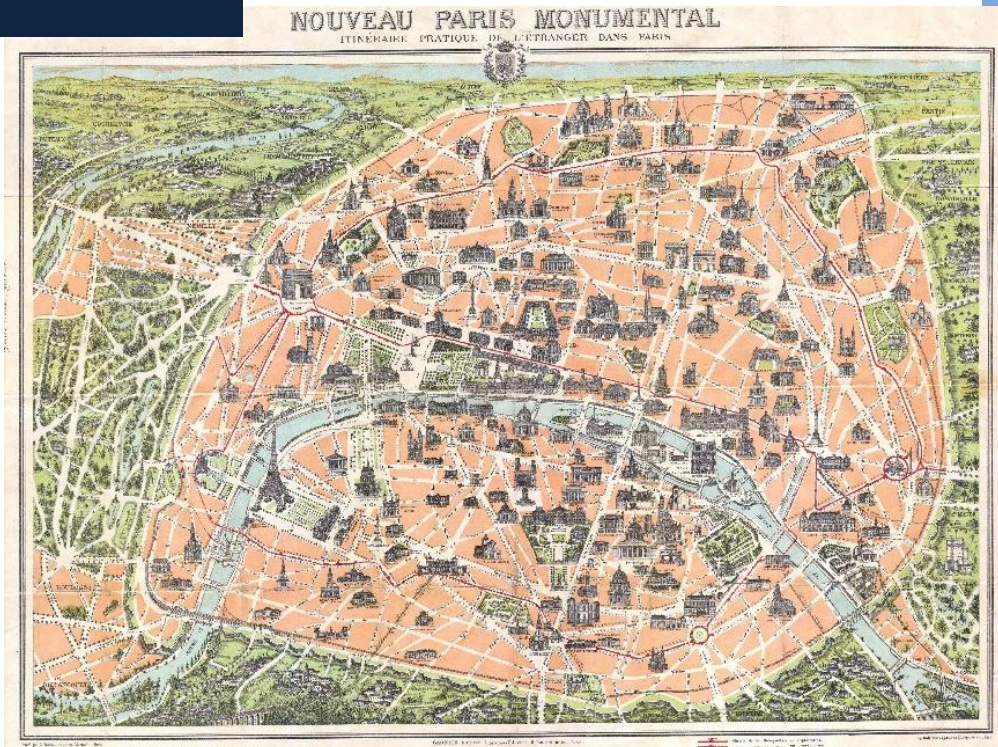
*Base de la colonne

**Tige de la colonne

Sujet n°3

La colonne de la Bastille, place de la Bastille à Paris

Le sous-sol de la colonne est aussi une nécropole. Dans les fondations furent aménagés des caveaux funéraires destinés à abriter les ossements des 504 victimes de juillet 1830. En réalité, les Trois glorieuses de juillet 1830 ont fait beaucoup plus de victimes du côté des insurgés.

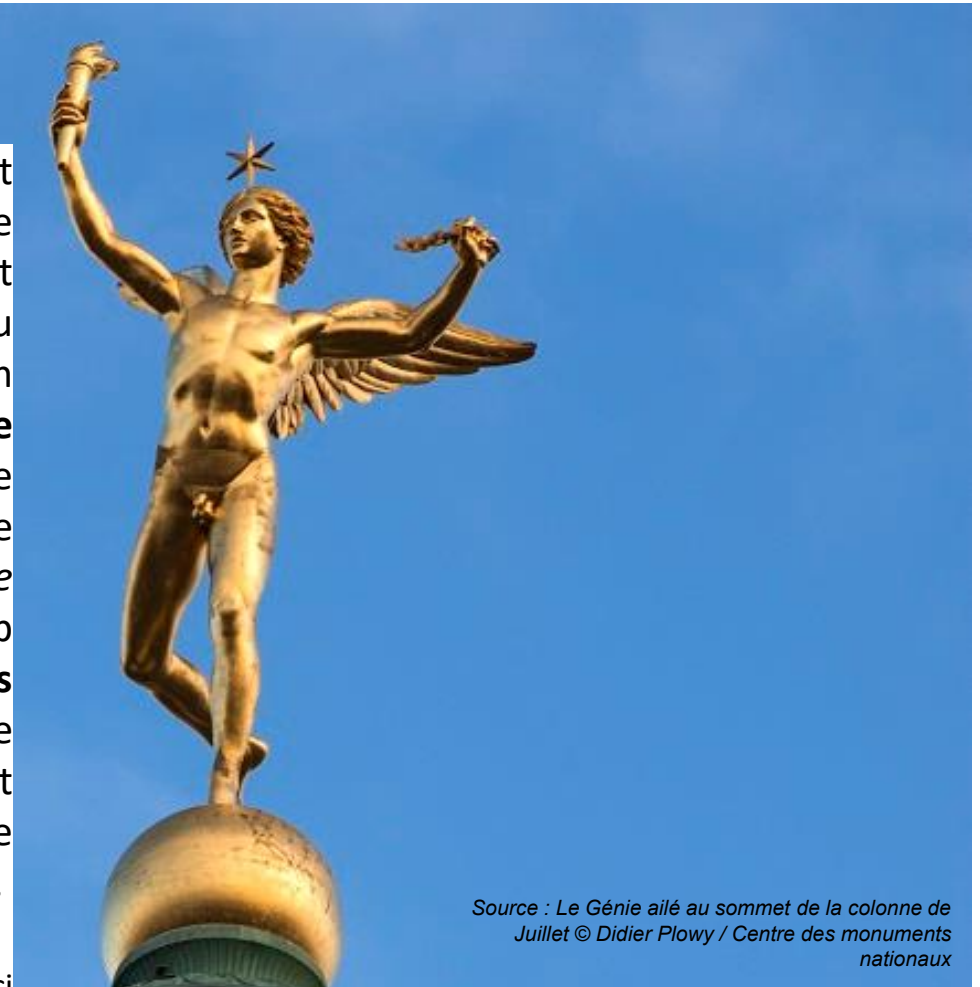


Rien n'est laissé au hasard dans le décor du monument : tout comme le génie ailé masculin, chaque élément possède une symbolique bien précise. Les têtes de lion, très nombreuses, font référence au peuple souverain. Les coqs qui ornent le piédestal, quant à eux, symbolisent la France.

Sujet n°3
La
colonne
de la
Bastille,
place de
la
Bastille à
Paris

Vu du sol, le Génie* ailé de la Bastille peut paraître petit : pourtant, cette statue dorée mesure près de quatre mètres de haut et culmine à 52 mètres ! Elle est l'œuvre du sculpteur Auguste Dumont. Brandissant un flambeau et une chaîne brisée, **ce génie symbolise la Liberté**. Elle n'est pas représentée par une femme, comme dans le célèbre tableau de Delacroix, *La liberté guidant le peuple* car une figure féminine aurait trop incarné la **République et les idées révolutionnaires**, or, c'est une nouvelle monarchie qui arrive au pouvoir en 1830 et non une république comme le souhaitait le peuple de Paris.

* Personnification allégorique d'une idée abstraite : ici celle de liberté



Source : Le Génie ailé au sommet de la colonne de
Juillet © Didier Plowy / Centre des monuments
nationaux

Sujet n°3
*La
colonne
de la
Bastille,
place de
la
Bastille à
Paris*



Sous la colonne, il y a deux cryptes : ce sont les tombeaux des morts de la Révolution de 1830 donc les ossements des 504 victimes de juillet 1830 dont les noms figurent sur la colonne (en réalité, la révolution des Trois Glorieuses a fait beaucoup plus de victimes du côté des insurgés). On y a aussi enterré les insurgés morts en 1848, lors d'une autre révolution à la fin du règne de Louis-Philippe.

*La crypte où sont
enterrés les victimes
des Trois Glorieuses
/ Centre des
monuments
nationaux*

Sujet n°3

QUESTIONS

1. Qui règne en 1830 ? Quel événement a lieu la même année ? Combien de temps dure-t-il et comment l'appelle-t-on ?
2. Qu'est-ce qui a déclenché l'insurrection ? Comment se termine-t-elle ?
3. Quel est ce monument parisien ? Par qui et quand a-t-elle été construite ?
4. Qui en est le commanditaire ? Pourquoi ?
5. Repérez sur le plan où elle se situe dans Paris. Qu'est-ce que la Bastille sous l'Ancien Régime ? Quand a-t-elle été détruite et pourquoi ?
6. Quels sont les éléments sur la colonne rappelant l'insurrection des Trois Glorieuses ? Que peut-on visiter au-sous sol ?
7. Que représente la statue qui termine la colonne ? Pourquoi ce n'est pas une femme qui représente cette idée ?
8. Faites le lien de ces symboles avec la révolution de 1789 (l'emplacement de la colonne, les lions, le coq, le génie allégorique) .

RÉDACTION

A l'aide des documents, de vos réponses et de vos connaissances montrez que la colonne de la Bastille est un symbole révolutionnaire qui rappelle la révolution de 1789 (5 lignes environ) et présentez-le à vos camarades.

Activité

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 : UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

Programme : Thème 3 Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle – Sous-thème 1 (une difficile conquête : voter de 1815 à 1870)

Lamartine refusant le drapeau rouge devant l'Hôtel de Ville,
Henri Philippotaux, huile sur toile (298 x 520cm), 1848, Musée du Petit Palais, Paris.



LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 :

UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE



Consignes : cette peinture témoigne d'un des événements majeurs de la Révolution de février 1848.

1^{er} temps : reproduisez dans votre cahier sur deux pages (format paysage) le tableau de la [page 3](#).

2nd temps : à l'aide des informations pages 4 à 10 complétez-le. CONSEIL : pensez à résumer et copiez ce que vous comprenez et ce qui vous semble important.

3^e et dernier temps : certaines parties de la peinture ont été numérotées ([voir page 11](#)). Si dans votre cahier certains passages de votre tableau s'y rapportent écrivez le numéro.

Temps d'activité en classe : 1h – 1 semaine maison

Compétences HG :

Se repérer dans le temps, situer des événements

Analyser et comprendre un document

Pratiquer différents langages en HG

TITRE :

2 DRAPEAUX, 2 VISIONS DE LA RÉPUBLIQUE

Le peintre

Le tableau

**Le contexte
historique**

Les partisans du DRAPEAU
TRICOLORE

Les partisans du DRAPEAU
ROUGE



LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 : UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

L'auteur de cette peinture

Henri Félix Emmanuel PHILIPPOTEAUX (1815-1884)

- ❑ Henri est un peintre de formation classique ayant suivi des cours à l'école des Beaux-arts de Paris. Il se spécialise dans la peinture d'histoire, genre noble par excellence. Il se fait connaître à partir du Salon (exposition) de 1833 notamment grâce à des scènes de bataille de la Révolution et de l'Empire. Le roi Louis-Philippe lui commande des tableaux pour les galeries historiques du château de Versailles.
- ❑ Il a bénéficié de nombreuses commandes publiques (Louis-Philippe Ier, « roi des Français » de 1830 et 1848).
- ❑ Henri PHILIPPOTEAUX dut s'exiler (quitter la France) à l'arrivée au pouvoir de Napoléon III parce qu'il a exprimé ses sympathies révolutionnaires.
- ❑ Son style de peinture : représentative d'une peinture académique (qui évitait toute audace pour plaire à ses commanditaires, ceux qui achètent ses peintures d'avance).



LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 :

UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

Le tableau

→ dimensions : 298 cm x 520 cm, fidèle à la tradition de la peinture d'histoire, le tableau est de très grand format 3 mètres sur 5 mètres ! Cela permet de peindre des détails et de représenter de nombreux éléments.

→ Technique et matériaux du tableau : le tableau est une huile sur toile, technique privilégiée au XIXe siècle. L'huile de lin ou de noix est utilisée depuis la Renaissance pour diluer les pigments naturels, et le support de l'œuvre est une toile.

→ Lieu de conservation : conservé au musée des Beaux-arts de la ville de Paris (le Petit Palais).

→ Date : on ignore la date précise (printemps 1848) et dans quel but il a été réalisé. (commande publique ?).

→ Titre du tableau : *Lamartine devant l'Hôtel de Ville de Paris le 25 février 1848 refuse le drapeau rouge*

→ Type de peinture : peinture d'histoire et romantisme révolutionnaire de la première moitié du XIX siècle avec comme thèmes la violence, le drame, l'exaltation (on accentue les faits pour faire réagir le spectateur), la figure du héros.



LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 :

UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

Le contexte historique de la scène

La **révolution française de 1848** ou « **révolution de Février** », est la troisième révolution française après la Révolution française de 1789 et celle de 1830. Elle se déroule à Paris du 22 au 25 février 1848.

Entre le 22 et le 24 février 1848, les Parisiens se révoltent contre le pouvoir autoritaire du roi Louis-Philippe. Le 24 février 1848, Louis-Philippe abdique en faveur de son petit-fils de 9 ans, le comte de Paris ; la duchesse d'Orléans demande la régence mais elle est contrainte de quitter le Palais-Bourbon car les députés réclament la formation d'un gouvernement républicain provisoire.

Le soir même, un gouvernement provisoire est formé à l'Hôtel de ville de Paris par les républicains des journaux *Le National* et *La Réforme*. Il est dominé par Alphonse de Lamartine (1790-1869) poète entré en politique, nommé Ministre des Affaires étrangères. Certains révolutionnaires réclament de reconnaître le drapeau rouge comme drapeau national. Mais Lamartine s'adresse à la foule le 25 février pour conserver le drapeau tricolore, qui avait été rétabli par Louis-Philippe.



Paris en 1838 ou 1839
(boulevard du Temple), début de
la photographie en France :
photographié par Louis
Daguerre.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 :

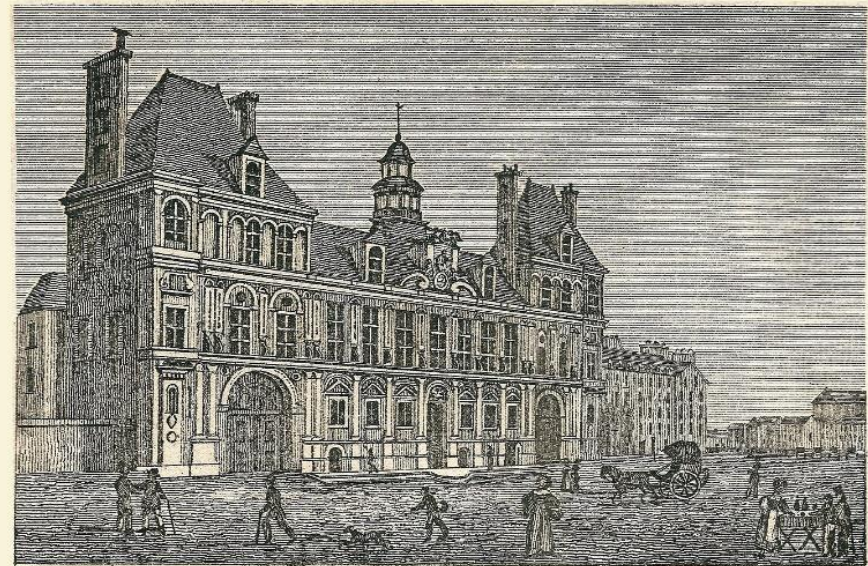
UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

Le lieu historique de la scène

→ L'hôtel de ville : symbole des révolutions françaises (R.F. de 1789 ; 1830 et 1848),

En 1848 : le lieu est envahi par la « foule » qui le pille. Les députés qui ont formé à la chambre un gouvernement provisoire se rendent à l'hôtel de ville pour que la révolution ne se fasse pas sans eux...

→ La barricade, symbole de la révolution. La fumée nous informe que les combats continuent. Elle fait écho à la barricade du premier plan et au canon. Entre le 22 et le 25 février, 1512 barricades s'érigent dans Paris. Pourtant aucune barricade n'est présente devant la façade de l'hôtel de ville : Philippoteaux en a placé une volontairement pour renforcer l'effet dramatique de la scène.



HÔTEL DE VILLE

Dessins du Guide de Paris de 1848, par Albert Montémont : Hôtel de Ville.



LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 :

UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

Analyse du tableau

- Le tableau se lit de gauche à droite et aboutit à l'idée de fraternité.
- Plus de 200 personnages.
- La représentation du peuple : il est dangereux (voir le pilleur) mais peut être positif (un groupe ramène l'argenterie, « épisode vrai »).
- La représentation des élites (ceux qui dirigent) : le gouvernement provisoire, la Garde nationale bourgeoise alliée au peuple (a précipité la chute du roi) et les élèves de Saint-Cyr. Ces élites encadrent le peuple, elles éduquent le peuple ce qui permet de justifier le suffrage universel masculin.
- Le drapeau rouge est valorisé par l'artiste. Il est brandi par une femme qui, sur un cheval blanc (symbole de la pureté) interpelle Lamartine.



LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 :

UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

Le personnage central : LAMARTINE (1790-869)

→ connu en tant que poète.

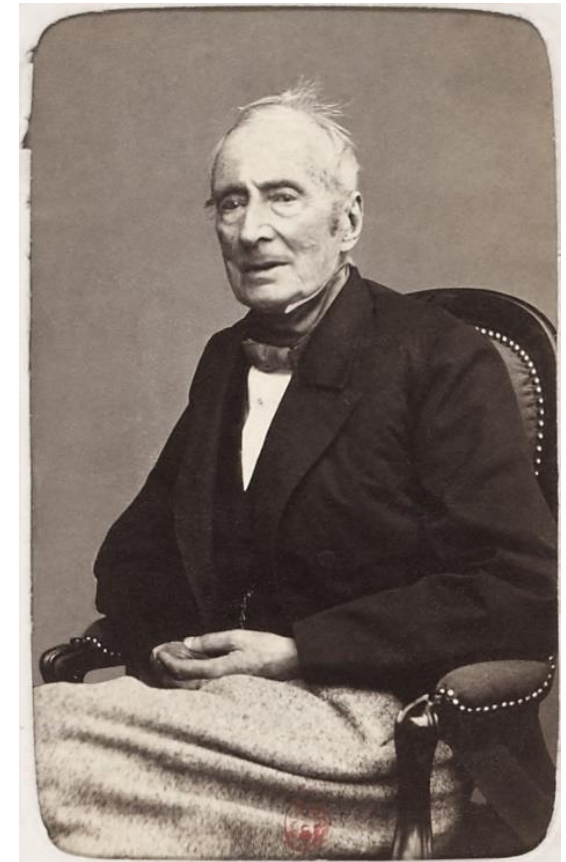
→ parcours politique : > légitimiste, puis orléaniste, enfin républicain > carrière : député sous Louis Philippe > membre du gouvernement provisoire de 1848

→ à l'origine de l'abolition de la peine de mort ;

→ se prononce pour le suffrage universel et l'abolition de l'esclavage.

→ l'esquisse du tableau a été offert à Lamartine par le peintre.

→ dans le tableau : Lamartine, du haut de son fauteuil (vert), impose le drapeau tricolore comme drapeau de la Seconde République issue de la Révolution de 1848.



Alphonse de Lamartine
photographié en 1865
par A.Martin, photographe
à Paris.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 :

UNE RÉVOLUTION LIBÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE



2 DRAPEAUX, 2 VISIONS DE LA RÉPUBLIQUE

Les partisans du DRAPEAU TRICOLORE

→ revendiquent l'héritage de la Révolution française et les principes de 1789 :

- la DDHC (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen).
- attachement à la séparation des pouvoirs (MONTESQUIEU) et à l'égalité politique.

→ libéralisme politique : pour les libertés individuelles et collectives.

→ le parlementarisme : c'est-à-dire pour une démocratie représentative ; un pouvoir fondé sur le consentement et non uniquement sur la force.

→ suffrage universel.

→ ils ne souhaitent cependant pas modifier l'ordre social : attachement au droit de propriété.

Les partisans du DRAPEAU ROUGE

→ héritage revendiqué de la Révolution française : celle de 1793 des sans-culottes et des Montagnards.

→ souhaitent « achever la Révolution » en renversant l'ordre social établi sur la propriété.

→ le principe de souveraineté nationale domine tous les autres : – pour une démocratie directe – pour le suffrage universel.

→ militent pour une République sociale : l'égalité politique doit nécessairement se doubler d'une égalité sociale.

→ Ils ne remettent pas en cause la liberté de propriété.

Une foule de 200 Parisiens (des soldats, des ouvriers, des étudiants, des enfants et quelques femmes) se dirige vers les membres du gouvernement provisoire.

La façade de l'Hôtel de Ville de Paris, statue à cheval du roi Henri IV, lieux parisiens des révolutions où le roi fraternisa avec le peuple le 17 juillet 1789 ou de la révolution de 1830.



Auteurs : Fourier & Lavie - 2022 <https://histographie.net/se/theme-3/histoire/>

soldat de la Garde nationale observe le peuple. Il porte un pantalon rouge, un manteau bleu, un képi bleu

Au sol, les œuvres d'art provenant des pillages et rapportées à l'Hôtel de Ville de Paris, les barricades constituées de planches de bois et de pavés descellés et entassés, les corps sans vie d'un homme et d'un cheval rappellent la violence des journées révolutionnaires.

les ouvriers parisiens, habillés dans un style « quarante-huitard » avec un foulard noué autour du cou, une casquette sur la tête, un pantalon et une blouse

ouvrier parisien tient le drapeau tricolore recouvert de la devise « liberté, égalité, fraternité », il est entouré d'un officier de la Garde nationale à sa droite et d'un officier de l'armée régulière à sa gauche

femme sur un cheval blanc, tenant le drapeau rouge recouvert de l'inscription « république », coiffée du bonnet phrygien avec une épée à la main (symbole de la révolution)

élève de l'École polytechnique, coiffé d'un bicorne, s'approche d'une charrette contenant des objets pillés et rapportés à l'Hôtel de Ville

Personnage central : Alphonse de Lamartine se tient debout sur un fauteuil vert et lève le bras droit pour prêter serment au drapeau tricolore (d'autres personnages du tableau suivent son exemple). Il est entouré d'autres membres du gouvernement provisoire venus saluer la foule.

la bourgeoisie qui s'est ralliée à la république reconnaissable à ses chapeaux haut-de-forme

Activités

Les révolutions en France et les femmes...



Programme : Thème 3 Société, culture et politique dans la France du XIXe siècle – Sous-thèmes 1 et 3 (une difficile conquête : voter de 1815 à 1870) (conditions féminines dans une société en mutation).

Activités au choix

1^{ère} activité proposée, faire une biographie : en page 3 vous trouverez pour chaque révolution française, les noms de femmes, dont le rôle a été remarquable. A l'aide de vos recherches, rédigez une biographie de l'une d'entre-elles avec des documents que vous présenterez devant la classe à l'oral.

Temps d'activité en classe : 2h (restitution écrite/orale) + 1 semaine maison

2^{nde} activité proposée, faire une frise chronologique : de la page 4 à la page 11, vous trouverez plusieurs documents historiques portant sur le rôle et la place des femmes dans les révolutions et la société. Construisez une frise chronologique pour présenter la difficulté des femmes à obtenir le droit de vote et l'égalité avec les hommes malgré 4 révolutions (1789, 1830, 1848, 1870-1871). Travail individuel (manuel ou numérique).

Temps d'activité en classe : 2h (restitution écrite/orale) + 1 semaine maison

Aide : servez-vous des événements soulignés pour sélectionner les dates à placer dans votre frise. Donnez un titre à votre frise.

Préambule : qui vote entre 1815 et 1870 ?

Les conditions du droit de vote des hommes (femmes exclues) pour les élections législatives en France 1815-1870						
Conditions pour voter	Loi du 5 février 1817	Loi du 19 avril 1831	Décret du 5 mars 1848	Loi du 15 mars 1849	Loi du 31 mai 1850	Loi du 2 février 1852
Cens pour être électeur	300 francs	200 francs				
Âge pour être électeur	30 ans	25 ans	21 ans	21 ans	21 ans	21 ans
Cens pour être élu	1 000 francs	500 francs	Suffrage « universel » masculin	Suffrage « universel » masculin	Suffrage « universel » masculin	Suffrage « universel » masculin
Âge pour être élu	40 ans	30 ans	21 ans	25 ans	25 ans	25 ans
Incapacités légales pour accéder au droit de vote			Justifier d'un domicile fixe durant 6 mois au moins pour voter	Justifier d'un domicile fixe durant 6 mois au moins pour voter	Justifier d'un domicile fixe durant 3 ans au moins pour voter	Justifier d'un domicile fixe durant 6 mois au moins pour voter
Nombre d'électeurs en France à la date de la loi	110 000	166 583	9,5 millions	9,5 millions	6,8 millions	9,8 millions
Population totale (hab.) de la France à la date de la loi	31 millions	34 millions	36 millions	36,1 millions	36,3 millions	36,5 millions
Rapport (en %) électeurs/population	0,35 %	0,49 %	28 %	26,3 %	18,7 %	26,8 %

D'après : Pierre Rosanvallon, *Le Sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard-Folio Histoire, 2001, 651 p.

Préambule : qui vote entre 1815 et 1870 ?

		RÉVOLUTION 950 morts 27-29 juillet Ouvriers et bourgeois		RÉVOLUTION 4 000 à 7 450 morts 22-25 février et 22-26 juin Ouvriers			Chute de l'Empire
Nom du régime politique	RESTAURATION		MONARCHIE DE JUILLET		II^e République	SECOND EMPIRE	
Système politique	Monarchie parlementaire de droit divin		Monarchie parlementaire			Monarchie autoritaire (opposition brutalement réprimée 1852-1860)	
Qui dirige ?	Louis XVIII puis Charles X (frères de Louis XVI) Rois de France		Louis-Philippe I^{er} (Branche cadette des Bourbon) Roi des Français		Président de la République	Louis-Napoléon Bonaparte Empereur des Français	
Drapeau	blanc + fleur de lys		Bleu-blanc-rouge		Bleu-blanc-rouge	Bleu-blanc-rouge	
Système de vote	Suffrage		Suffrage		Suffrage	Suffrage	
Catégorie sociale avantagée							
	1815	1830		1848	1851		1870



= exemples de révoltes sans changement politique



= révolution avec changement politique

Préambule : qui vote entre 1815 et 1870 ?

Sur le tableau

Question 1 - Qui est exclu du droit de vote entre 1815 et 1852 ?

Question 2 - D'après vos connaissances, qui est directement concerné par les incapacités légales pour accéder au droit de vote ?

Question 3 – Pourquoi mettre en place ces incapacités de vote ?

Sur la frise chronologique

Question 4 - Précisez les types de suffrage.

Question 5 – Coloriez en bleu la République.

Question 6 – Précisez les types de catégories sociales avantagées (nobles, bourgeois, ouvriers).

Une révolution, une femme



Les révolutions françaises	Femmes engagées dans la révolution
1789-1799	☐ Etta Palm d'Aelders (1743-1799) ☐ Mary Wollstonecraft (1759-1797)
1830	☐ Eugénie Niboyet (1796-1883) ☐ Claire Démar (1800-1833)
1848	☐ Eugénie Niboyet (1796-1883) ☐ Jeanne Deroin (1805-1894)
1870-1871	☐ Élisabeth Dmitrieff (vers 1850-1910 ? 1916 ?) ☒ André Léo (1824-1900) ☐ Louise Michel (1830-1905)

Voir sur ce sujet Ludivina Bantigny, Quentin Delvermoz, Boris Gobille, Laurent Jean pierre, Eugénia Palieraki, *Une histoire globale des révolutions*, La Découverte Histoire-Monde, 2023, pages 795-801

femmes et la révolution de 1789

La participation politique des femmes aux événements s'est affirmée durant la Révolution française. Tantôt dans la rue, tantôt dans les tribunes des clubs, sociétés ou assemblées, les femmes ont occupé le terrain de l'action militante à plusieurs reprises, en particulier du **31 mai au 2 juin 1793** et le 9 thermidor an II (**27 juillet 1794**), journées insurrectionnelles qui virent respectivement la chute des Girondins et celle des robespierristes. Souvent surnommées péjorativement les « tricoteuses », en référence à l'occupation manuelle à laquelle elles continuent à se livrer dans les tribunes publiques, tout en participant activement aux délibérations politiques, ces militantes s'engagent sur tous les fronts : lutte contre la misère et la faim, contre la Gironde à la Convention, etc.

Sur le plan politique, les révolutionnaires refusent de reconnaître le droit des femmes à participer à la vie politique. Après les avoir laissées un temps se constituer en clubs et se mêler aux mouvements populaires, un terme est officiellement mis à **l'automne 1793** à toute activité politique féminine, avec l'interdiction des clubs féminins et le refus de la citoyenneté pour les femmes. Ce revirement de l'opinion se durcit en 1795, lors de l'insurrection de prairial (20-24 mai) : la Convention leur interdit d'abord l'accès à ses tribunes, puis d'assister aux assemblées politiques et de s'attrouper dans la rue [...]. Si les femmes se virent ainsi exclues des affaires de la cité, les révolutionnaires prirent néanmoins quelques mesures pour améliorer leur statut civil et social, et les soustraire à l'oppression masculine : l'égalité des droits de succession entre hommes et femmes fut admise le **8 avril 1791**, le divorce, réclamé par Olympe de Gouges, instauré le **30 août 1792**, et la reconnaissance civile concédée aux femmes le **20 septembre 1792**, lors des lois sur l'état civil. Mais de telles avancées furent de courte durée, car le code civil napoléonien, promulgué le **21 mars 1804**, rétablit bientôt les pleins pouvoirs du chef de famille. Seul le divorce échappe momentanément à ce retour en arrière : il ne sera supprimé qu'en 1816.

Source : <https://histoire-image.org/fr/etudes/olympde-gouges>

Andorcet, *Sur l'admission des femmes au droit de cité*, 3 juillet 1790

[...] Tous n'ont-ils pas violé le principe de l'égalité des droits en privant tranquillement la moitié du genre humain de celui de concourir à la formation des lois, en excluant les femmes du droit de cité ? Est-il une plus forte preuve du pouvoir de l'habitude, même sur les hommes éclairés, que de voir invoquer le principe de l'égalité des droits en faveur de trois ou quatre cents hommes qu'un préjugé absurde en avait privés, et l'oublier à l'égard de douze millions de femmes ? [...]

Il serait difficile de prouver que les femmes sont incapables d'exercer les droits de cité. Pourquoi des êtres exposés à des grossesses et à des indispositions passagères ne pourraient-ils exercer des droits dont on n'a jamais imaginé de priver les gens qui ont la goutte tous les hivers et qui s'enrhument aisément ?

[...] Les femmes sont supérieures aux hommes dans les vertus douces et domestiques ; elles savent, comme les hommes, aimer la liberté, quoiqu'elles n'en partagent point tous les avantages ; et, dans les républiques, on les a vues souvent se sacrifier pour elle : elles ont montré les vertus de citoyen toutes les fois que le hasard ou les troubles civils les ont amenées sur une scène dont l'orgueil et la tyrannie des hommes les ont écartées chez tous les peuples.

[...]

Si on admettait contre les femmes des raisons semblables, il faudrait aussi priver du droit de cité la partie du peuple qui, vouée à des travaux sans relâche, ne peut ni acquérir des lumières ni exercer sa raison, et bientôt, de proche en proche, on ne permettrait d'être citoyens qu'aux hommes qui ont fait un cours de droit public. Si on admet de tels principes, il faut, par une conséquence nécessaire, renoncer à toute constitution libre.



Olympe de Gouges, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, 1791

*Femme de lettres et femme politique, Olympe de Gouges est considérée comme une pionnière du féminisme. Très investie dans la révolution française, elle rédige en **1791** une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, qu'elle adresse à la reine Marie-Antoinette, en écho à celle de 1789. Elle lutte pour l'émancipation de la femme, pour la reconnaissance de sa place sociale et politique. Elle milite également pour l'abolition de l'esclavage. Proche de Condorcet, elle rejoint les Girondins en 1792. Condamnée par le Tribunal révolutionnaire, elle est guillotinée le **3 novembre 1793**.*

Extraits :

Article 6. La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les Citoyennes et Citoyens doivent concourir personnellement ou par leurs représentants, à sa formation ; elle doit être la même pour tous : **toutes les Citoyennes et tous les Citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.**

Article 13. **Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, les contributions de la femme et de l'homme sont égales ; elle a part à toutes les corvées, à toutes les tâches pénibles ; elle doit donc avoir de même part à la distribution des places, des emplois, des charges, des dignités et de l'industrie.**



Droit de vote dit « universel » accordé aux hommes (seulement), 1848

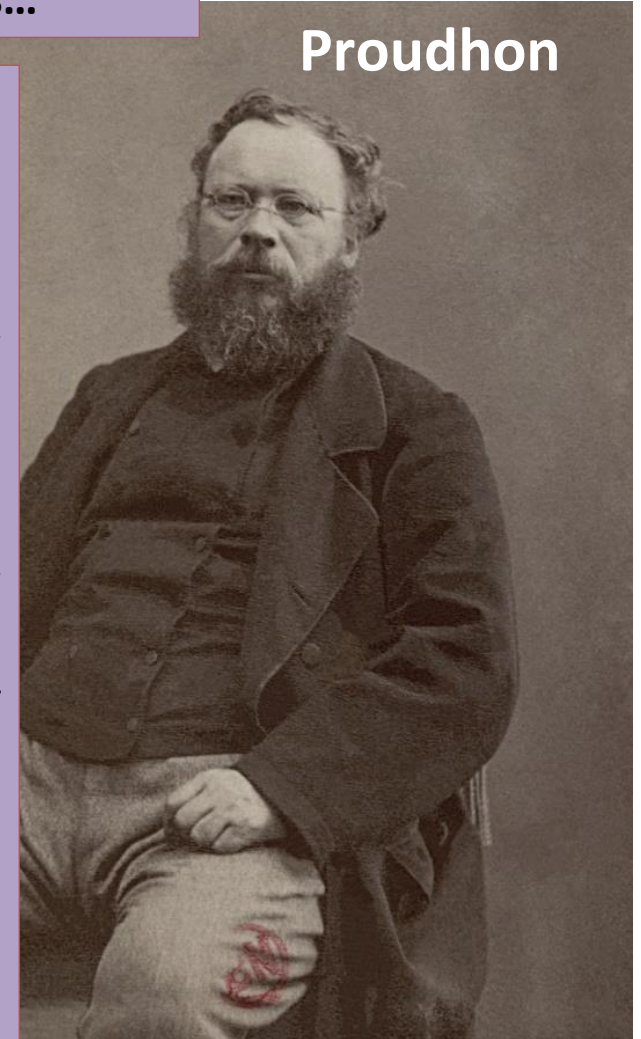
Vision de ceux qui excluent les femmes...

« L'infériorité physique de la femme résulterait donc de sa non-masculinité. L'être humain complet, adéquat à sa destinée, je parle du physique, c'est le mâle qui, par sa virilité, atteint le plus haut degré de tension musculaire et nerveuse que comportent sa nature et sa fin, et par là, le maximum d'action dans le travail et le combat. La femme est un diminutif d'homme à qui il manque un organe [...]. Capable, jusqu'à un certain point, d'appréhender une vérité trouvée, elle n'est douée d'aucune initiative ; elle ne s'avise pas des choses [...] sans l'homme, elle ne sortirait pas de l'état bestial [...]. L'humanité ne doit aux femmes aucune idée morale, politique, philosophique ; elle a marché dans la science sans leur coopération [...]. L'humanité ne doit aux femmes aucune découverte industrielle, pas la moindre mécanique. [...] La femme auteur n'existe pas ; c'est une contradiction. »

Pierre-Joseph Proudhon, *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, 1858.

Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) est un éditeur et journaliste français qui devient dans les années 1840 l'un des principaux théoriciens de l'anarchisme politique et économique. C'est un révolutionnaire.

Proudhon



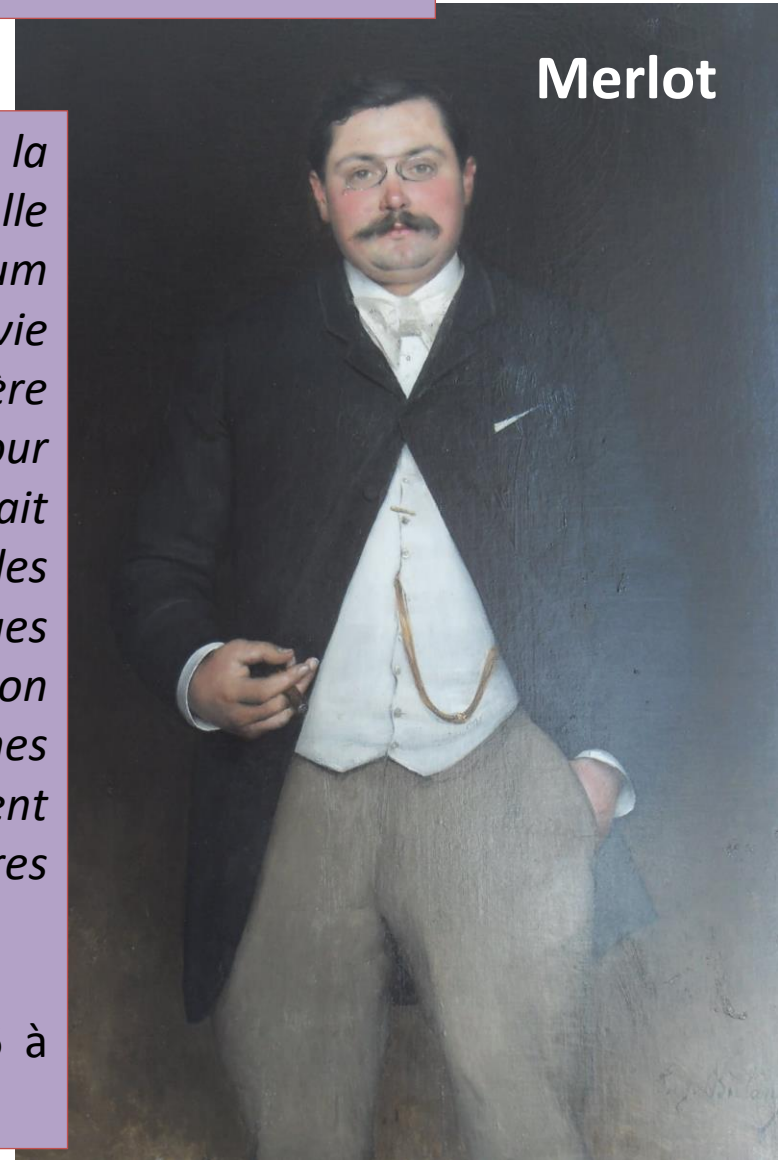
DROIT DE VOTE DIT « UNIVERSEL » ACCORDÉ AUX HOMMES (SEULEMENT), 1848

Vision de ceux qui excluent les femmes...

« Destinée à la maternité, faite pour la vie de famille, la dignité de sa situation sera d'autant plus grande qu'elle n'ira point la compromettre dans les luttes du forum (combats politiques) et dans les hasards de la vie publique. Elle oublierait fatalement ses devoirs de mère et ses devoirs d'épouse, si elle abandonnait le foyer pour courir à la tribune de l'assemblée. Elle n'y apporterait pas d'ailleurs la modération du langage et la netteté des conceptions, qui sont indispensables dans les usages parlementaires (...). On a donc parfaitement raison d'exclure de la vie politique les femmes et les personnes qui, par leur peu de maturité d'esprit, ne peuvent prendre une part intelligente à la conduite des affaires publiques. »

Extrait de la thèse d'Emile Merlot (député de 1896 à 1907), De la capacité électorale 1887

Merlot



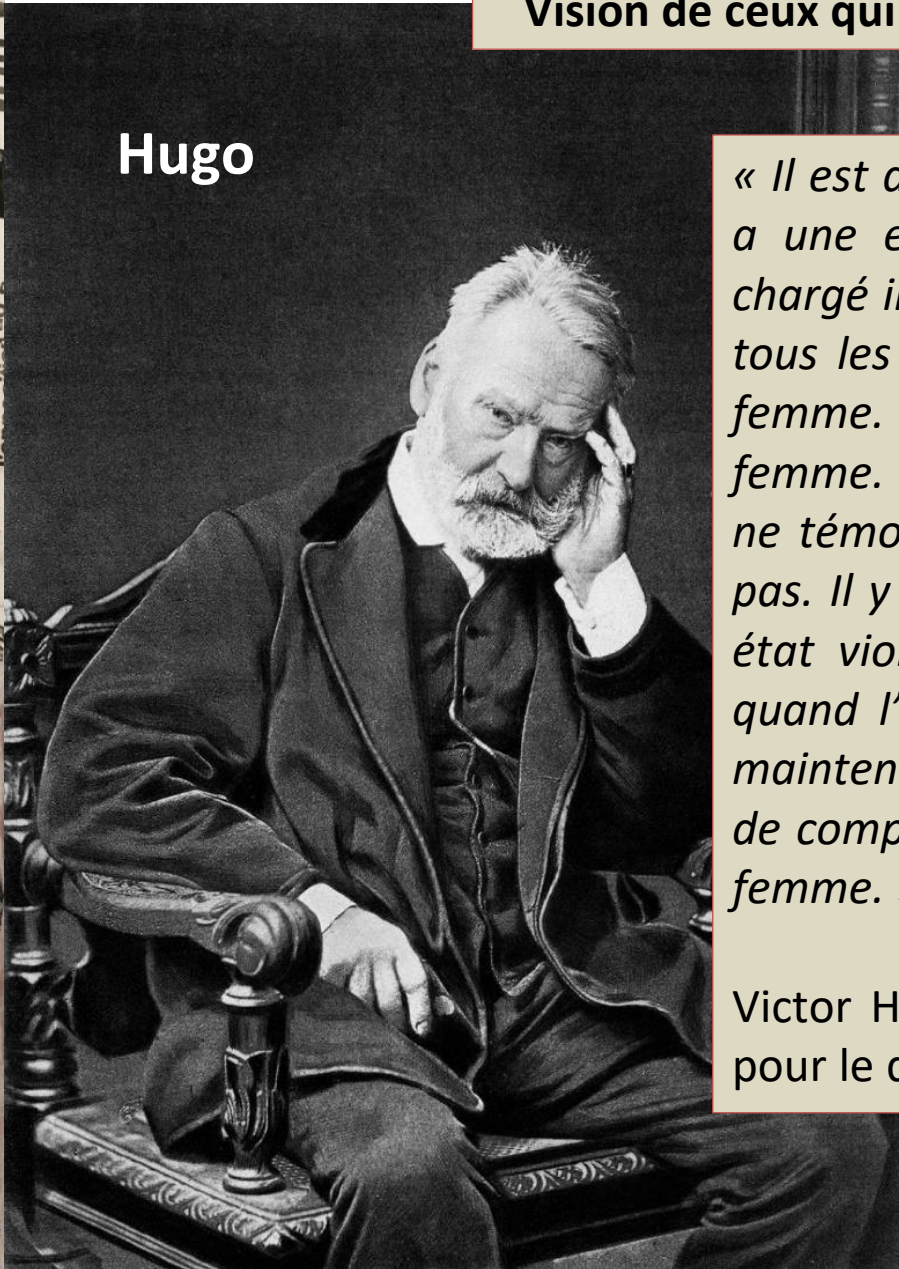
DROIT DE VOTE DIT « UNIVERSEL » ACCORDÉ AUX HOMMES (SEULEMENT), 1848

Vision de ceux qui défendent les femmes...

Hugo

« Il est douloureux de le dire : dans la civilisation actuelle, il y a une esclave. Cette esclave, c'est la femme. L'homme a chargé inégalement les deux plateaux du Code, il a fait verser tous les droits de son côté et tous les devoirs du côté de la femme. De là, un trouble profond. De la servitude de la femme. Dans notre législation, la femme ne possède pas, elle ne témoigne pas en justice, elle ne vote pas, elle ne compte pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent : il faut qu'il cesse. Une société est mal faite quand l'enfant est laissé sans lumière, quand la femme est maintenue sans initiative, et l'on reconnaîtra qu'il est difficile de composer le bonheur de l'homme avec la souffrance de la femme. »

Victor Hugo - Lettre à Léon Richer créateur de l'Association pour le droit des femmes, 8 juin 1872



DROIT DE VOTE DIT « UNIVERSEL » ACCORDÉ AUX HOMMES (SEULEMENT), 1848

Vision de ceux qui défendent les femmes...

Auclert



« Mesdames, il faut bien nous le dire, l'arme du vote sera pour nous ce qu'elle est pour l'homme : le seul moyen d'obtenir des reformes que nous désirons. Nous sommes neuf millions de femmes majeures qui formons une nation d'esclaves dans la nation d'hommes libres. Nous sommes assujetties aux mêmes lois répressives, aux mêmes contributions que les hommes. Par le fait qu'on paie des impôts, on a le droit de participer à l'établissement de l'impôt. Étant contribuable, on doit être électeur. Républicains, vous qui niez le droit politique de la femme, vous niez la liberté, vous niez l'égalité. »

Discours d'Hubertine Auclert, « le droit politique des femmes » au congrès internationale des femmes de 1878

oit de vote universel, 1944 et après...

1848 (juillet) : le gouvernement fait fermer les clubs féminins qu'il estime dangereux

1884 : Rétablissement du divorce supprimé en 1816

1905 : Droit pour les femmes de porter une action en justice

1907 : la Loi du 13 juillet 1907 autorise les femmes mariées à exercer une profession séparée, sauf opposition de leur mari et à disposer librement de leur salaire.

1938 : Capacité civile de la femme mariée (fin de l'obéissance au mari)

1944 : Droit de vote des femmes

1965 : la loi du 13 juillet 1965 modifiant les régimes matrimoniaux et modifiant le régime légal du mariage du couple marié sans contrat : les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari. Les femmes obtiennent le droit de travailler et d'ouvrir un compte sans l'autorisation de leur mari.

1970 : la loi n° 70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale conjointe supprime la notion de "chef de famille" du Code civil.

1987 : la loi du 22 juillet 1987 instaure l'égalité des parents dans l'exercice de l'autorité parentale.

La femme est l'égale de l'homme.

(loi du 13 juillet 1965)



13 Juillet 1965 : ce jour-là, la femme que vous êtes a eu la possibilité d'ouvrir un compte de chèques, tout comme un homme.

Et c'est justice.

Nous savons fort bien que si les hommes parlent volontiers des millions qui ne sont pas à eux, ils sont peu loquaces sur le prix du steak.

Ils rêvent d'argent mais vous laissent à la réalité du prix de la vie.

En ouvrant un compte de chèques à la Société Générale, une vie plus facile s'ouvre à vous.

C'est chaque jour qu'un chéquier vous rend des services.

Perdre de l'argent, par exemple ; dans la cohue d'un marché, c'est une catastrophe.

Y perdre un chéquier, un léger contretemps (il suffit d'en avertir immédiatement la Société Générale et tout s'arrangera).

Avec un chéquier, vous savez toujours où vous en êtes : un coup d'œil sur le talon, un autre sur vos relevés de banque vous permettent de contrôler impitoyablement ce que vous dépensez.

Vous ne craignez plus de rater le rendez-vous avec "l'homme des allocations familiales" puisque la Société Générale peut percevoir pour votre compte le montant de vos allocations ainsi que les remboursements de la Sécurité Sociale.

La Société Générale peut, aussi, payer directement vos notes de gaz, téléphone, etc.

En vous offrant ce service, elle supprime deux femmes de trop en vous : celle qui fait le secrétariat des factures et celle qui comptabilise les dépenses.

Pour la Société Générale votre intérêt est capital.



Société Générale

La banque de notre temps

renseignez-vous dans l'une de ses 1800 agences ou écrivez au Service des Relations clientèle 29, boulevard Haussmann, Paris 9e

1970

1871 LA COMMUNE DE PARIS

Le rassemblement des malheureux, des bannis de la spéculation, des exploités, des habitants des faubourgs et de la grande réserve des pauvres.



1^{er} temps : la GUERRE contre les Prussiens, la chute de l'Empire, une nouvelle RÉPUBLIQUE proclamée

19 juillet 1870,
Napoléon III
déclare la guerre à
la Prusse

2 septembre 1870
défaite de
Napoléon III face
aux Prussiens

Révolution du 4
septembre sans
violence,
proclamation de
la République à
l'Hôtel de Ville de
Paris.

Gouvernement de
« Défense
nationale », la
République
poursuit la guerre
présidée par le
général TROCHU

19 septembre 1870
– 26 janvier 1871,
siège de Paris par
les Prussiens, les
Parisiens affamés



Napoléon III lors de la bataille de Sedan par le peintre allemand Wilhelm Camphausen.



2^{er} temps

Les Français se divisent

La nouvelle assemblée négocie la paix

Les Parisiens veulent poursuivre la guerre

28 janvier 1871

armistice signé contre la capitulation de Paris, Bismarck accorde un armistice de trois semaines, le temps d'élire une Assemblée nationale qui négocierait la paix.

8 février 1871

nouvelle assemblée élue par une France rurale qui veut la paix ; ressemble à celle de mai 1849 et comprend une **majorité de royalistes** : 400 sont élus contre à peine 150 républicains, dont 40 « radicaux » seulement. **Thiers** devient « chef du pouvoir exécutif de la République française », c'est-à-dire à la fois chef de l'État et du gouvernement

26 février 1871

signature d'un traité préliminaire de paix. Les Prussiens « occuperont » l'ouest de Paris le 1^{er} mars.

1^{er} mars 1871

les Prussiens défilent à Paris sur les Champs-Élysées.

Thiers



18 mars 1871

La population parisienne souhaite continuer la guerre. Lorsque Thiers veut reprendre les 227 canons de Montmartre, Paris se soulève et un nouveau « gouvernement » est élu à Paris : la Commune.

Thiers va alors appliquer le plan qu'il avait déjà proposé en février 1848 à Louis-Philippe et en juin 1848 à l'Assemblée nationale : évacuer Paris et le reconquérir avec une nouvelle armée. L'Assemblée quitte Paris pour Versailles le 10 mars 1871.



3^e temps

Une guerre civile : « Versaillais » contre Communards

Louise
Michel

Victorine
Brocher



Versaillais

THIERS et son
gouvernement
de la III^e
République sont
à Versailles à 19
km de Paris

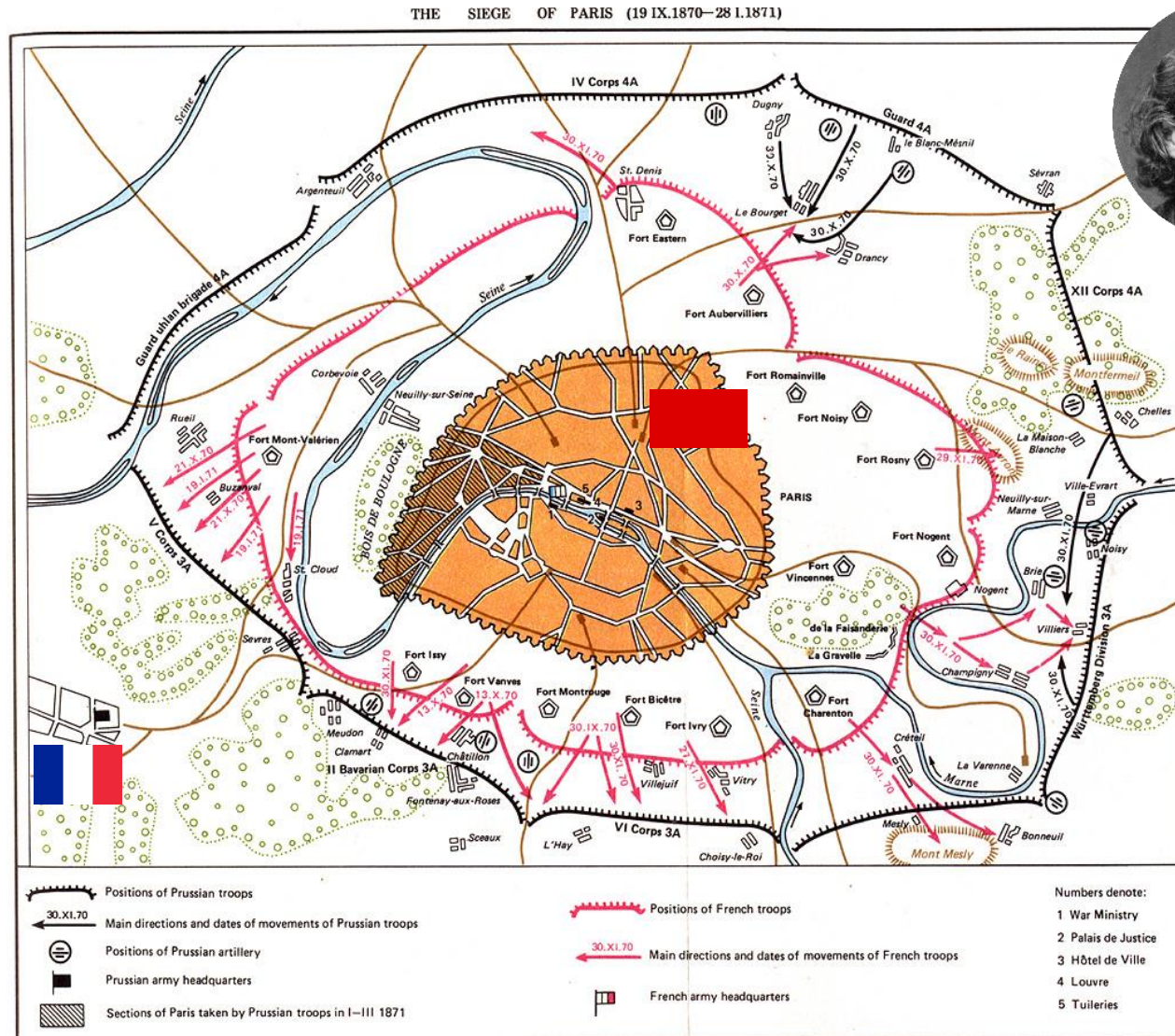


Communards ou Fédérés

Les ouvriers, les
artisans, des
révolutionnaires
radicaux forment un
« gouvernement » à
l'hôtel de ville



Jules
Vallès



4^e temps et dernier : la semaine sanglante (21-28 mai 1871) Victoire des Versaillais » contre les Communards

Victoire des Versaillais



Les Versaillais mettent le feu à des bâtiments dans Paris,
les Communards allument d'autres feux dans Paris pour les bloquer
100 otages fusillés par les Communards

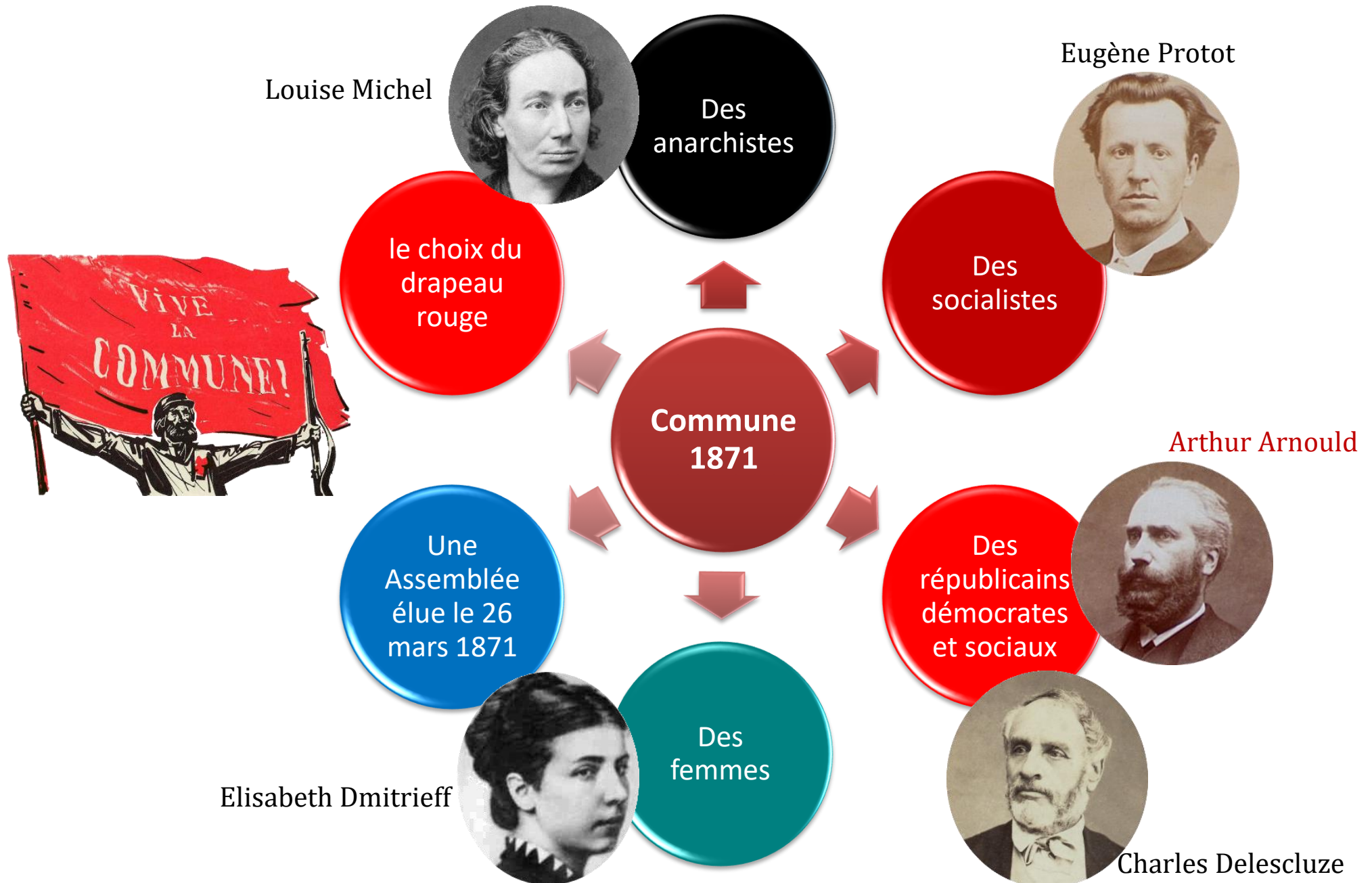


Les combats sont très violents dans Paris
877 morts versaillais
3 000 à 5 000 morts fédérés (Communards, hommes, femmes, enfants)
10 000 à 20 000 exécutions de fédérés après les combats

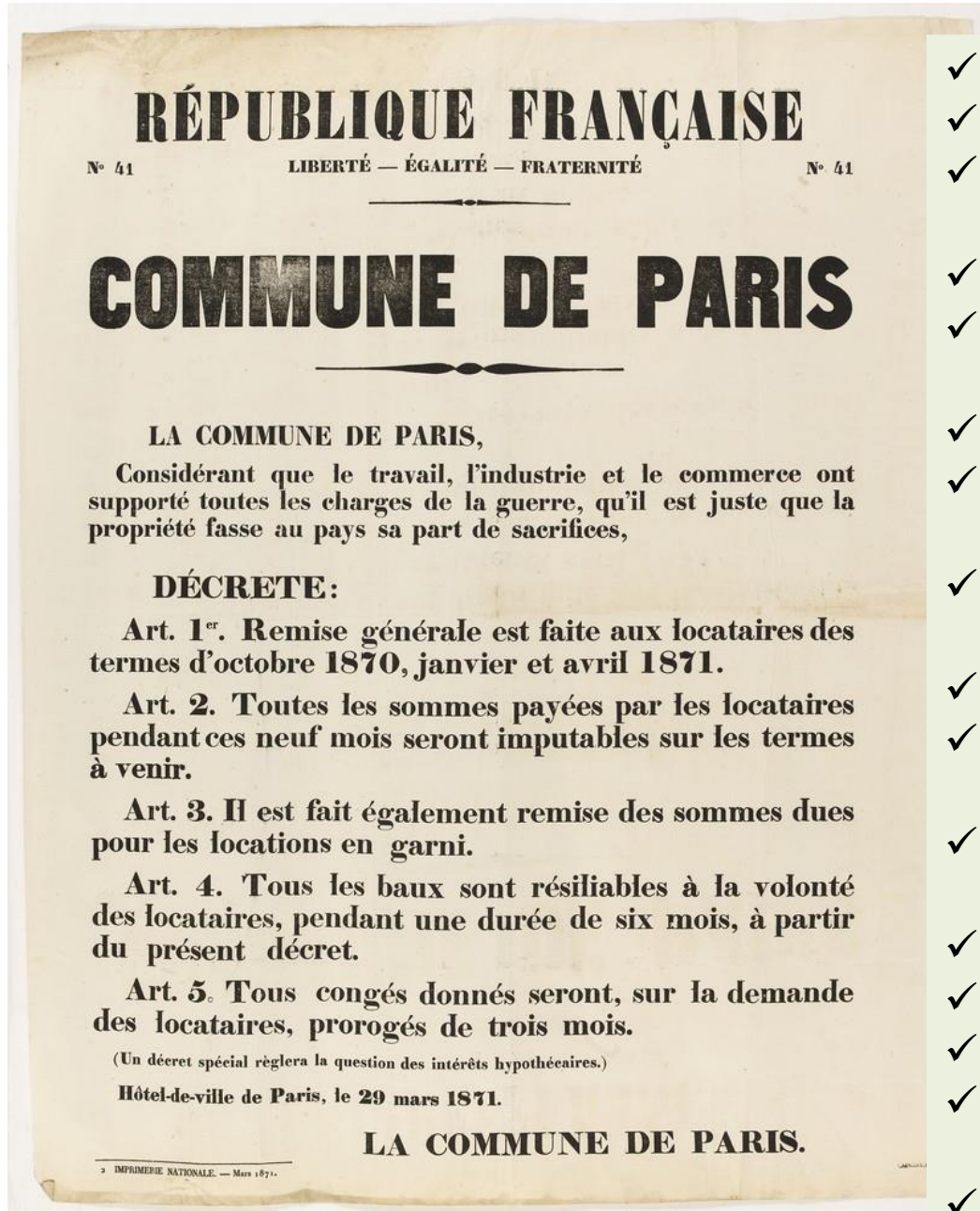


93 condamnations à mort,
10 000 emprisonnés
5 000 déportés en Nouvelle-Calédonie

Compléments : qui sont les Communards ?

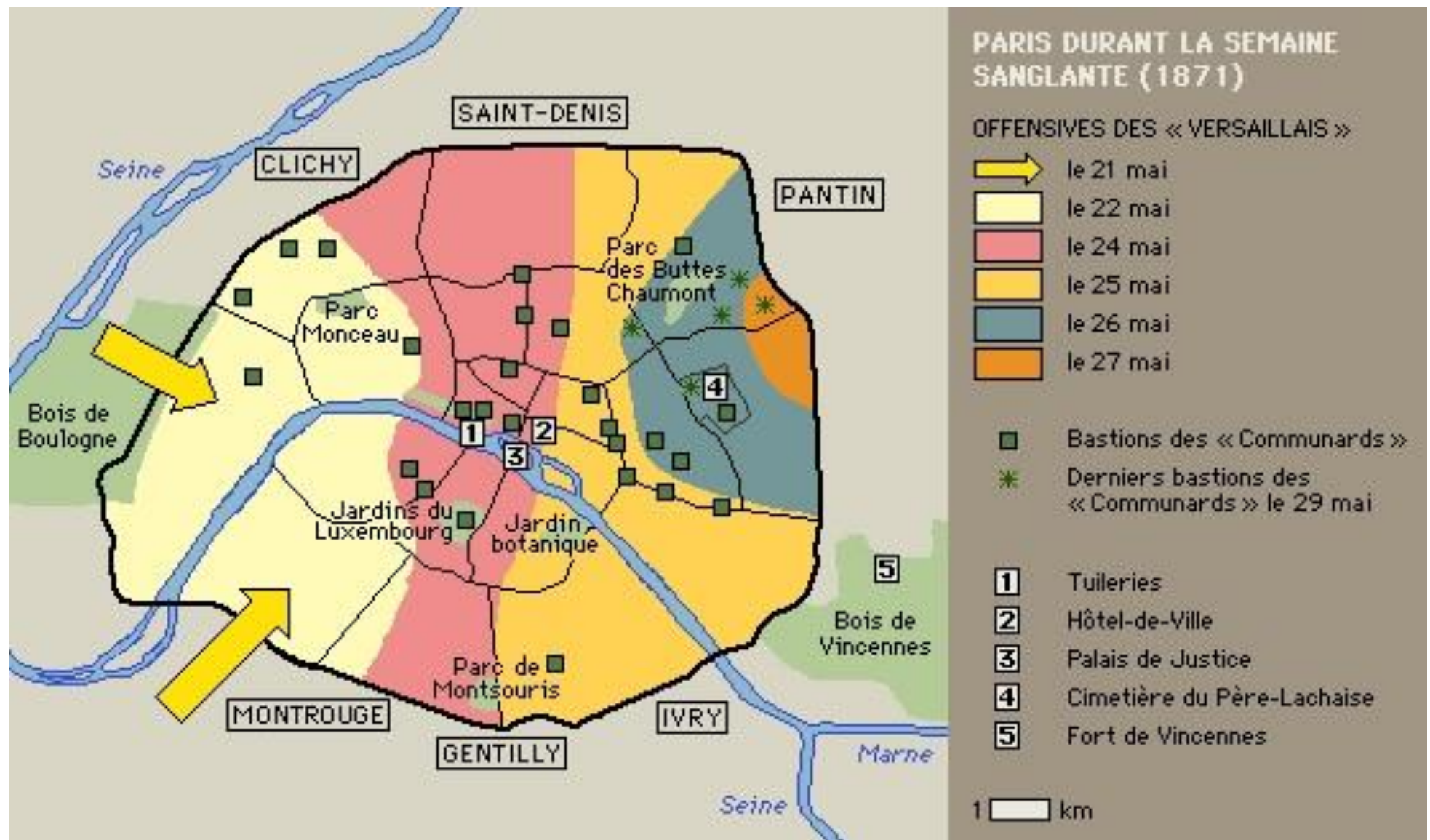


Compléments : Que fait la Commune de Paris ?



- ✓ Blocage des dettes des commerçants
- ✓ Suppression des augmentations des loyers
- ✓ Les logements vides sont prêtés aux victimes des bombardements prussiens
- ✓ Distribution de repas gratuits
- ✓ Salaire pour la garde nationale (armée parisienne)
- ✓ Plus de travail la nuit
- ✓ Interdiction de retirer de l'argent sur les salaires
- ✓ Les ateliers abandonnés par les patrons sont utilisés pour donner du travail au chômeurs
- ✓ Séparation de l'Église et de l'État
- ✓ L'école devient gratuite, laïque et obligatoire pour les garçons et les filles
- ✓ Création d'un service militaire universel et obligatoire
- ✓ La justice est gratuite avec des juges élus
- ✓ Les élus politiques peuvent être renvoyés
- ✓ La citoyenneté est donnée aux étrangers
- ✓ Le drapeau rouge remplace le drapeau tricolore
- ✓ Le calendrier révolutionnaire est rétabli (an 79)

Compléments : carte de la Semaine sanglante



La Commune de Paris : 4^e révolution avant l'installation définitive de la République en France

Gravures d'époque transformées en roman graphique et en film d'animation

Raphaël Meyssan : auteur et réalisateur

Un roman graphique en trois parties

Entièrement réalisé avec des gravures de l'époque, cette bande dessinée raconte l'histoire des Communards.
Éditions Delcourt, novembre 2017, mars 2019 et novembre 2019 - respectivement 145, 144 et 176 pages

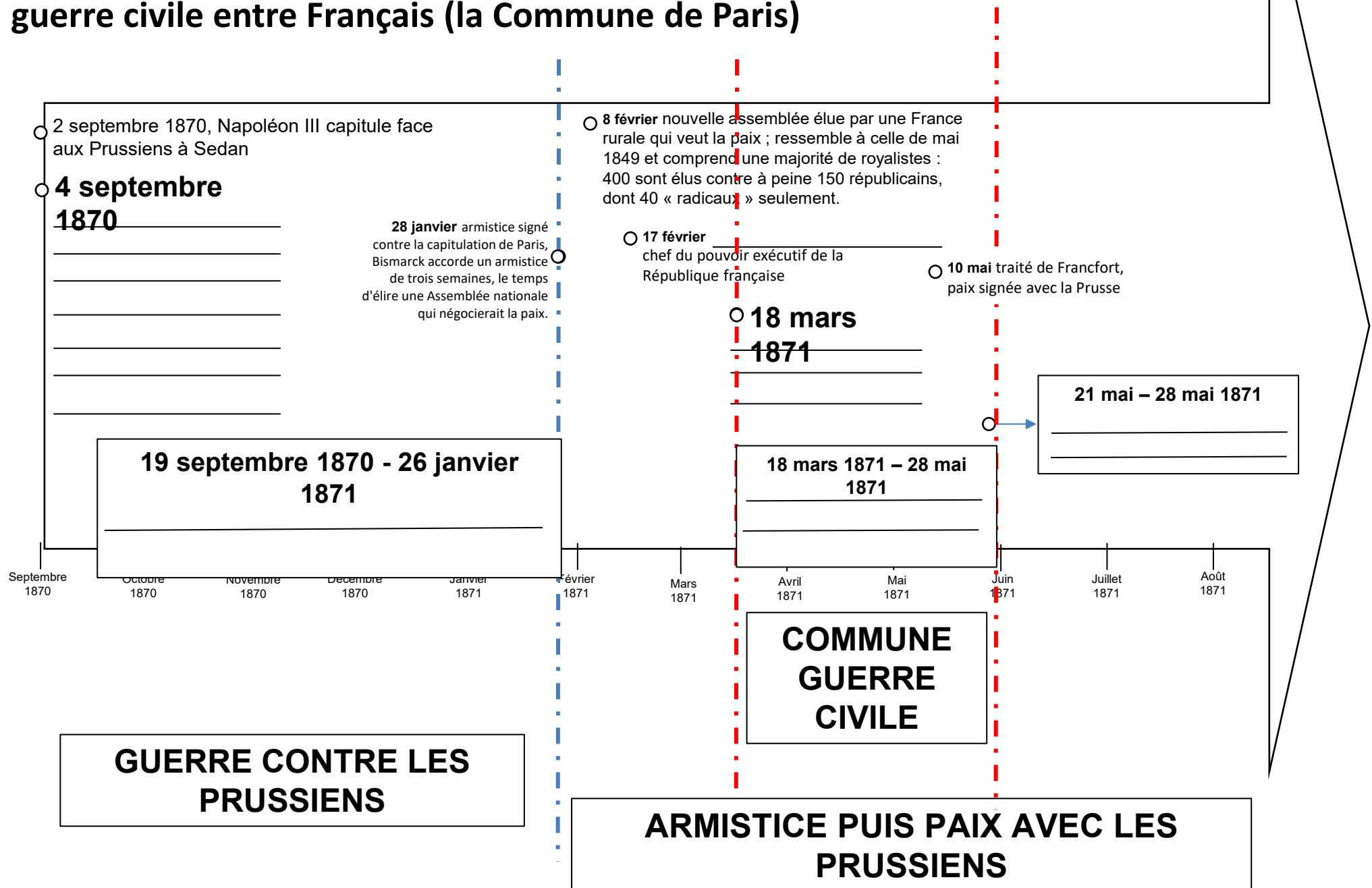
Un film d'animation (1h27)

Réalisé par Raphaël Meyssan. Scénario de Raphaël Meyssan avec la participation de Marc Herpoux. Avec les voix de Yolande Moreau (Victorine) et Simon Abkarian (le narrateur). Et la participation exceptionnelle de Mathieu Amalric, Fanny Ardant, Charles Berling, Sandrine Bonnaire, André Dussollier, Anouk Grinberg, Arthur H, Félix Moati, François Morel, Denis Podalydès, Michel Vuillermoz et Jacques Weber. Musique de Yan Volsy et Pierre Caillet. Une production de Fabienne Servan Schreiber et Sandrine Manciet. 1h27, ARTE France - Cinétévé, 2021.

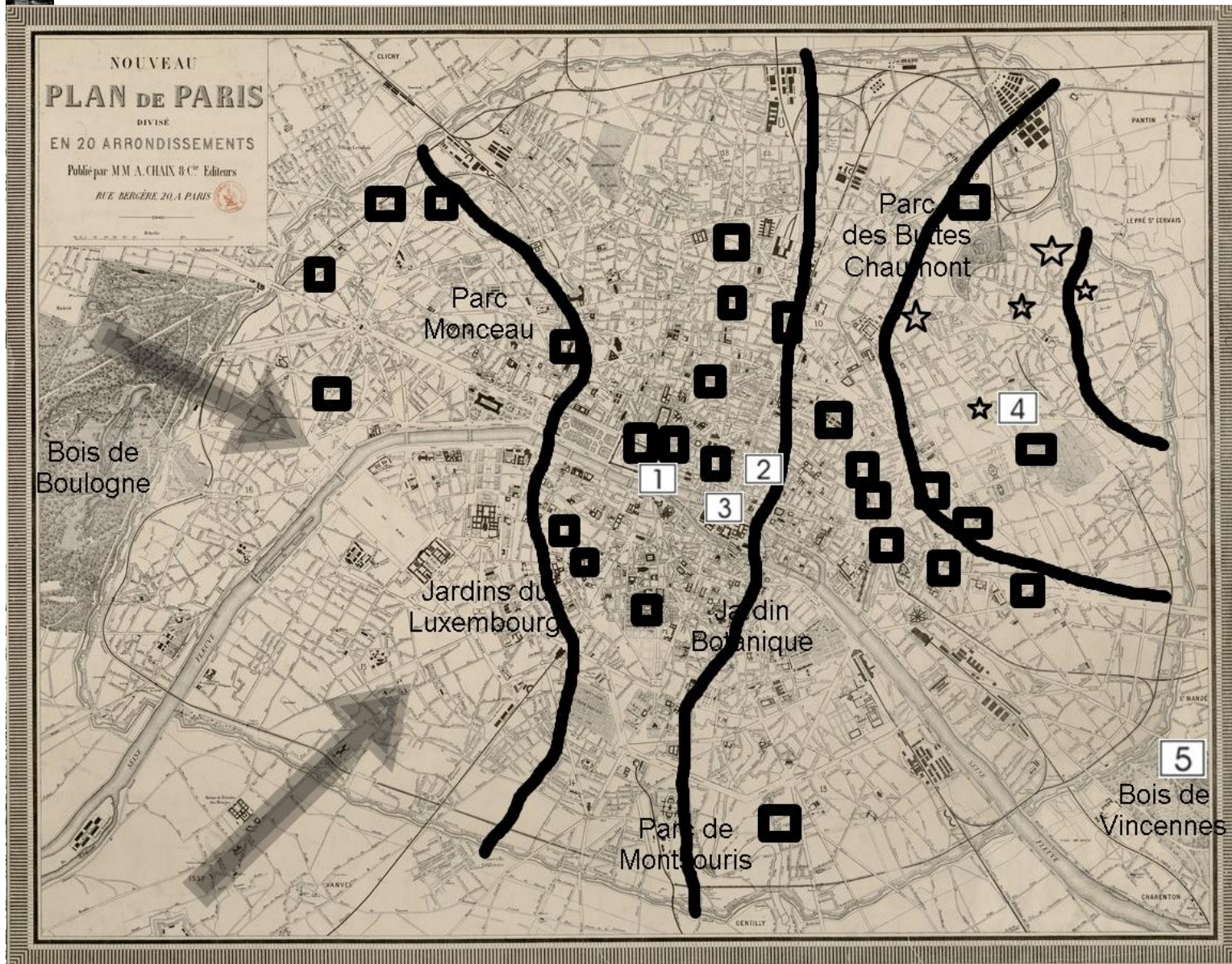
1^{er} temps : cours simplifié pour comprendre la Commune, maîtriser les principaux repères de la Commune de Paris.

2^e temps : film projeté avec frise et carte à compléter.

Révolution du 4 septembre 1870, guerre et paix avec les Prussiens, guerre civile entre Français (la Commune de Paris)



Fin de la Commune de Paris : la « Semaine sanglante » (21-28 mai 1871), reprise de Paris par Adolphe Thiers



Offensives des « Versaillais »

21 mai

22 mai

24 mai

25 mai

26 mai

27 mai

Bases des « Communards »

Dernières bases des
« Communards » le 29 mai 1871

Lieux des événements

Tuileries

Hôtel-de-Ville (mairie de Paris)

Palais de Justice

Cimetière du Père-Lachaise

Fort de Vincennes

Chronologie : Guerre, révolution, République, Commune de Paris

2 septembre 1870 : Napoléon III capitule face aux Prussiens à Sedan.

4 septembre 1870 : proclamation de la République à l'Hôtel de Ville de Paris. Gouvernement de « Défense nationale » présidé par Trochu.

19 septembre 1870 - 26 janvier 1871 : siège de Paris par les Prussiens, les parisiens affamés.

28 janvier 1871 : armistice signé contre la capitulation de Paris, Bismarck accorde un armistice de trois semaines, le temps d'élire une Assemblée nationale qui négocierait la paix.

8 février 1871 : nouvelle assemblée élue par une France rurale qui veut la paix ; ressemble à celle de mai 1849 et comprend une majorité de royalistes : 400 sont élus contre à peine 150 républicains, dont 40 « radicaux » seulement.

17 février 1871 : Thiers est nommé « chef du pouvoir exécutif de la République française », « en attendant qu'il soit statué sur les institutions ».

26 février 1871 : signature d'un traité préliminaire de paix. Les Prussiens « occuperont » l'ouest de Paris le 1er mars. Les canons de la Garde nationale stockés place Wagram et à proximité de la zone d'occupation sont déplacés vers, notamment, Montmartre et Belleville.

1er mars 1871 : les Prussiens défilent à Paris sur les Champs-Élysées.

18 mars 1871 : lorsque Thiers veut reprendre les 227 canons de Montmartre, Paris se soulève et proclame la Commune, la dernière grande insurrection de la tradition révolutionnaire française. Thiers va alors appliquer le plan qu'il avait déjà proposé en février 1848 à Louis-Philippe et en juin 1848 à l'Assemblée nationale : évacuer Paris et le reconquérir avec une nouvelle armée.

26 mars 1871 : élection municipale à Paris. L'assemblée élue prend le nom de « Commune de Paris ».

2 avril 1871 : début des affrontements entre les versaillais et les fédérés. Séparation de l'Église et de l'État. La Commune décide que le traitement maximum est de 6 000 francs annuels.

5 avril 1871 : Décret des otages (trois otages seront fusillés pour chaque communard exécuté, ne sera jamais appliqué).

12 avril 1871 : la colonne Vendôme, un symbole à abattre.

16 avril 1871 : décret sur la réquisition des ateliers abandonnés par leurs propriétaires, les remettant à des coopératives ouvrières, sans oublier l'indemnisation du propriétaire.

20 avril 1871 : Le travail de nuit dans les boulangeries est interdit.

24 avril 1871 : le drapeau rouge flotte enfin sur la Bourse et la mairie du deuxième arrondissement.

28 avril 1871 : décret interdisant les amendes et les retenues sur salaires.

10 mai 1871 : traité de Francfort ; la France cède à l'Allemagne l'Alsace (moins Belfort, que Thiers échange contre l'acceptation d'une entrée solennelle des troupes allemandes dans Paris) et une partie de la Lorraine (soit au total 14 470 km² et 1 597 000 habitants) et s'engage à payer une indemnité de 5 milliards de francs en or ou en devises étrangères avant le 2 mars 1874, condition d'une évacuation progressive de l'armée d'occupation, somme correspondant à deux ou trois budgets annuels à cette époque.

16 mai 1871 : la colonne Vendôme est abattue

21-28 mai 1871 : « semaine sanglante »

21 mai 1871 : commission pour l'enseignement des filles.

21 mai 1871 : début de la reconquête de Paris par les fédérés (« semaine sanglante »)

22 mai 1871 : les Versaillais prennent la gare Saint-Lazare et la gare Montparnasse.

24 mai 1871 : incendie de l'Hôtel de Ville et de la Préfecture de police. La Commune se déplace à la mairie du 11^{ème}. Les Versaillais prennent le Quartier latin.

28 mai 1871 : les insurgés de la Commune de Paris écrasés par les Versaillais

Août-décembre 1871 : conseil de guerre, jugeant « les membres de la Commune »

3 mai 1872 : premiers départs de déportés pour la Nouvelle-Calédonie.

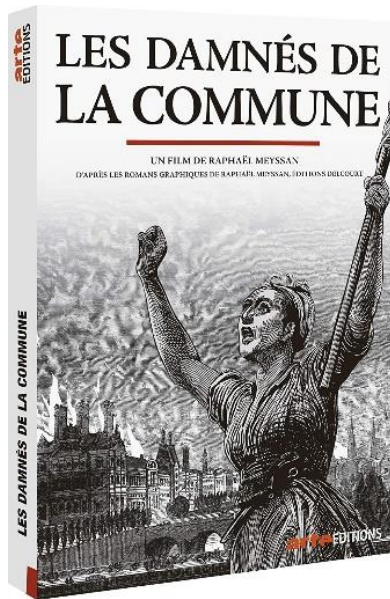
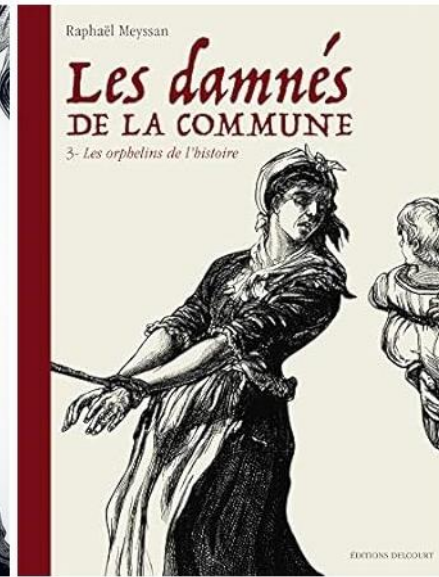
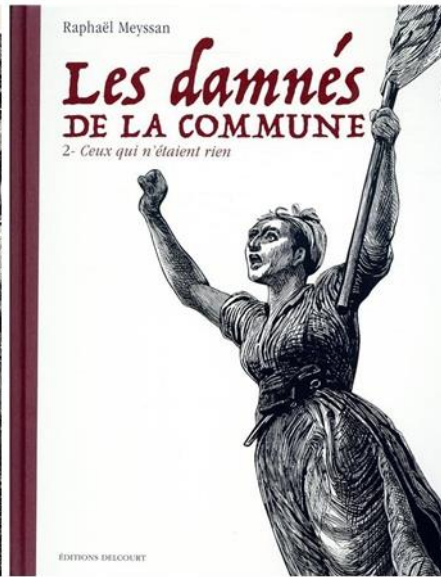
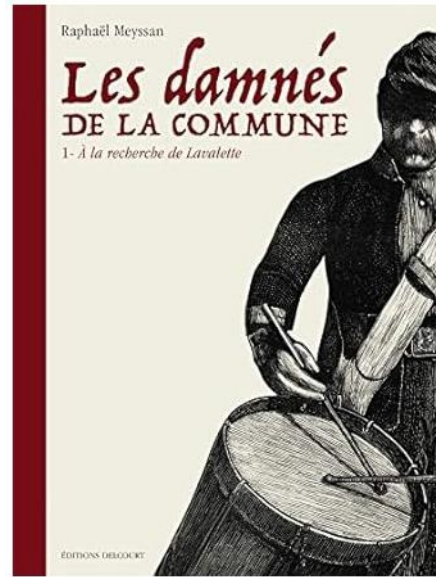
1874 : dernière exécution d'un communard.

11 juillet 1880 : loi d'amnistie des communards est votée.

29 novembre 2016 : l'Assemblée nationale vote une résolution qui réhabilite les communardes et communards.

Du ROMAN GRAPHIQUE...

Raphaël Meyssan a rassemblé pendant dix ans des milliers de gravures du XIXe siècle pour composer *Les Damnés de la Commune*, récit en trois tomes dont les pages retracent l'histoire de la révolution de 1871.



...au film historique et graphique

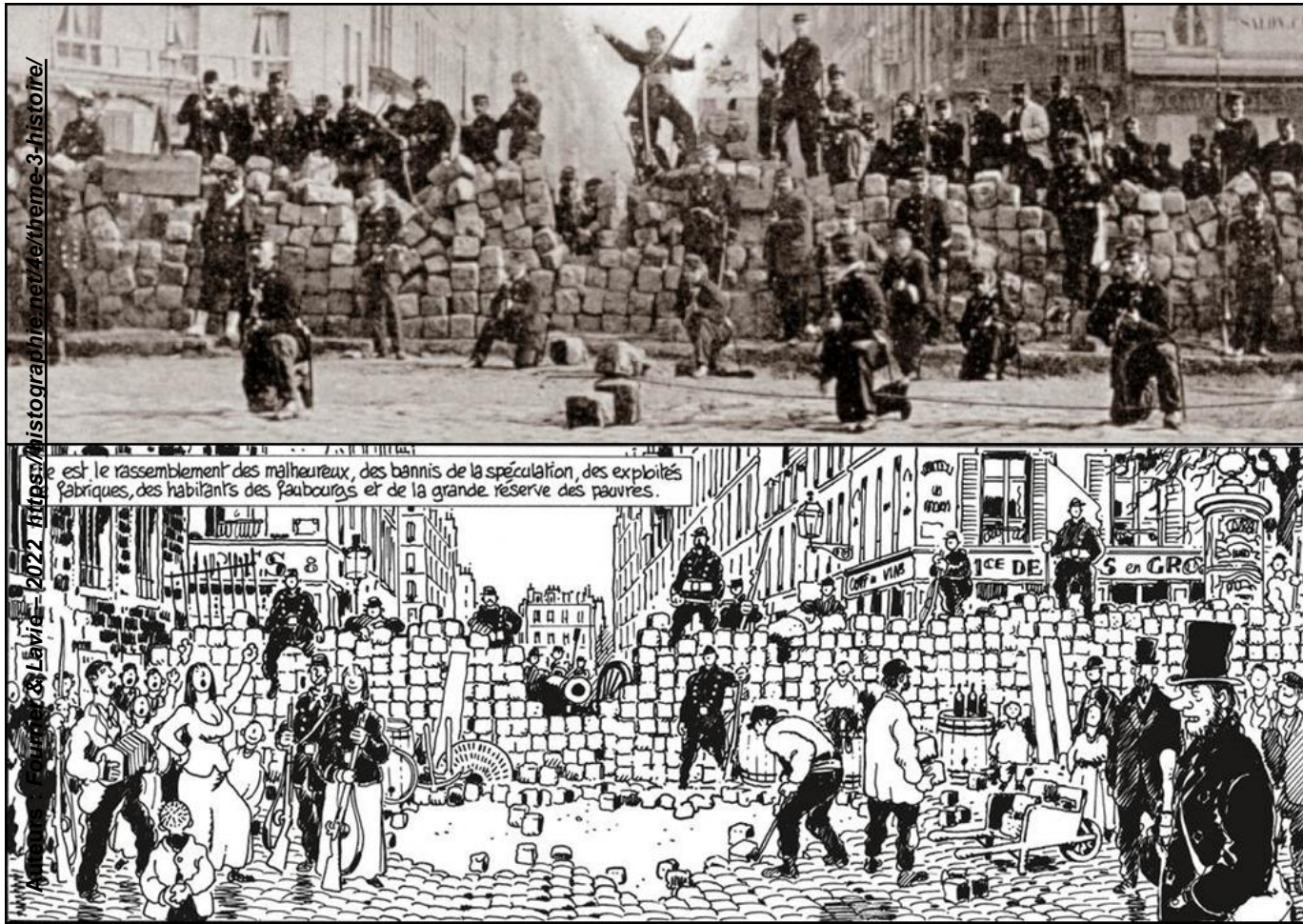
À l'occasion des 150 ans de la Commune, ce film anime le roman graphique avec les voix de Yolande Moreau (Victorine) et Simon Abkarian (le narrateur), François Morel, André Dussollier, Fanny Ardant, Denis Podalydès, Mathieu Amalric, Charles Berling, Sandrine Bonnaire, Anouk Grinberg, Arthur H, Felix Moati, Michel Vuillermoz, Jacques Weber.



Activité

La Commune de Paris :

4^e révolution avant l'installation définitive de la République en France



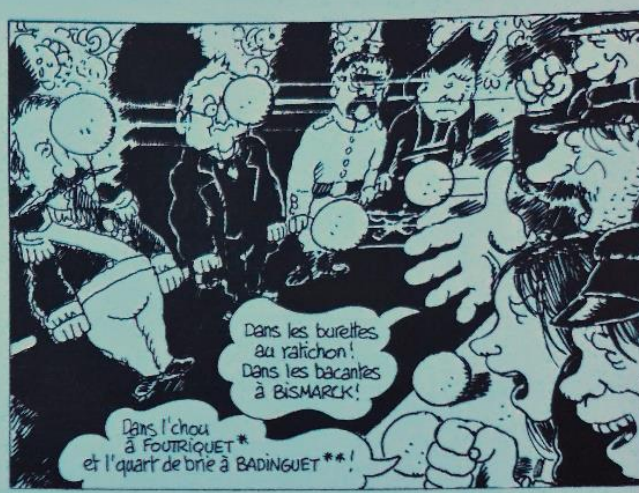
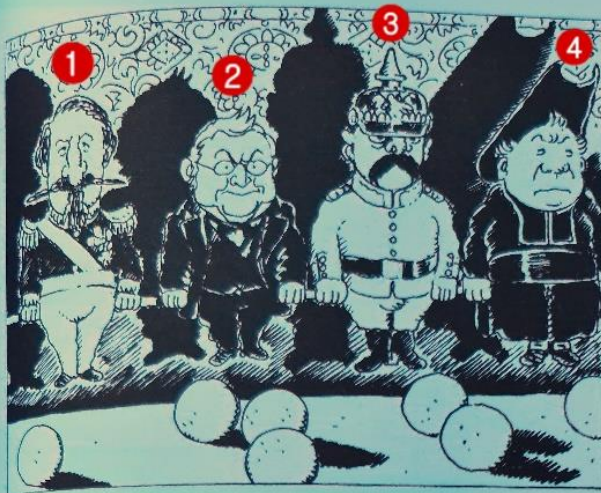
Consignes : à l'aide des documents, de vos connaissances et de vos recherches, répondez aux questions en lien avec la planche de BD proposée (format A3 – paysage), Trouvez les correspondances entre les vignettes de la BD et les documents d'époque.

Temps d'activité en classe : 1h (1 semaine maison pour terminer)

Compétences HG :

Se repérer dans le temps, situer des événements
Analyser et comprendre un document
Pratiquer différents langages en HG
Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués

Aide



1. Identifiez les 4 personnages.

①

②

③

④

2. Pourquoi sont-ils rejetés ?

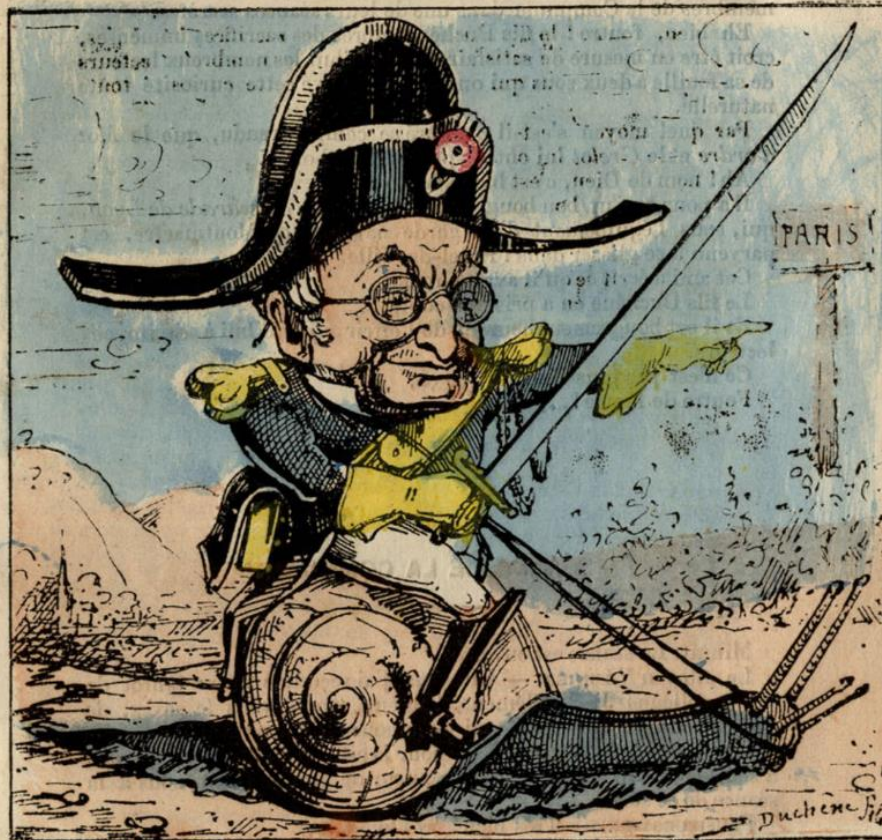


3. Qui sont les fédérés ?

LE FILS
DU
PÈRE DUCHÊNE

ILLUSTRÉ
Paraissant deux fois par semaine

LE DICTATEUR THIERS



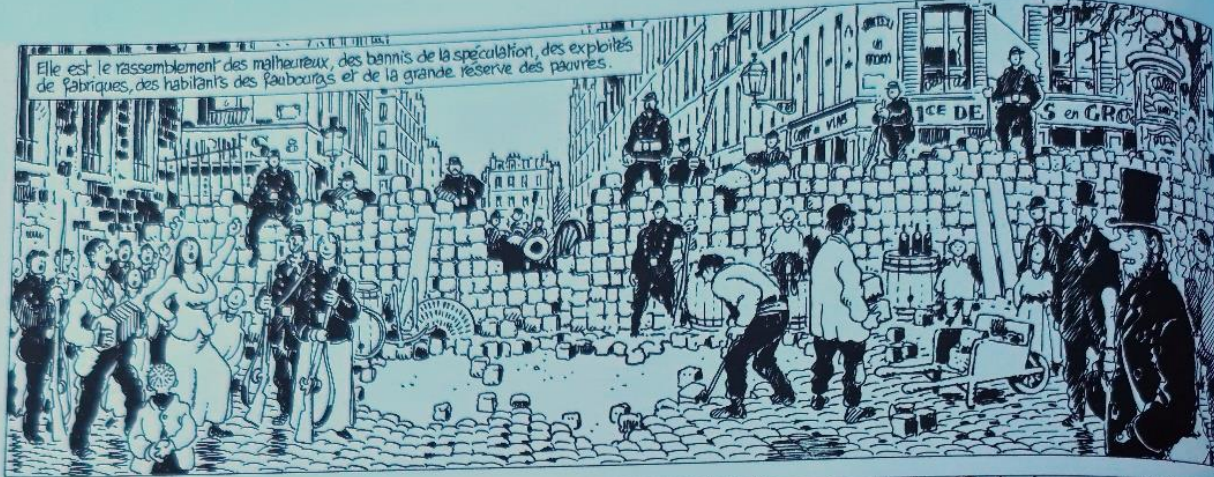
En avant!... foutre de foutre!... et gare aux Parisiens!...



Voici un document datant de la Commune de Paris (3 mai 1871).

Quel est son lien avec la bande dessinée ?

A quel événement historique de la commune fait-il référence ?



4. Comment appelle-t-on ce type de « construction » ? A quoi sert-elle ?

5. Coloriez les drapeaux (attention aux couleurs)



7. Vérifiez si la photographie existait durant la commune ?

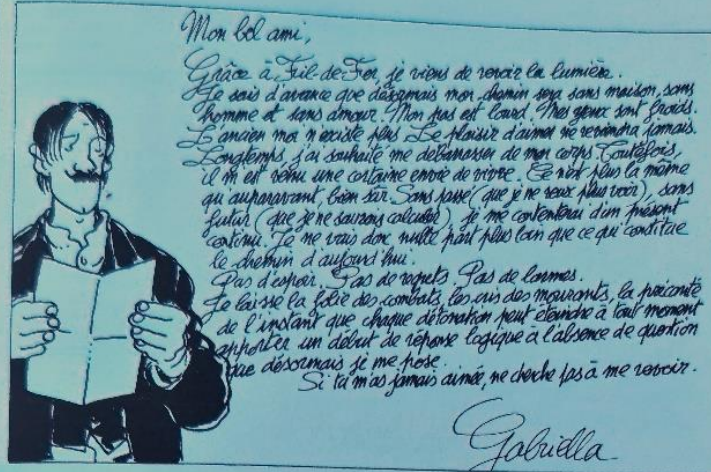


**Voici un document datant de la
Commune de Paris.**

Quel est son lien avec la bande dessinée ?



A quel événement historique de la commune
fait-il référence ?



8. Ces deux pages (voir page 5) font référence à l'événement du 16 mai 1871. Que s'est-il passé ce jour là ?

9. Quel est le nom de ce peintre célèbre ? Quel est son lien avec la colonne ?

LE FILS
DU
PÈRE DUCHÊNE
ILLUSTRÉ
Paraissant deux fois par semaine

LE CITOYEN COURBET

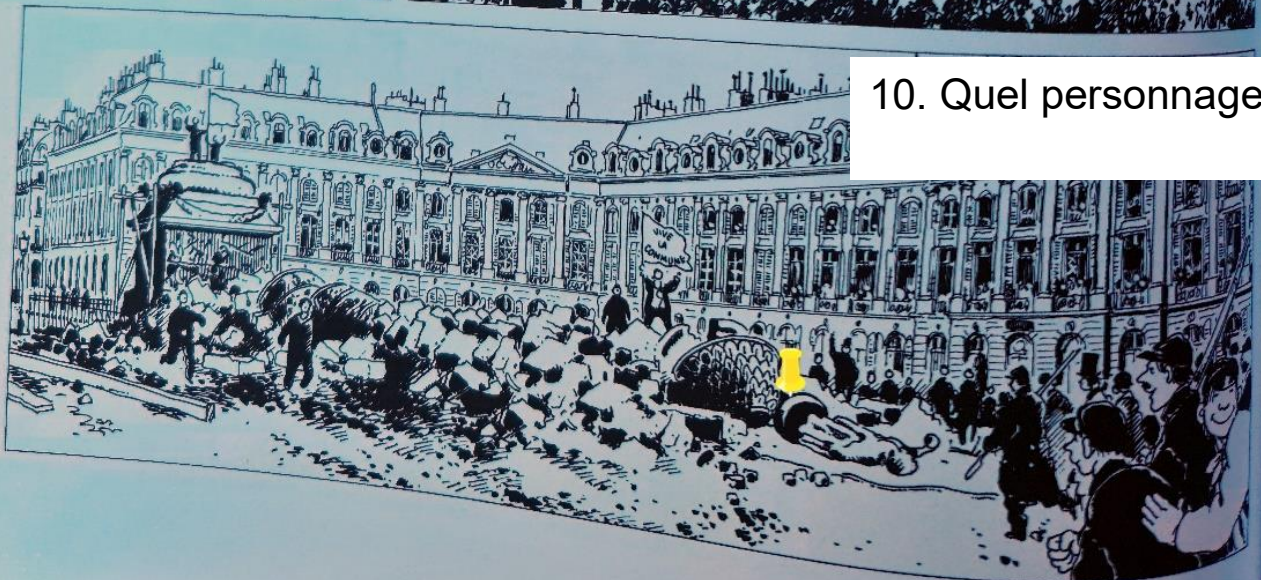
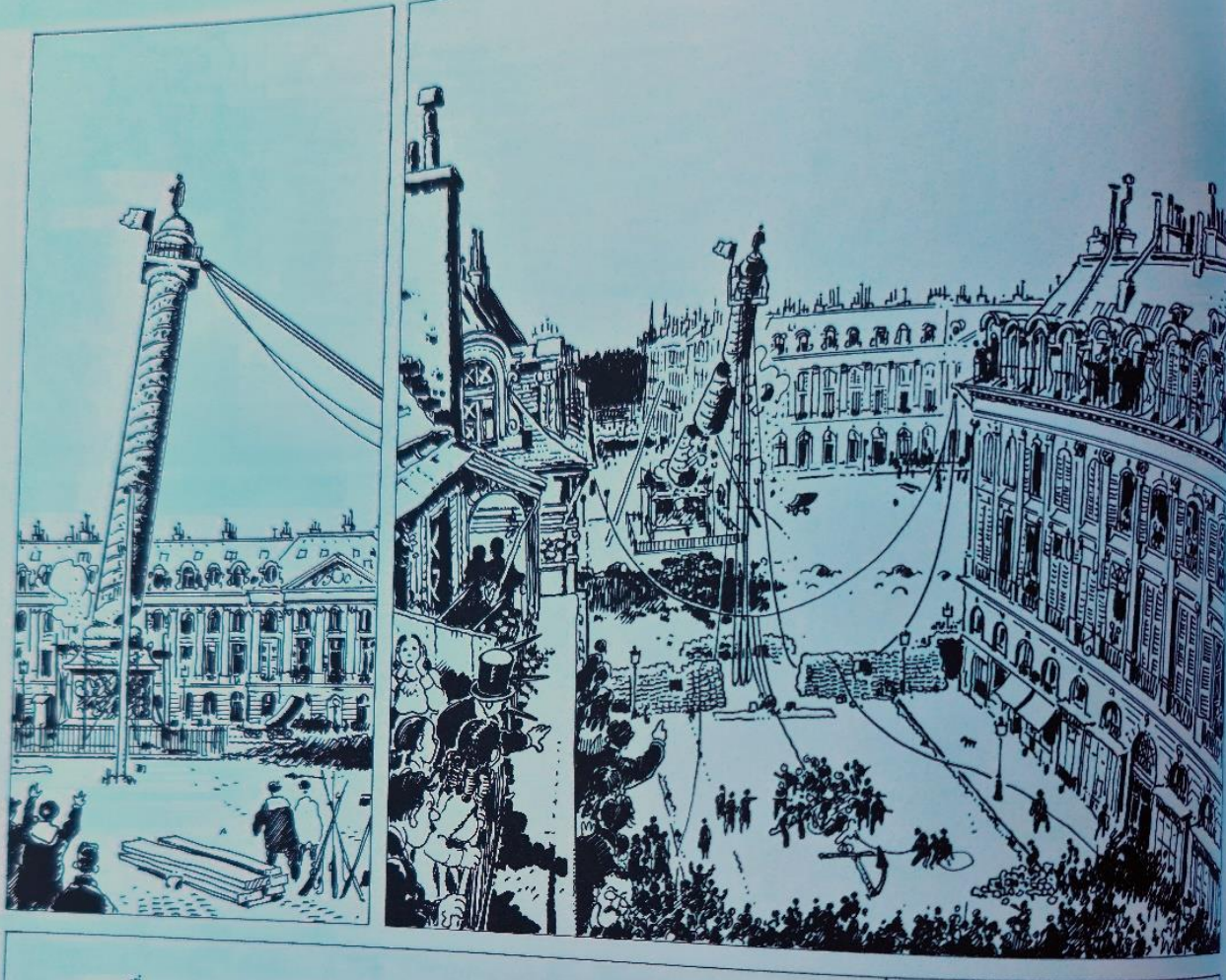


Foutant en bas toutes les colonnes... de Paris.

Voici un document datant de la Commune de Paris (14 mai 1871).

Quel est son lien avec la bande dessinée ?

A quel événement historique de la commune fait-il référence ?



10. Quel personnage historique la statue représente-t-elle ?

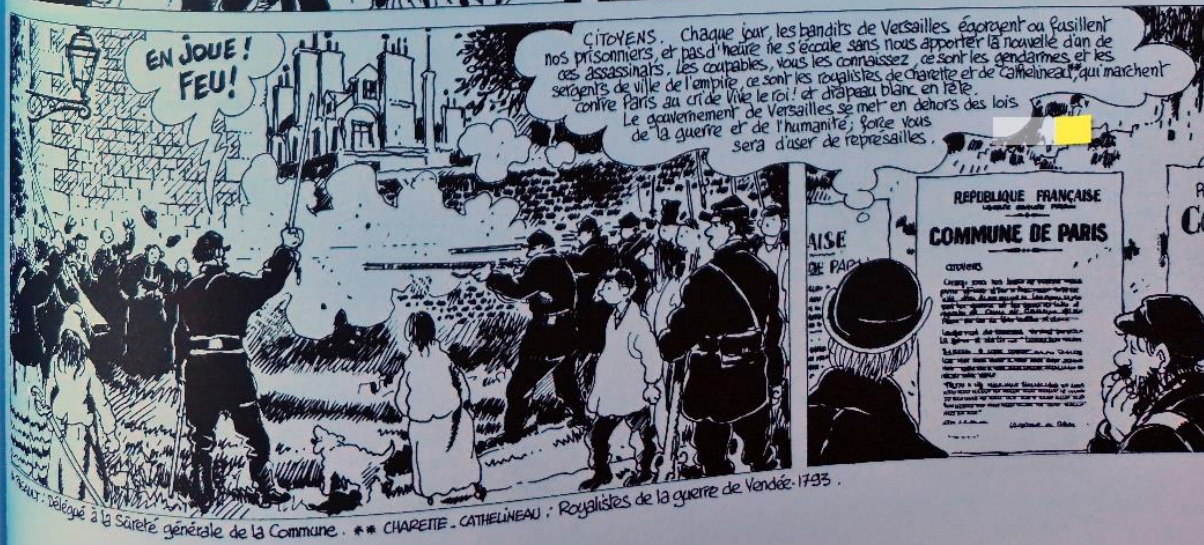




11. Qui est THIERS ?



12. Pourquoi tuer ces otages ?



13. Quels sont les autres ennemis des fédérés ?



14. La première vignette fait référence au traité de Francfort signé le 10 mai 1871. Présentez ce traité.

15. Coloriez le drapeau de la 3^e vignette (attention au choix des couleurs).

16. Comment nomme-t-on la coiffe de la dernière vignette ? A quelle révolution fait-elle référence ?

17. Coloriez cette coiffe (attention au choix des couleurs).



Voici un document datant de la Commune de Paris.

Quel est son lien avec la bande dessinée ?

A quel événement historique de la commune fait-il référence ?

COMMISSION DES BARRICADES

CITOYENS,

On nous fait observer aujourd'hui, avec juste raison, que le prix de 4 francs par jour, fixé par la Commission, est trop élevé dans les circonstances présentes.

Chargé de la construction des barricades pour les I^r, IV^r, XII^r et XX^r arrondissements, ainsi que pour les XVI^r et XVII^r, conjointement avec leurs délégués nommés, en vertu des pouvoirs qui m'ont été légalement conférés, je crois de mon devoir de faire appel au dévouement de tous les citoyens.

La construction des barricades n'est point une spéculation de travaux, mais au contraire une œuvre patriotique et républicaine. Pour l'accomplir, le concours de tout citoyen est indispensable.

On payera donc 3 francs par jour à ceux qui les réclameront, et 2 francs aux jeunes gens; on tiendra compte du dévouement de tous ceux qui, à l'exemple de nos pères de 1789, viendront prendre la pelle ou la pioche pour aider à la cause commune, d'où dépend le salut de la Cité.

Citoyens de tous âges, de toutes conditions, venez à notre aide; faites-vous inscrire dans les Mairies, et que ceux d'entre vous qui le pourront déclarent hautement qu'ils offrent leur concours à la défense intérieure de Paris, volontairement et sans aucune rétribution.

Plusieurs barricades formidables sont déjà en voie de construction. Je ne pense pas que la question d'argent puisse nous arrêter dans la gigantesque entreprise qui doit nous préparer à vaincre ou à mourir!...

A l'œuvre donc! confiance et courage.

Paris, le 17 avril 1871.

Salut et fraternité.

GAILLARD père,

Membre de la Commission des barricades.

N. B. Les ouvriers qui ont travaillé jusqu'à ce jour ont été payés au prix convenu.

Vu et soumis à la Commission exécutive:

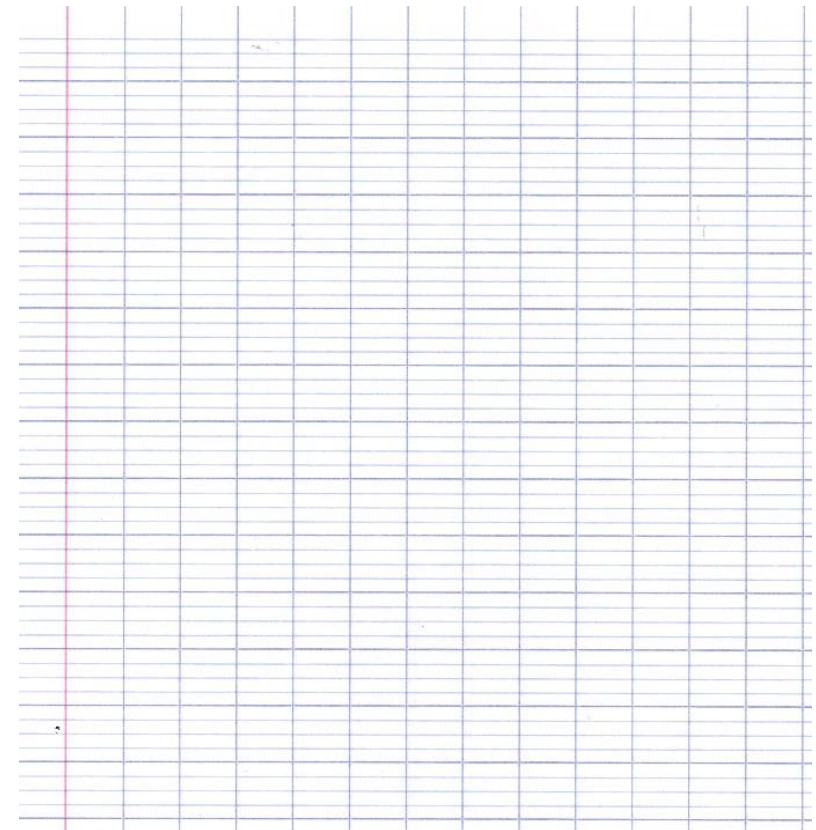
Pour le Président de la Commission,

ROUX.

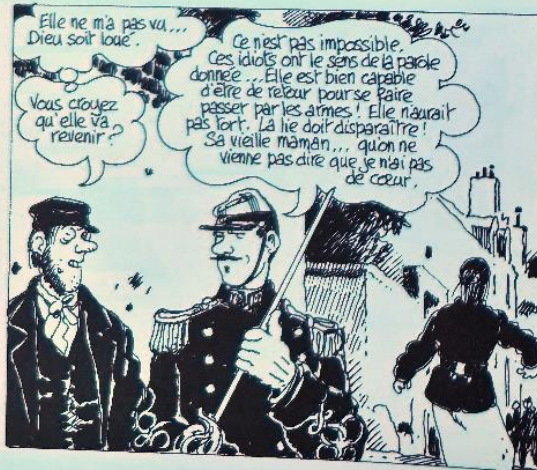
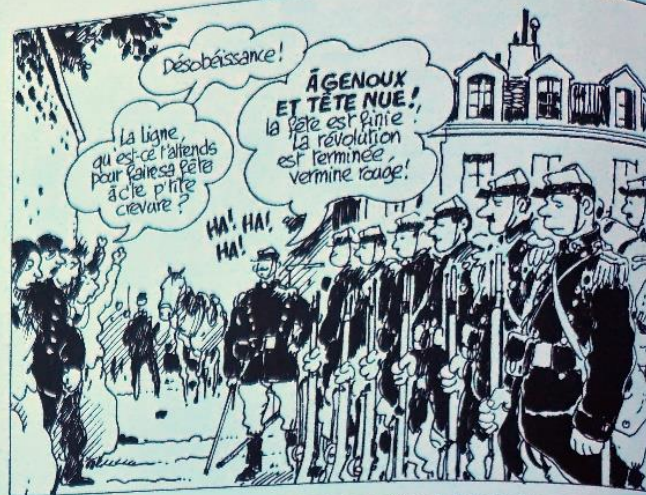
IMPRIMERIE NATIONALE. — (voir 1871)

Voici un document datant de la Commune de Paris.

Quel est son lien avec la bande dessinée ?



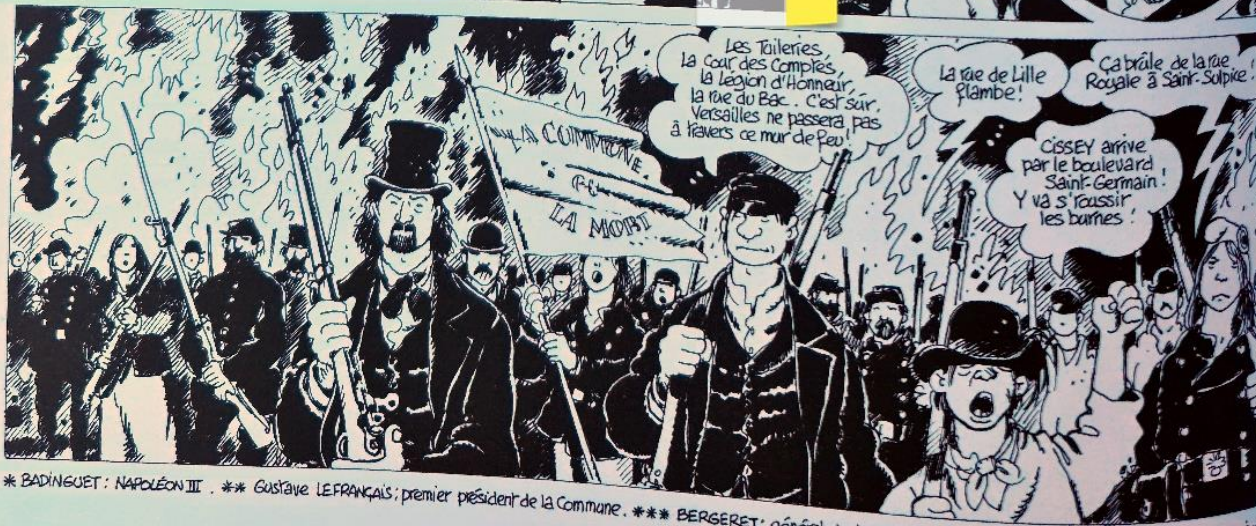
A quel événement historique de la commune fait-il référence ?



18. A quel événement cette page fait-elle référence ?

19. Qu'est-ce que la « Sociale » ?

20. A Quelle révolution renvoie la parole : « ...je me suis battu en 48... » ?



* BADINGUET : NAPOLEON III. ** Gustave LEFRANÇOIS; premier président de la Commune. *** BERGERET: général de la Commune qui prit la décision de brûler Les Tuileries.

21. A quel événement cette page fait-elle référence ?

19. Coloriez les drapeaux (attention au choix des couleurs).

20. D'après les paroles du personnage quel est le but de ces incendies ?

LES VOCABULAIRES



Vocabulaire Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870.

Bonapartiste : un partisan du régime impérial, autoritaire, mais favorable au suffrage universel masculin.

Campagne des banquets : des réunions organisées dans toute la France entre 1847 et 1848 pour demander un élargissement du corps électoral.

Corps électoral : l'ensemble des citoyens inscrit sur les listes électorales.

Corps législatifs : l'assemblée législative chargée de voter les lois.

Démocratie radicale : le courant républicain et démocratique opposé à l'Empire.

Notable : une personne qui a une situation sociale importante.

Plébiscite : le vote par lequel les citoyens répondent oui ou non à une question posée sur le régime politique ou sur son dirigeant.

Régime autoritaire : un régime politique non démocratique et marqué par le pouvoir personnel.

Suffrage censitaire : seuls les citoyens atteignant un niveau d'impôt suffisant ont le droit de vote.

Suffrage universel masculin : un droit de vote accordé à tous les hommes majeurs.

Vocabulaire La Troisième République.

Anticléricalisme : l'hostilité envers le clergé et son influence dans la vie publique et politique.

Antidreyfusards (les) : personnes convaincues de la culpabilité de Dreyfus.

Antiparlementarisme : mouvement d'opinion hostile au régime parlementaire, qui favoriserait la corruption et l'instabilité ministérielle.

Antisémitisme (un) : personne opposée aux Juifs.

Armistice : convention militaire ou diplomatique qui détermine les conditions de la cessation des hostilités. Ce n'est donc pas la fin de la guerre, mais un accord qui la prépare.



Commune de Paris (la) : révolte du peuple parisien en 1871.

Dreyfusards (les) : personnes convaincues de l'innocence de Dreyfus.

Guerre civile : guerre entre des habitants d'un même pays.

Instruction obligatoire : l'obligation pour les parents d'instruire leurs enfants à l'école ou par une personne de leur choix.

Laïc (un) : personne neutre à l'égard de la religion.

Laïcisation : le fait de soustraire le pouvoir politique, l'administration et l'enseignement à l'autorité religieuse.

Libéral (un) : personne qui défend les libertés définies en 1789.

Monarchistes : partisans d'un régime où le chef de l'Etat est un roi (les Royalistes) ou un empereur (les Bonapartistes).

Réactionnaire (un) : au XIX^e siècle, personne ou politicien hostile à l'héritage de la Révolution française.



Régime parlementaire : un régime politique dans lequel les pouvoirs sont séparés. Les ministres sont responsables devant le Parlement qui peut lui-même être dissous par le Président de la République.

Service militaire : l'obligation pour les citoyens de recevoir une formation militaire de plusieurs mois. **Versillais (les)** : nom donné au gouvernement et à ses troupes contre la Commune de Paris en 1871.

Vocabulaire Conditions féminines dans une société en mutation.

Féministe : personne militant pour l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Libertaire : personne qui défend une liberté totale et qui refuse l'autorité.

Nourrice : une femme qui au XIX^e siècle moyennant un salaire allaite ou nourrit l'enfant d'une autre femme.

Pionnière : une personne qui est la première à réaliser quelque chose.

Religieuse : une femme faisant partie de l'Église catholique et vivant dans une communauté.

Suffragette : le nom sous lequel on désigne les femmes qui réclamaient le droit de voter.



1. Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870

Le temps des monarchies et des révolutions (1815-1848)

En 1815, **Louis XVIII** rétablit la monarchie : c'est la **Restauration**. C'est une **monarchie constitutionnelle** car une **charte** garantit les acquis révolutionnaires de 1789. Mais en 1824, **Charles X** devient roi. Sa politique est favorable à **un retour à la monarchie d'Ancien Régime (politique réactionnaire)**. Cela provoque la révolution de 1830.

Charles X s'exile mais la République n'est pas rétablie. Louis-Philippe I^{er} devient alors « roi des Français ». C'est la monarchie de Juillet (1830-1848). Le nouveau régime se veut libéral et moderne : adoption du drapeau tricolore et élargissement du droit de vote. Mais de nouveau le régime tente de limiter les libertés.



J. B. Gros, **Louis XVIII, roi de France et de Navarre**, 1817, huile sur toile, musée du Château de Versailles.



F. Gérard, **Charles X, roi de France**, 1825, huile sur toile, musée du Château de Versailles.



F. X. Winterhalter **Louis-Philippe Ier, roi des Français**, 1845 The Royal Collection

Charte constitutionnelle du 4 juin 1814

Droits publics des Français.

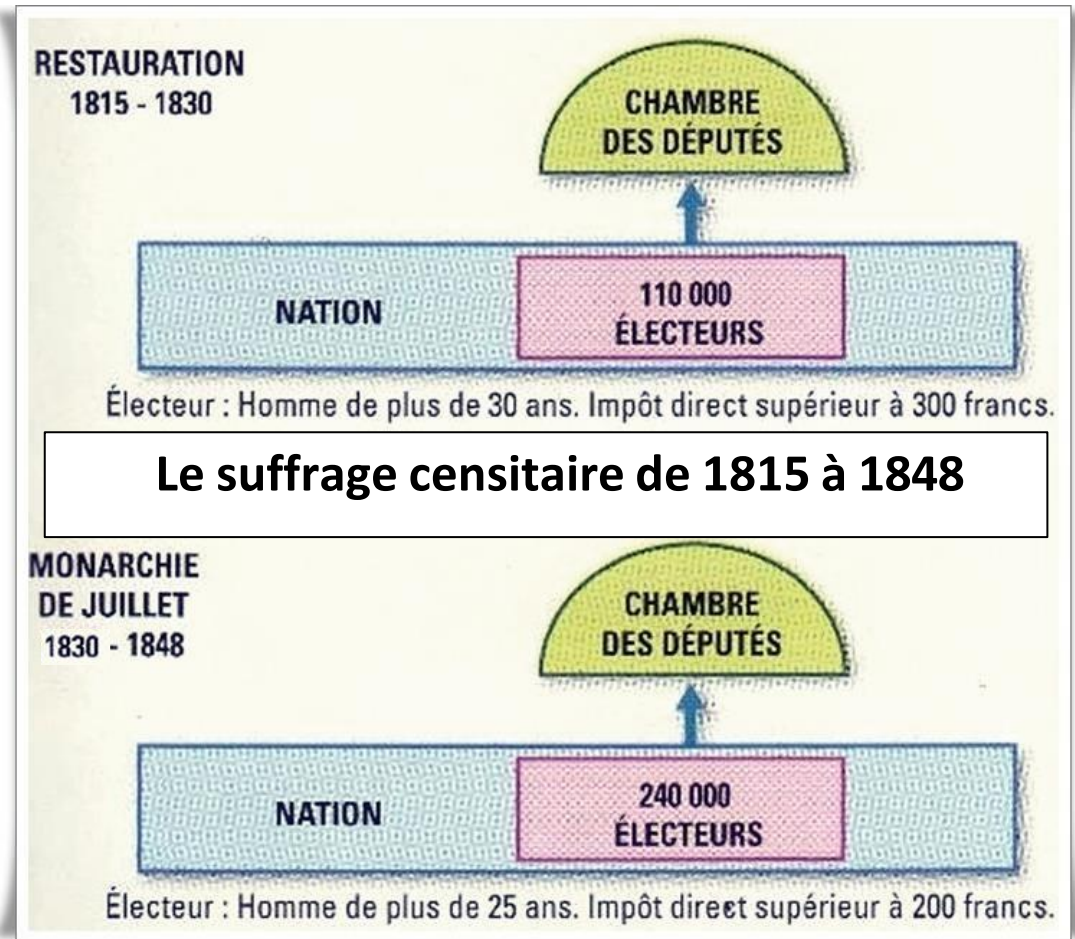
- * Article 1. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.
- * Article 2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.
- * Article 4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.
- * Article 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.
- * Article 8. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.
- * Article 9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

Formes du Gouvernement du Roi.

- * Article 13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.
- * Article 15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés des départements.

De la Chambre des Députés des départements.

- * Article 40. Les électeurs qui concourent à la nomination des Députés ne peuvent avoir droit de suffrage s'ils ne paient une contribution directe de 300 Fr., et s'ils ont moins de trente ans.
- * Article 48. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le Roi.



Un suffrage réservé aux riches

RESTAURATION		MONARCHIE DE JUILLET	
Qui dirige ?	Louis XVIII (1815-1824)		Louis Philippe (1830-1848)
Avec quel titre ?	Roi de France		Roi des Français
Quels symboles ?	Drapeau blanc		Drapeau tricolore
Sur quelle base ?	Charte de 1814		Charte de 1814
Qui vote ?	Les hommes de plus de 30 ans, payant au moins 300 francs d'impôt. (=110 000 électeurs, soit 0,4 % de la population)		Les hommes de plus de 25 ans, payant au moins 200 francs d'impôt. (=240 000 électeurs, soit 0,7 % de la population)
Pour élire qui ?	Des députés , âgés d'au moins 40 ans, payant au moins 1000 francs d'impôt. (= 15 000 personnes, soit 0,05% de la population)		Des députés , âgés d'au moins 30 ans, payant au moins 500 francs d'impôt. Des conseillers municipaux et généraux (= 56 000 pers, soit 0,15% de la population)



L'installation du suffrage universel masculin (1848-1870)

Les mesures prises par le gouvernement provisoire en 1848

25 février	Proclamation du droit au travail
26 février	Adoption du drapeau tricolore et de la devise Liberté, Égalité, Fraternité Abolition de la peine de mort en matière politique
4 mars	Liberté totale de presse et de réunion
5 mars	Institution du suffrage universel masculin (21 ans)
6 mars	Mise en place des ateliers nationaux pour les chômeurs
27 avril	Abolition de l'esclavage dans les colonies

De la seconde République au second Empire

La République cesse rapidement ses réformes et en juin 1848, une révolte ouvrière est durement écrasée par l'armée. En décembre 1848, Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^{er}, est élu Président de la République. Pour conserver le pouvoir, il organise un **coup d'État** en décembre 1851. C'est la fin de la deuxième République.

En 1852, le second Empire est proclamé. Louis Napoléon Bonaparte devient empereur sous le nom de Napoléon III.

Il instaure un régime autoritaire :

- ▶ l'empereur détient une grande partie des pouvoirs ;
- ▶ limitation des libertés ;
- ▶ manipulation du suffrage universel.

À partir de 1860, Napoléon III gouverne de manière moins autoritaire : il restaure la liberté de réunion et accorde le droit de grève en 1864. **En 1870, il engage la France dans une guerre contre la Prusse** ; sa défaite à Sedan entraîne la chute du second Empire.

« Au lever du soleil, les populations recueillies et émues de patriotisme se formèrent en colonnes sous la conduite des maires, des curés, des instituteurs, des juges de paix, des citoyens influents. Elles s'acheminèrent aux villages et chefs-lieux d'arrondissement et déposèrent dans les urnes, sans autre impulsion que celle de leur conscience, sans violences, les noms des hommes¹ dont la probité, la vertu, le talent et surtout la modération leur inspiraient le plus de confiance pour l'avenir de la République.

Il en fut de même dans les villes. On voyait les citoyens riches et pauvres, soldats ou ouvriers, propriétaires ou prolétaires, porter leurs suffrages écrits et les déposer dans l'urne, puis revenir, avec la satisfaction peinte sur leurs visages, comme d'une pieuse cérémonie. »

D'après Alfred de Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, 1849.

1. Il s'agit de élections à l'Assemblée nationale constituante.

Avril 1848 : première élection au suffrage universel masculin



Un suffrage universel réservé aux hommes

SECONDE RÉPUBLIQUE 1848-1851		SECOND EMPIRE 1852-1870
Qui dirige ?	Louis Napoléon Bonaparte (1848-1852)	Napoléon III (1852- 1870)
Avec quel titre ?	Président de la République	Empereur des Français
Sur quelle base ?	Constitution sous la seconde République, à peine modifiée sous l'Empire	
Qui vote ?	Tous les Français âgés de 21 ans (= plus de 9 millions d'électeurs, soit 25 % de la population) = SUFFRAGE UNIVERSEL MASCULIN	
Pour élire qui ?	Le président de la République Les députés Les conseillers municipaux et généraux (condition : avoir au moins 25 ans) (candidatures officielles sous le Second Empire)	
Comment vote-t-on ?	Vote public, pas d'isoloir (établi en 1913), pas de bulletin imprimé ni d'enveloppe : les électeurs indiquaient eux-mêmes le nom des candidats de leur choix sur du papier qu'ils déposaient dans l'urne. Sous la Seconde République, les élections avaient lieu sur deux jours au chef lieu de canton. Sous le Second Empire, le vote avait lieu dans chaque commune.	





Les décrets du 2 décembre 1851 qui engagent le coup d'État.

A. « Le Président de la République¹ décrète :

1. L'Assemblée nationale est dissoute
2. Le suffrage universel est rétabli²
4. L'état de siège est décrété [...].

B. Le Président de la République [...] décrète : Le peuple français est solennellement convié [...] le 14 décembre pour accepter ou rejeter le plébiscite³ suivant :

« Le peuple français veut le maintien de l'autorité de Louis Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour faire une Constitution [...] »

1. Louis Napoléon Bonaparte, élu le 10 décembre 1848.

2. En mai 1850, l'Assemblée nationale y avait apporté des limites en retirant le droit de vote aux citoyens n'ayant pas de résidence fixe depuis au moins trois mois. Cela concernait trois millions de personnes, essentiellement des ouvriers.

3. Consultation directe à laquelle l'électeur répond par oui ou par non.

TITRE : Napoléon III, empereur des Français (1808-1873).

AUTEUR : Franz Xavier WINTERHALTER (1805 - 1873) **DATE DE CRÉATION :** 1855

DATE REPRÉSENTÉE : 1855

DIMENSIONS : Hauteur 241cm - Largeur 156cm

TECHNIQUE ET AUTRES INDICATIONS :

Huile sur toile

LIEU DE CONSERVATION :

[Musée national du Château de Versailles](#)

2. La Troisième République (1870-1914)

La Commune de Paris et le rôle des femmes.

Après sa proclamation en 1870, la Troisième République doit poursuivre la guerre contre la Prusse et affronter la Commune de Paris. La Commune de Paris est une période insurrectionnelle qui dure un peu plus de deux mois, du 18 mars 1871 au 28 mai 1871. Elle est en partie une réaction à la défaite française de la guerre franco-prussienne de 1870 et au siège de Paris. Elle oppose les révolutionnaires parisiens au Gouvernement issu de l'Assemblée nationale (élue au suffrage universel masculin) réfugié à Versailles. Les révolutionnaires appelés les Communards élaborent un programme la « Déclaration au peuple français » : séparation de l'Église et de l'État, instruction laïque gratuite et obligatoire, amélioration des conditions de travail.

Pendant la Commune, sous l'impulsion d'Élisabeth Dmitrieff et de Nathalie Lemel, ouvrière relieuse, se crée l'un des premiers mouvements féminins de masse, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. L'Union réclame le droit au travail et l'égalité des salaires (un commencement d'application est mis en place pour les institutrices). La Commune reconnaît l'union libre. Des femmes mettent en application le

décret de séparation des Églises et de l'État dans les écoles et les hôpitaux, se battent, comme Louise

Michel et d'autres, sous l'habit des « Fédérés » et défendent Paris contre les « Versaillais » sur les barricades (elles sont une centaine, place Blanche, avec Nathalie Lemel). Sur le chemin de

l'émancipation des femmes, la Commune a marqué une étape importante.



L'instauration difficile de la troisième République.

Après l'armistice de janvier 1871, la France signe un traité de paix avec la Prusse : la France perd alors l'Alsace et une partie de la Lorraine.

La majorité du pays ne soutient pas le nouveau régime et les royalistes remportent ainsi les élections à l'Assemblée. Mais face aux divisions royalistes, la République gagne l'adhésion des Français. Les **lois constitutionnelles** de 1875 installent un **régime parlementaire** et les **républicains remportent les élections en 1880**.

La République se maintient.

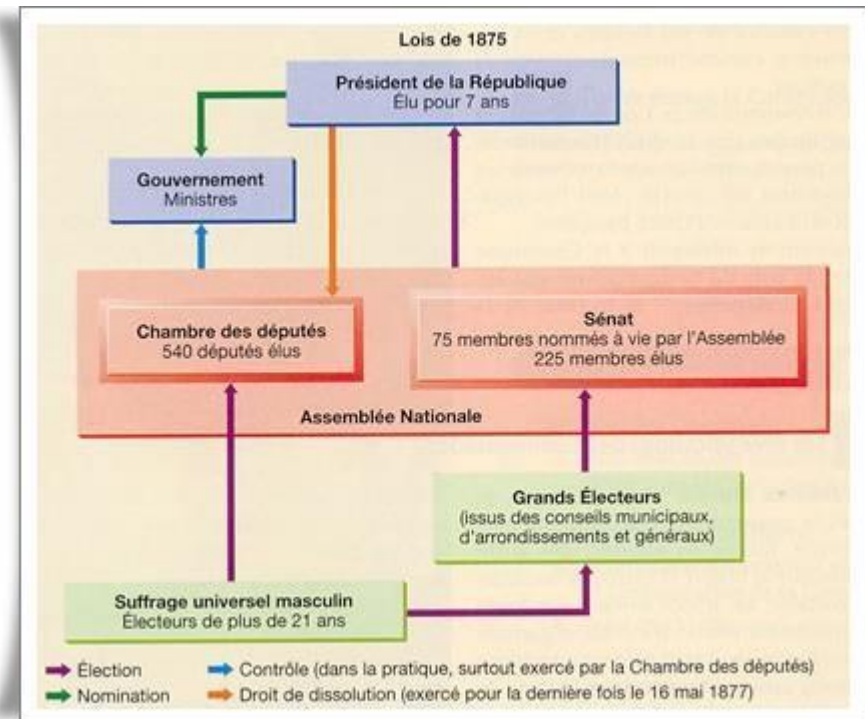
De grandes lois assurent la stabilité de la République :

- ▶ 1881 rétablissement des libertés publiques (liberté de réunion, liberté d'expression, liberté de la presse) ;
- ▶ lois Ferry (1881-1882) qui imposent l'École primaire gratuite, **laïque** et obligatoire (elle doit former ainsi des citoyens)
- ▶ adoption de la Marseillaise comme hymne national et du 14 juillet comme fête nationale. Le buste de Marianne est installé dans les mairies

La République résiste aux crises.

La troisième République affronte plusieurs crises entre 1894 et 1906. L'Affaire Dreyfus centralise les oppositions. Celle-ci débute comme une erreur judiciaire, mais le scandale qui éclate divise les politiciens et les Français en deux camps.

Au début du XXe siècle, les tensions s'accroissent entre les républicains et l'Église catholique. La loi de séparation des Églises et de l'État est alors votée en 1905. La France devient un État laïc et la religion devient un domaine privé.



3. Conditions féminines dans une société en mutation

Les femmes privées de droits politiques dès la Révolution française

Si les femmes ont joué un rôle important au début de la Révolution française de 1789, si l'Assemblée législative a légalisé le divorce en 1792 et leur a accordé des droits juridiques, elles ont aussi rapidement perdu ces droits et ont été exclues de la vie politique. Dès 1791, elles ont été « rangées » dans la catégorie des citoyens passifs. En 1793, elles ont été exclues de l'armée, du suffrage universel, au prétexte de leur « faiblesse naturelle ». Elles ont dû fermer leurs clubs et leurs sociétés. En 1804, le Code civil en a fait des mineures juridiques, privées de droits politiques. L'article 213, en vigueur jusqu'aux années 1960, précise



que « la femme doit obéissance à son mari ». Son devoir est de faire et d'élever des enfants. Le divorce est interdit par la Restauration en 1816 puis rétablit par la Troisième République en 1884. Durant tout le XIX^e siècle, les femmes sont exclues de la vie politique, sous l'effet conjuguée des normes juridiques et des représentations sociales, culturelles et religieuses. Le sexe féminin étant considéré comme fragile et instable par nature, on lui interdit d'exercer des fonctions politiques et de gouverner la France.

Pourtant les femmes sont présentes dans tous les secteurs, plus particulièrement dans l'industrie textile et l'habillement, mais aussi dans les mines. De 1806 à 1856, la part des actives dans l'industrie française passe ainsi de 18,1 à 26,6 %. Elles partagent avec les hommes la dureté du travail, sont systématiquement sous leur tutelle au sein des ateliers et des usines, sont sous-payées et souffrent de nombreuses brimades et vexations. Leur emploi est cependant considéré comme un « problème » pour et par les hommes du XIX^e siècle. Ils dénoncent la concurrence de salariées, payées moitié moins qu'eux et considèrent que les femmes ne sont concevables qu'en tant que mères au foyer et épouses.

Le temps des monarchies censitaires

Le rétablissement de la monarchie en 1814, accentue la séparation entre la sphère publique (masculine) et la sphère privée (féminine). Après la Révolution de Juillet, des partisans d'une société nouvelle, plus équilibrée, s'intéressent à la question féminine.

L'installation du suffrage universel

Exclues du corps électoral par le gouvernement provisoire de février 1848, les femmes continuent de se dire citoyennes et les suffragistes demandent des droits civiques pour les femmes, à travers pétitions, journaux et clubs. Les suffragettes se livrent à des actions violentes dans le même but, mais seule George Sand réussit véritablement à se faire entendre. Le 10 mars 1848, Eugénie Niboyet fait paraître le premier numéro de La Voix des femmes « journal socialiste et politique » qui soutient les travailleuses et lutte pour que la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » devienne une réalité.

La répression engagée dès le 2 Décembre 1852 réduit les femmes au silence. L'ordre moral en vigueur fait que l'instruction et l'éducation des filles passe presque exclusivement sous le contrôle des congrégations religieuses, qui préparent les élèves à devenir de bonnes épouses et de bonnes mères. La libéralisation du régime dans les années 1860 permet, malgré tout, aux femmes de s'exprimer à nouveau.

La victoire de la III^{ème} République

Après l'échec sanglant de la Commune, et la présidence d'Adolphe Thiers, Mac Mahon forme un gouvernement « d'ordre moral ». En 1875, les lois constitutionnelles excluent les femmes du pouvoir politique. Le Code civil n'est pas modifié. Sous la présidence de Jules Grévy, une politique libérale promouvant des valeurs « d'ordre et de progrès » est mise en place. Le combat des femmes pour leur émancipation resurgit et se développe autour d'associations féministes. Les plus nombreuses cherchent à modifier le statut juridique des femmes en réformant le Code civil alors qu'une minorité milite pour une égalité complète entre les sexes et le droit de vote.

A partir des lois Jules Ferry, l'enseignement élémentaire permet de faire évoluer les mentalités. Certaines institutrices s'engagent dans des associations féministes. La loi de Camille Sée de 1880 permet la création des lycées féminins qui sont payants comme ceux des garçons.



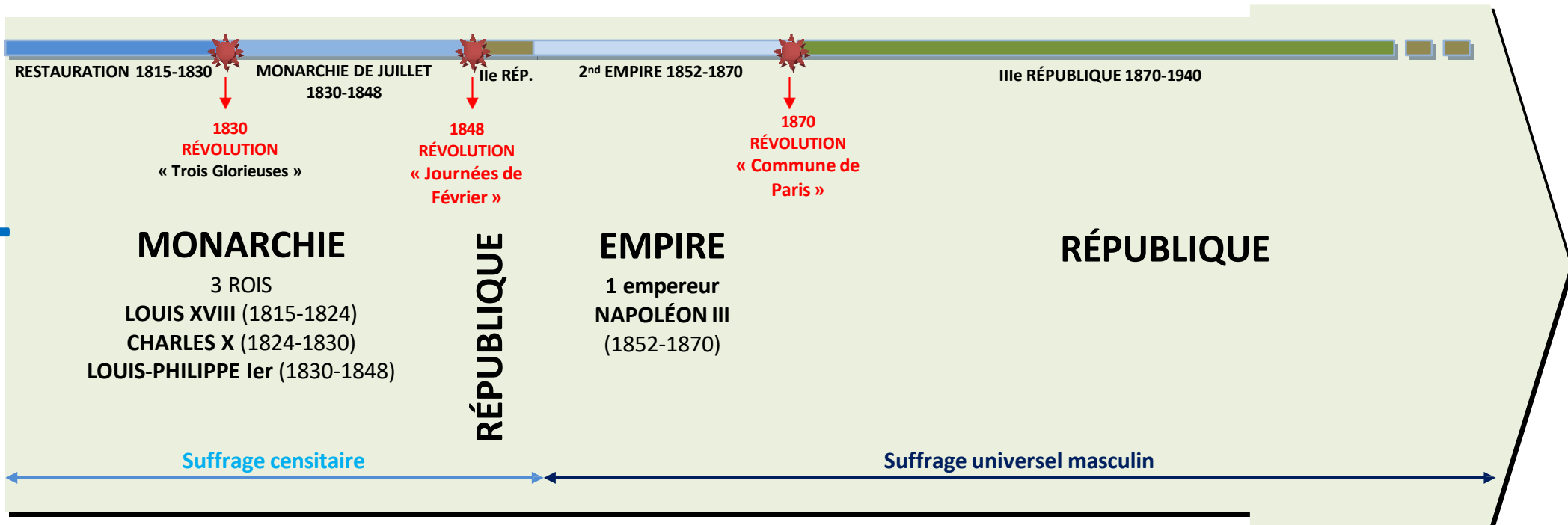
LES DOCUMENTS



Repères historiques importants

- 1848 : adoption du suffrage universel masculin
- 1870 : proclamation de la Troisième République
- 1882 : Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire
- 1894-1906 : Affaire Dreyfus

Les régimes politiques et les révolutions au XIXe siècle en France



Repères chronologiques : la place des femmes

1848 : adoption du suffrage universel masculin (femmes exclues)
1861 : première bachelière
1866 : 6,2 millions de femmes travaillent en France
1867-1880 : l'enseignement secondaire féminin se met en place
1870 : proclamation de la Troisième République
1879 : adoption de la Marseillaise comme hymne national 1880 (14 juillet) : institution de la fête nationale
1881 : loi sur la liberté de la presse et de l'affichage
1881 : une femme est pour la première fois reçue à l'externat de médecine
1881-1882 : l'École gratuite, laïque et obligatoire 1884 : loi autorisant les syndicats
1889 : loi sur la conscription obligatoire (service militaire) 1894-1906 : Affaire Dreyfus
1900 : les femmes ont le droit de plaider comme avocates
1901 : loi sur la liberté d'association
1905 : loi sur la Séparation des Églises et de l'État réaffirmant la liberté de conscience et instaurant la liberté de culte
1906 : droit de vote des femmes en Finlande
1907 : les femmes deviennent électrices et éligibles aux tribunaux des prud'hommes.
1907 : libre disposition pour les femmes de leur salaire
1909 : congé de maternité de 8 semaines (non rémunéré) 1913 : droit de vote des femmes en Norvège





E. Delacroix, **La Liberté guidant le peuple**, huile sur toile, 1830, musée du Louvres, Paris.
La peinture est inspirée de la révolution des Trois Glorieuses qui s'est passée en 1830.
Par son aspect allégorique et sa portée politique, elle a été fréquemment choisie comme symbole de la République française ou de la démocratie.



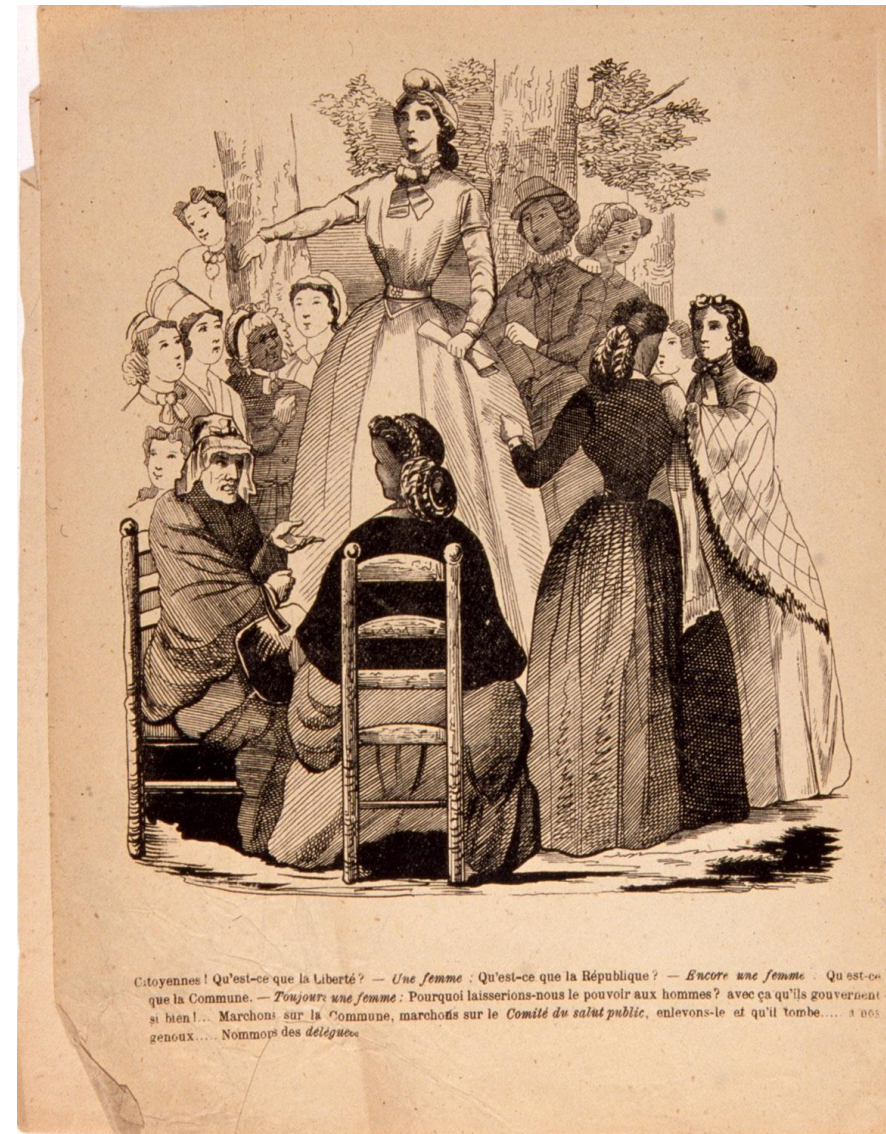
P. Manguin, **Barricade 1830**, gouache réalisée en 1834, musée Carnavalet, Paris.

La place des femmes : exclues de la vie politique mais actrices dans la société.





"7 h du matin le 24 février", lithographie de F. Trichet. En 1848, comme à chaque soulèvement, les femmes eurent leur place sur les barricades. Ici, "Mlle Joséphine" tenant le drapeau tricolore et elle-même vêtue de bleu, blanc, rouge, participe au premier jour de l'insurrection.



Les clubs des femmes patriotes de Montrouge et de Belleville, s.d, circa 1848. Le suffrage universel proclamé par le gouvernement provisoire issu de la Révolution de février 1848 le 5 mars 1848 exclut les femmes qui se réunissent en club où elles débattent de leur exclusion et demandent à être citoyennes à part entière.



Eugénie Niboyet (1796-1883), écrivaine et journaliste, est une militante du droit des femmes, figure du féminisme. La révolution de 1848 suscite un nouvel espoir, notamment la levée des restrictions de réunion permettant le développement des groupes qui militent pour les droits des femmes.

En mars 1848, Eugénie Niboyet fonde et dirige un journal ne traitant que de la question des femmes et de leurs droits. *La Voix des Femmes*, sous-titré « *Journal socialiste et politique, organe d'intérêts pour toutes les femmes* », est le premier quotidien français féministe. Sur le modèle du club de *La Gazette des Femmes*, *La Voix des Femmes* se lie à un club politique auquel vont participer de nombreuses féministes déjà impliquées dans les petites parutions précédentes. Eugénie Niboyet réussit

à rassembler autour du combat féministe, autant de femmes déjà impliquées comme Jeanne Deroin, Désirée Gay, Suzanne Voilquin, Elisa Lemonnier, et Anaïs Ségalas, mais aussi des auteures populaires : Gabrielle Soumet, Amélie Prai, Adèle Esquiros. Ce mouvement n'est plus réservé aux femmes, des hommes contribuent, comme Jean Macé ou Paulin Niboyet, son fils.

Le club défend un catalogue très large de réformes favorables aux femmes, tant dans le domaine domestique que celui de la politique. L'extension du droit de vote à tous les hommes provoque une initiative retentissante, le 6 avril : *La Voix des Femmes* propose la candidature de George Sand à l'Assemblée constituante. Sand désavoue cette initiative et juge durement ces femmes qu'elle affirme ne pas connaître. La proposition se retourne contre le journal et le gouvernement décide la fin des clubs de femmes. Le 20 juin, Eugénie Niboyet, découragée et meurtrie, cesse la publication de *La Voix des Femmes*, et les féministes se dispersent pour éviter la répression.



La voix des femmes d'Eugénie Niboyet, N°1 du 19 mars 1848. L'un des premiers actes du Gouvernement provisoire issu des journées de février est supprimer la loi de censure du 9 septembre 1835 et de supprimer l'impôt du timbre sur les écrits périodiques. Immédiatement, près de 300 titres de journaux naissent à Paris et en province. Parmi eux, la Voix de femmes, journal socialiste et féministe qui paraît quelques mois.

PROFESSION DE FOI.

Une grande révolution vient de s'accomplir. Catéchisme moral d'idées plus rapides que l'onde, en quelques heures elle a débordé Paris, en quelques jours elle a débordé la France, en quelques mois, elle a débordé l'Europe. Les glorieux omoteurs de cette délicate victoire ont eu tous les cris pour historiens, tous les journaux pour tribune ! pourquoi donc, à son tour, la femme ne mènerait-elle pas sa voix à ce 27. Leu général, elle qui donne à nos citoyens l'Etat, des chefs à la famille ? La Liberté, l'Égalité, la Fraternité appellent le genre humain aux mêmes prérogatives ; honneur à cette loi sainte qui accordera aux femmes des droits de citoyen, leur permettant de s'élever intellectuellement et moralement à l'égal des hommes.

Dans un gouvernement libre et éclairé, la lumière se fait pour tous, ainsi le veut la justice. L'homme la fourdit, nous une sage loi l'union, fermement établie l'indivision sociale et tendent au même but par des moyens divers comme est diverse leur nature. L'un marche en avant pour tendre la main à l'autre, ne chaîne d'union ne sera pas rompue, mais s'ils se séparent de vue, il y aura bientôt entre eux un abîme. Le citoyen est un titre qui oblige à suivre le progrès pas à pas sans peine de décadence. Que toutes les femmes se le disent et s'inspirent pour s'éclairer, fortifier, s'améliorer. Celles qui ont reçu mission d'enseigner ou d'écrire doivent faire tourner au profit de leurs sœurs l'intelligence qu'elles ont reçue de Dieu dans un but social. La morale d'une nation est sur tout la morale des femmes ; si elles admettent la famille, elles n'ont point de bons fils, la patrie ne de bons serviteurs ou le citoyen n'est qu'un qu'à demi comprise. Pas de dévouement public sans vertus privées, pas de vertus privées sans respect pour la famille, ce temple où la mère se dévoue une si complète abnégation ! Il n'est plus permis à l'homme de dire : « l'humanité, c'est nous. » Avec servitude du travail doit cesser la servitude des femmes. Elles, aussi, ont un labeur insuffisant ; elles, aussi, veulent vivre au centre du progrès pour dépasser aux pièges nombreux tendus à leur ignorance ou leur misère. Il ne s'agit pas de rien déplorer, de gémir à l'un ce qui appartient à l'autre, mais d'acquiescer les conséquences d'une juste liberté afin qu'il ait droit égal pour la femme comme pour l'homme. L'un ne songe à nier l'influence de la mère dans la famille ; c'est à elle qu'appartient la première éducation de l'enfant, l'éducation du cœur et de la conscience. Comment donc, sous peine d'inconséquence, à gouvernement libre pourrait-il laisser en dehors de ses prévisions la moitié numérique de l'humanité, repousser jusqu'à ce jour d'intérêt par l'histoire et la morale ? Les lettres d'honneur de la célébrité e Georges Sand, les arts d'honneur de la célébrité e Mmes Rachel, Georges, Marie Dorval, Marie Lejoly, etc. On doit aux femmes de merveilleux services d'industrie et cependant, depuis le 24 février, l'écrivain s'est occupé d'elles, quel homme juste dit : « La liberté pour tous, c'est la liberté pour toutes. » Les hommes, chefs de la famille par la transmission du nom, représentent dans l'Etat la grande famille nationale, c'est un droit qui ne leur est pas contesté. Mais, dans une succession tous les ayant-droits sont représentés, pourquoi donc, lorsqu'il s'agit d'un bien commun, chacun n'a-t-il pas son délégué ? Si le vote du chef de famille est complet, s'il compte non seulement pour la mère, mais pour les filles, pourquoi ne compterait-il pas aussi pour les fils ? Nous ne pouvons associer l'idée de privilège et l'idée de démocratie, cependant, quand le moins intelligent citoyen a droit de vote, la plus intelligente citoyenne est encore privée de ce droit. Nous ne voulons ni compliquer les difficultés du moment, ni susciter des embarras aux chefs du gouvernement provisoire, à Dieu ne plaise ! ils ont nos sympathies les plus vives ! Mais nous avons entendu sortir de tant de bouches de femmes un cri d'étonnement que nous avons résolu, en vue du bien général, de servir d'organe à leur pensée, d'expression à leurs sentiments. Que toutes, riches ou pauvres viennent donc à nous, notre journal est leur tribune. Les petites rivalités périsseuses, les quelques intérêts sont morts, il ne doit plus y avoir de place au cœur de la France pour la fraternité, ce symbole d'après lequel Jésus-Christ fonda son Église, les qui abolit l'esclavage, les qui, par la communion, appela tous les hommes au langage de l'égalité.

Le journal que nous fondons prend au sérieux sa mission, sans d'impair, d'importance, ne saurait-il trouver place.

Ce que nous sommes ? peu le savent. Mais le passé répond de l'avenir et voici nos actes passés. Nous avons fondé, à Lyon, en 1833, le *Conseiller des Femmes* à Paris, depuis 1835, *L'ami des Femmes*, la *Patrie des Deux-Mondes*, *L'Éclair*, *Journal des Intérêts de tous*.

Le titre que nous prenons aujourd'hui ne doit donner personne, c'est une place honorable et libre que nous voulons occuper. Chacun dans ce but doit nous être courage ; mais si la tâche est au-dessus de nos forces, d'autres viendront pour la remplir et nous les remercierons, les femmes citoyennes doivent d'abord consacrer la vérité de ce principe : à chacun selon sa capacité.

PARTIE POLITIQUE.

La Voix des Femmes, pour offrir plus d'intérêt à ses lecteurs ou lectrices, s'occupera de politique intérieure et extérieure. Sans discuter sur les mots, ce journal entrera dans les questions d'actualité. Son langage sera franc, énergique, conciliant, comme toute parole qui tend à réformer. Nous n'oublierons pas qu'aux yeux de Dieu tous les hommes sont frères, et que, s'il est préjudiciable de proclamer l'alliance spontanée des peuples, il est imprudent de ne pas la préparer par les moyens raisonnables que l'esprit d'union doit inspirer à chaque écrivain.

Au lieu de blâmer avec amertume les rois oppresseurs, ne serait-il pas plus sage de les attirer pour les guider dans la voie du progrès ? Les étrangers qui viennent en France n'y laissent pas seulement leur or, ils y laissent leurs préjugés et s'en retournent avec des idées de liberté qu'ils déposent en germe au cœur de leur nation où elles se fécondent. Attaquer brutalement la politique d'un pays c'est chasser chez soi les hommes de ce pays ou les rendre suspects à leur gouvernement. Une telle manière d'agir est contraire aux lois de l'humanité, de la probité et du progrès. Pour éclairer le monde, il faut lui faire

place au soleil de notre liberté ! Notre république doit donner au monde le principe de la Sainte-Alliance des peuples ; si sa parole est une vérité, si elle française avec les hommes de toutes les nations, il n'y aura bientôt plus sur la terre qu'une même famille désignée sous ce grand nom : *Humanité* ! Laissons aux rois leur sécurité pour qu'ils ne s'arrêtent pas l'élan des citoyens du progrès, à la France pour but. La grande croisade des peuples s'organise pour marcher à la conquête d'une Jérusalem nouvelle : le principe de l'unité universelle. La France a marqué le pas et s'est avancée ; jetera-t-elle le flambeau aux traités infâmes ou malades ? Non, elle déblanchera pour eux le chemin sifflé de la leur rendre facile, ne s'occupant point de savoir comment ils marchent, mais s'ils le suivent.

Au premier cri de victoire poussé à Paris par les vainqueurs des barricades, les étrangers se sont émus, bientôt, cependant, l'eulhasiasme général les a gagnés ; mais à leur joie s'est mêlé un regret, car derrière eux est un coin de terre qu'ils appellent la patrie, ils ont cru, encore à la réalisation de ce sublime pensée : la *fraternité universelle*. Provoquons-les que nous les aimons ; qu'un jour il n'y aura plus ni confins, ni limites, mais un seul peuple uni d'affection et d'intérêt, nous serons de force les bannières à repartir touchant aux quatre coins du monde, les nations anciennes se mêlent et formeront plus tard un seul homme commun à tous. Ne nous laissons donc point séduire par de petites pensées ; l'aristocratie a perdu ses privilèges, laissez-lui ses titres. Attirons à nous tous les peuples, et sur les débris d'une société ruinée un monde viril s'élèvera. Gardons nos richesses, gardons nos étrangers, rassurons ceux qui tremblent ; vivons bien avec tous. L'intérêt de chacun repose sur la confiance générale. C'est de ce point de vue que nous envisageons la politique intérieure et extérieure.

ÉDUCATION DES FEMMES.

Un peuple libre ne saurait être un peuple ignorant. Les actes de M. Carnot nous prouvent que l'Etat donnera à l'éducation tout l'effort dont elle a besoin ; mais pourquoi dans la circulaire du ministre parle-t-elle toujours des institutions et jamais des institutions ? Dans les campagnes, la femme donne l'impulsion à la famille, elle trône au foyer, si elle est superstitieuse, les enfants et le père sont superstitieux. Et ceci est tellement consacré, que le mari, en parlant de sa femme, dit : la *bourgeoise*. Oui, la *bourgeoise*, la *matrone* celle qui dispense à tous le pain quotidien et qui désigne à chacun sa profession.

Dans les villes, cette influence de la mère est moins puissante, parce que l'éducation publique lui enlève ses enfants au moment où ils commencent à s'imprégner de sa morale. Elle ne cesse pas d'agir sur eux, mais son influence est paralysée par d'autres influences, le canard et le maître l'effacent sans la remplacer...

Nous ne prétendons pas attaquer l'éducation publique, elle est particulièrement propre au développement de la fraternité tendant à l'universalité. Ce que nous constatons, c'est sa mauvaise direction et son insuffisance quant à l'éducation des jeunes filles. A qui la faute ? Au système du gouvernement déchu.

